

Université de Montréal

L'émergence d'un établissement acadien à  
Tracadie depuis 1755 jusqu'à 1801

par

Christian BLAIS  
Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études  
supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.)

Août 2001

© Christian Blais, 2001



1  
2001

Université de Montréal

L'émergence d'un établissement académique  
Tascadièche depuis 1755 jusqu'à 1801

par

D  
7

Christian BLAIS  
Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

W54

Mémoire présenté à la Faculté de  
2001

N. 022

supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.)



1001 1001

de Christian Blais, 2001

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :  
L'émergence d'un établissement acadien à Tracadie depuis  
1755 jusqu'à 1801

Présenté par :  
Christian BLAIS

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

John A. DICKINSON, directeur

Ollivier HUBERT, jury

Christian DESSUREAULT, président rapporteur

Mémoire accepté le : ..... 25 septembre 2001 .....

### Remerciements :

Tout d'abord, je tiens à remercier mon directeur M. John A. Dickinson ainsi que M. Thomas Wien pour leur soutien, leurs précieux commentaires et, surtout, pour leurs encouragements. Je veux aussi remercier M. Pierre Tousignant pour des conseils qui m'ont particulièrement été utiles. De même, je remercie les membres dirigeants du Musée Acadien du Québec à Bonaventure, des Archives du diocèse de Gaspé, de l'Écomusée de Tracadie et des Archives paroissiales de Carleton pour m'avoir laissé fouiller dans leurs archives. Je remercie également M. Ronnie-Gilles Leblanc et M. Stephen White du Centre d'études acadiennes de Moncton pour leurs conseils. Enfin, Nancy Jodoin, je te remercie d'avoir lu et corrigé mes écrits, mais encore plus, je te remercie pour avoir toujours cru en moi.

À mon grand-père  
Albert S. ARSENAULT (1908 – 2000)

## Table des matières

|                           |      |
|---------------------------|------|
| <b>INTRODUCTION</b> ..... | P. 1 |
|---------------------------|------|

### CHAPITRE UN

|   |       |
|---|-------|
| <b>L'émergence d'un établissement acadien à Tracadieche : les mécanismes de peuplement depuis le Grand Dérangement jusqu'à 1801</b> ..... | P. 14 |
|---|-------|

|  |       |
|--|-------|
| 1.1) La Déportation des Acadiens et le peuplement de la Baie-des-Chaleurs.....                         | P. 16 |
| 1.1.1) 1755, Le sort des Acadiens vu par les historiens; la déportation ou l'exode.....                | P. 16 |
| 1.1.2) 1758-1761 : La situation des réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs.....                     | P. 20 |
| 1.2) L'établissement des Acadiens sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs, 1761-1767.....              | P. 27 |
| 1.2.1) Nipisiguit en 1761, un départ difficile.....  | P. 28 |
| 1.2.2) Les premières années de Bonaventure (1761-1767).....  | P. 30 |
| 1.3) Le peuplement de Tracadieche (1767-1801).....   | P. 35 |
| 1.3.1) La première vague de peuplement : les réfugiés acadiens de Bonaventure et leur descendance..... | P. 36 |
| 1.3.2) La seconde vague de peuplement : les familles acadiennes venues de France.....                  | P. 43 |
| 1.3.3) D'autres facteurs de peuplement, 1767-1784.....   | P. 48 |
| 1.3.4) Tracadieche, l'établissement le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs, 1784-1801.....             | P. 56 |

## CHAPITRE DEUX

|   |              |
|---|--------------|
| <b>L'histoire de la conquête du sol par les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs.....</b>   | <b>P. 62</b> |
| 2.1) L'évolution des rapports entre les Acadiens de la rive nord de la Baie-des-Chaleurs et la nation micmaque, 1758-1801.....      | P. 64        |
| 2.1.1) Les contrecoups de la conquête anglaise sur les rapports entre les Acadiens.....   | P. 65        |
| 2.1.2) Le territoire des Micmacs : Restigouche et Cascapédia, des terres constamment empiétées par les Acadiens de Tracadieche..... | P. 69        |
| 2.2) Les relations entre les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs et les représentants de l'autorité britannique en Gaspésie.....       | P. 76        |
| 2.2.1) La question de l'appropriation des terres à Tracadieche, 1767-1777.....  | P. 77        |
| 2.2.2) Les relations socio-politiques entre le gouvernement et les Acadiens pendant la Révolution américaine, 1775-1783.....        | P. 80        |
| 2.2.3) La question de l'appropriation des terres à Tracadieche et ailleurs en Baie-des-Chaleurs.....                                | P. 83        |

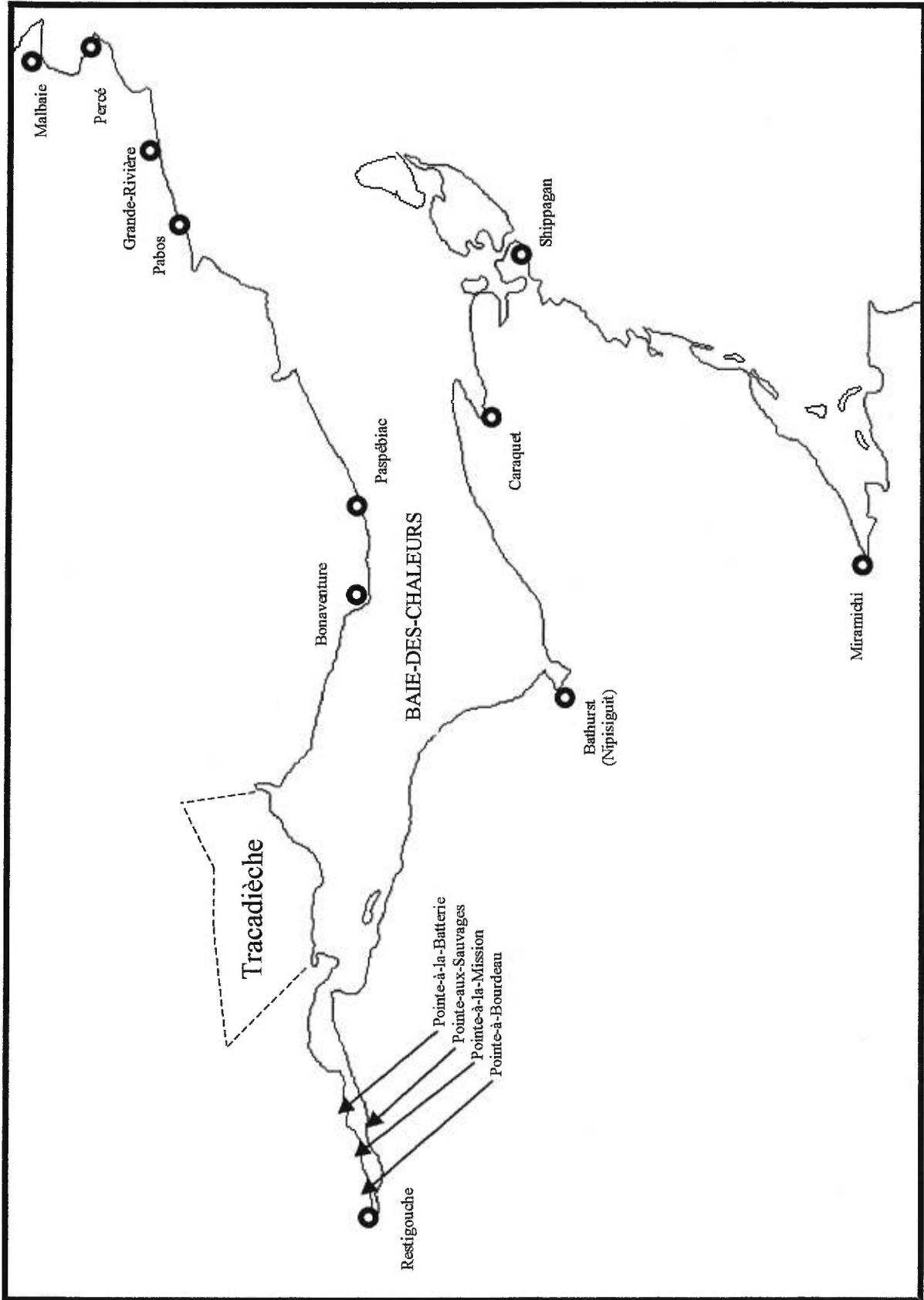
## CHAPITRE TROIS

|  |              |
|--|--------------|
| <b>L'organisation économique de Tracadieche au XVIII<sup>e</sup> siècle.....</b> | <b>P. 92</b> |
| 3.1) La pêche à Tracadieche, 1767-1801.....                                      | P. 94        |
| 3.1.1) La morue.....   | P. 94        |
| 3.1.2) Le saumon.....  | P. 100       |
| 3.1.3) Les autres espèces de poissons.....                                       | P. 105       |

|   |               |
|---|---------------|
| 3.2) L'agriculture et l'élevage à Tracadieche, 1767-1801..... | P. 106        |
| 3.2.1) L'agriculture.....                                     | P. 106        |
| 3.2.2) L'élevage.....   | P. 112        |
| 3.2.3) En marge de l'économie.....                            | P. 114        |
| <br>  |               |
| <b>CONCLUSION.....</b>  | <b>P. 119</b> |
| <br>  |               |
| <b>Bibliographie.....</b>                                     | <b>P. 127</b> |



# La Baie-des-Chaleurs au XVIII<sup>e</sup> siècle



# INTRODUCTION

Au XVII<sup>e</sup> siècle et au cours de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la France et l'Angleterre déploient, à maintes reprises, leurs soldats, leurs miliciens ainsi que leurs alliés amérindiens sur le territoire nord-américain dans le dessein avoué d'y étendre intégralement leur hégémonie. Ces nombreux conflits sont tous ponctués par des traités de paix qui, grosso modo, ne sont que de fragiles trêves freinant momentanément les visées de suprématie de la part de chacun des royaumes belligérants. Entre 1756 et 1763, lors de la guerre de Sept Ans<sup>1</sup>, d'autres batailles déterminent finalement le destin de l'Amérique septentrionale. Au dénouement de ces affrontements, les Britanniques sortent grands vainqueurs : ils ont conquis la Nouvelle-France par les armes dès 1760 et, par la suite, le traité de Paris confirme ce nouvel état de fait en 1763. Sans contredit, ce changement de régime marque une nouvelle étape au cœur de l'histoire du Canada.

Durant cette guerre de la Conquête, différents stratèges britanniques et français élaborent parallèlement diverses tactiques militaires afin de concrétiser leur projet de conquête<sup>2</sup>. Parmi ces faits saillants, soulignons des événements tels que la Déportation des Acadiens de 1755 à 1763, les succès militaires français des années 1756 et 1757, la chute de Louisbourg en 1758, la prise de Québec en 1759 et la capitulation de Montréal en 1760<sup>3</sup>. Par leur splendeur et leur rayonnement, ces faits historiques ont, par conséquent, suscité moult travaux au sein de notre communauté historique. En contrepartie, d'autres épisodes sont demeurés plus ou moins en marge de notre « histoire générale » en raison du peu de répercussions que ceux-ci ont eu sur l'ensemble de la trame du passé canadien. À cet effet, il est de mise de constater que le sort de la Gaspésie, pendant les tribulations du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, a laissé peu de traces dans les ouvrages d'histoire nationale. Cette situation est cependant compréhensible et s'explique, d'une part, par le fait que les minces tentatives de peuplement de la région gaspésienne, sous le régime français, se révèlent être des entreprises peu fructueuses et, d'autre part,

---

<sup>1</sup> En Amérique, ce conflit débute en juillet 1754. (John A. Dickinson et Brian Young, Brève histoire socio-économique du Québec, Sillery, Éditions du Septentrion, 1995, p.62.)

<sup>2</sup> Durant la guerre de Sept Ans, Louis XV est le roi de France et, en Angleterre, George II et George III se succèdent sur le trône.

<sup>3</sup> Craig Brown (dir.), Histoire générale du Canada, Montréal, Éditions du Boréal, 1990, pp. 212-221.

parce que les hameaux<sup>4</sup> de la péninsule sont réduits à néant, en septembre 1758, par le passage des hommes du général anglais James Wolfe. De fait, au cours de cette incursion, ce dernier ordonne de brûler les habitations de Pabos, Grande-Rivière, Percé, Gaspé et Mont-Louis et renvoie en France la presque totalité de ses occupants<sup>5</sup>. Dès lors, le territoire gaspésien demeure, hormis la population micmaque qui l'habite depuis des siècles, une région quasi-inoccupée<sup>6</sup>. Somme toute, bien qu'historiquement, ces incidents n'ont qu'une importance strictement régionale, les contrecoups de la guerre de Sept Ans en Gaspésie sont néanmoins lourds de conséquences car, après le raid de 1758, il ne reste plus que des ruines là où, autrefois, il y avait des pêcheries en voie d'expansion.

Dans ce contexte hostile, la Gaspésie renaît presque aussitôt de ses cendres. Ce renouveau repose, par contre, sur de nouvelles assises qui s'imbriquent davantage dans la « grande histoire » puisqu'un des « lieux communs » de la présence française en Amérique, soit la dispersion acadienne, y joue un rôle de premier plan. En d'autres termes, le Grand Dérangement et le repeuplement de la Gaspésie sont des événements indissociables parce que l'arrivée de centaines de réfugiés acadiens à Restigouche, durant l'année 1758, consacre, de manière indubitable, le retour en masse de « Français » dans la péninsule. Rappelons que ces Acadiens fuient alors leur Acadie d'origine pour échapper aux militaires britanniques qui, depuis 1755, ont formellement l'ordre de les chasser hors de la Nouvelle-Écosse. Cette opération, teintée de machiavélisme, s'explique par de multiples facteurs. Brièvement, cette entreprise militaire renferme, entre autres choses, une résolution d'assimiler les habitants de l'Acadie en les dispersant dans les autres colonies américaines et, d'un même élan, reflète une volonté ferme d'affaiblir la défense française en minant une éventuelle résistance acadienne. Afin d'éviter les âpres conséquences de cette déportation, plusieurs Acadiens optent pour la fuite dans la Baie-des-Chaleurs et ailleurs au Canada. Avec le retour de la paix, une partie de ces proscrits

---

<sup>4</sup> Selon l'historien David Lee, il y avait, à l'époque, entre 500 et 600 résidents permanents en Gaspésie. (David Lee, « La Gaspésie, 1760-1867 », Lieux historiques canadiens / Cahier d'histoire et d'archéologie, no 23, 1980, p. 121)

<sup>5</sup> David Lee affirme également que certains de ces péninsulaires évitent les hommes de Wolfe en s'enfuyant à Québec; d'autres se cachent plutôt dans les bois et, après quelque temps, certains trouvent refuge auprès des Acadiens à Miramichi et, ensuite, à Restigouche. (David Lee, loc. cit., p. 122)

<sup>6</sup> David Lee, « Les Français en Gaspésie de 1534 à 1760 », Lieux historiques canadiens / Cahier d'histoire et d'archéologie, no 3, 1972, pp. 25-68.

acadiens choisit ensuite de s'établir en permanence sur la terre où elle a trouvé refuge; par le fait même, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nombre d'établissements acadiens émergent dans diverses régions du Québec<sup>7</sup>.

Parmi ces nouvelles fondations figure Tracadieèche. Sis entre la mer et les montagnes au cœur de la Baie-des-Chaleurs, cet établissement englobe, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les villages situés aujourd'hui depuis le village de Nouvelle jusqu'à la rivière Cascapédia. L'émergence de cette « Cadie », renommée Carleton peu avant 1788, remonte vraisemblablement à 1767<sup>8</sup>. Les recherches antérieures menées sur l'histoire de cette communauté révèlent que les fondateurs de Tracadieèche émigrent depuis Bonaventure qui, à l'époque, est le principal lieu de rassemblement des réfugiés acadiens de la rive nord de la Baie-des-Chaleurs; on sait aussi qu'en 1774, Charles Robin, entrepreneur jersiais de pêche à la morue en Gaspésie, ramène de France un contingent de 81 Acadiens parmi lesquels une part s'établit à Carleton<sup>9</sup>. Les recensements effectués sur ce territoire en 1777 et en 1784 permettent également aux historiens d'établir que Tracadieèche devient, à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, l'endroit le plus peuplé de la Gaspésie. Globalement, c'est à ce niveau que se situe la recherche à propos de l'histoire de ce village.

Pour ma part, je travaille sur l'émergence d'un établissement acadien à Tracadieèche pour la période située 1755 et 1801. Ces bornes chronologiques englobent l'essentiel de la période où le processus d'implantation se concrétise graduellement sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs<sup>10</sup>. Pour réaliser ce projet d'étude, inutile de rappeler que mes recherches reposent en partie sur ce qu'ont écrit mes prédécesseurs. À propos, ce ne sont pas les historiens qui, de prime abord, entreprennent de retracer les origines de

<sup>7</sup> On désignera éventuellement ces lieux par le terme « Cadies ».

<sup>8</sup> Bona Arsenault fait toutefois remonter, à tort, l'origine de Tracadieèche à 1766. Par la suite, aucune remise en cause n'a été faite et les autres historiens ont repris cette date dans leur écrits.

<sup>9</sup> Marc Dejardins, Yves Frenette, Jules Bélanger et Bernard Hétu, *Histoire de la Gaspésie*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC, 1999 (1981), p. 162-163.

<sup>10</sup> La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle représente, pour les Acadiens, une époque où leur localisation géographique est à peu près définitive. Robert A. Leblanc, « Les migrations acadiennes », *Cahier de géographie du Québec*, vol. 23, no 58, 1979. P. 122. Par ailleurs, 1801 est retenu comme date butoir pour une raison symbolique : en plus de consacrer la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette année est celle de la mort de Charles Dugas, fondateur de Tracadieèche selon la tradition et capitaine de milice ayant effectivement joué un rôle actif relativement à l'occupation du territoire en question.

Tracadieche : ce sont plutôt les habitants du village qui, d'une génération à l'autre, se transmettent oralement certaines parcelles de vie des pionniers du lieu. Il appert alors qu'un mythe se crée en puisant sa source au sein de la mémoire collective de la population locale. Ces récits parviennent d'ailleurs jusqu'à nous grâce à des voyageurs qui, de passage dans la péninsule dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, retranscrivent ces narrations dans leur carnet. Joseph Hamel, arpenteur de la province de Québec, est ainsi le premier à relever cette « histoire »; la version qu'il écrit en 1833 est toutefois peu diffusée puisque ses notes ne seront jamais publiées. L'honneur de divulguer, pour la première fois, le mythe de la fondation de Carleton revient donc à l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland. Celui-ci, par l'entremise de son livre La Gaspésie, publié en 1877, offre au grand public diverses observations faites lors de son voyage dans la région gaspésienne en 1836. Dans cet ouvrage, on apprend «*qu'après la dispersion des Acadiens, quelques familles, originaires de Tracadie, poussèrent jusqu'à ce lieu-ci, qu'elles nommèrent Tracadigetche, ou petite Tracadie. Ce fut le noyau autour duquel se réunit la population actuelle*<sup>11</sup>...»

Plus tard, Édouard-Pierre Chouinard, vicaire de la paroisse de Carleton de 1898 à 1905 puis curé de 1920 à 1933, effectue de véritables recherches sur l'histoire de Tracadieche. À l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, il publie dans le journal Le Moniteur Acadien une rubrique intitulée « à travers les registres de Carleton » en 1899, ainsi qu'une monographie de la paroisse en 1901<sup>12</sup>. De plus, dans le Bulletin de recherches

<sup>11</sup> Jean-Baptiste-Antoine Ferland, La Gaspésie, Québec, Imprimerie A. Côté et Cie, 1877, p. 212. En guise de comparaison, relevons que Joseph Hamel écrit que « *Tracadiesh, aujourd'hui Carleton, est un nom sauvage qui fut donné à l'endroit où les premiers habitans ou plutôt les premiers pêcheurs s'établirent en 1763, 5 ans après l'invasion de l'Acadie par les Armes Britanniques. Comme ils venaient de l'Acadie, les sauvages confondirent ce mot avec Tracadie, et pour ne pas confondre cette nouvelle Tracadie avec l'ancienne, ils la nommèrent la petite Tracadie (et en leur langue Tracadiesh) et de la Tracadiesh ou digash.* » (Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski. Bonaventure et Gaspé, entrée du 15 octobre 1833.) Sans contredit, il existe des « lieux communs » entre la version de Hamel et de Ferland, car tout deux se sont intéressés à l'étymologie de « Tracadieche » pour souligner sa ressemblance avec « Tracadie ».

<sup>12</sup> Édouard-Pierre Chouinard. « À travers les registres de Carleton ». Le Moniteur acadien, 10 janvier 1899, p. 1, 27 janvier, p. 1-2, 10 février, p. 1, 24 février, p. 1, 3 mars, p. 3, 7 mars, p. 2-3, 10 mars, p. 2 et 31 mars, p. 2. Édouard-Pierre Chouinard. « Monographie de Carleton ». Le Moniteur acadien, 11 avril 1901, p. 3, 18 avril, p. 3, 25 avril, p. 3, 2 mai, p. 2, 9 mai, p. 2, 16 mai, p. 3, 23 mai, p. 2, 30 mai, p. 3, 6 juin, p. 3, 13 juin, p. 3, 20 juin, p. 2 et 3, 27 juin, p. 2, 11 juillet, p. 3, 18 juillet, p. 3, 25 juillet, p. 3, 1 août, p. 3, 8 août, p. 2, 15 août, p. 3, 22 août, p. 3, 29 août, p. 3, 5 septembre, p. 3, 12 septembre, p. 2, 26 septembre, p. 2, 3 octobre, p. 3, 10 octobre, p. 3, et 17 octobre, p. 3.

historiques, le prêtre-historien écrit de courtes biographies sur les deux premiers missionnaires du village<sup>13</sup>. Pour couronner le fruit de ses recherches, il présente, en 1906, L'histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton. Dans ce livre, Chouinard s'inspire, de toute évidence, du mythe fondateur tout en y greffant de nouvelles précisions. Selon lui, en 1755, sept familles de Beaubassin réussirent à échapper aux « *griffes de leurs bourreaux anglais* » pour se fixer, après avoir erré ça et là, sur une petite île située dans le barachois de Carleton; après la Bataille de Restigouche, le reste des « *malheureux émigrés acadiens* » de la Baie-des-Chaleurs vinrent « *rejoindre leurs frères de Tracadie* » tandis que d'autres continuèrent leur chemin pour fonder Bonaventure<sup>14</sup>. À la suite de ce récit, l'auteur s'attarde essentiellement à présenter l'histoire religieuse de la paroisse<sup>15</sup>; or, il n'en demeure pas moins que Chouinard est le premier à avoir écrit une synthèse historique sur Carleton.

L'histoire des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs intéresse aussi vivement le frère Antoine Bernard. Au cours de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, ce Gaspésien, de surcroît professeur à l'Université de Montréal, consacre sa carrière d'historien à la production de nombreux ouvrages sur le passé de la Gaspésie et de l'Acadie<sup>16</sup>. Fait à noter, dans certaines de ses publications telles que La Gaspésie au Soleil<sup>17</sup> (1925), L'histoire de la survivance acadienne, 1755-1935 (1935) et L'Acadie vivante : Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours (1945), il s'attarde, à diverses occasions, à l'histoire de Tracadie. Force est de constater que l'auteur reprend alors, dans son intégralité, les écrits de Chouinard, mais la prose de Bernard, beaucoup plus romanesque, ajoute toutefois de la vigueur à ce même récit. Dans un autre ordre d'idées, il faut reconnaître

<sup>13</sup> Édouard-Pierre Chouinard. « L'Abbé Joseph-Maturin Bourg ». Le Bulletin de recherches historiques, vol.6, no 1, 1900, pp. 8-20. Édouard-Pierre Chouinard. « L'Abbé Louis-Joseph Desjardins ». Le Bulletin de recherches historiques, vol 6, no 6, 1900, pp. 164-182.

<sup>14</sup> Édouard-Pierre Chouinard, Histoire de la paroisse de Saint-Joseph de Carleton, Rimouski, Imprimerie Générale de Rimouski, 1906, p.1 et 5.

<sup>15</sup> À cet effet, puisqu'il centre principalement ses intérêts sur des questions d'ordre religieux, Chouinard se situe parfaitement dans la tendance historiographique canadienne-française du début du siècle.

<sup>16</sup> Michel Lemognant, Le frère Antoine Bernard: Historien de la Gaspésie et du peuple acadien, Gaspé, Les éditions gaspésiennes, 1966, p. 49-51.

<sup>17</sup> Ce livre, intitulé à l'origine La Gaspésie : foyer de vie française et catholique, est, en vérité, la thèse de doctorat que Bernard a réalisé à l'Institut Catholique de Paris en 1924.

que le frère-historien a fait progresser le savoir sur l'histoire gaspésienne<sup>18</sup>. En effet, dans ses travaux, il présente l'établissement des Acadiens dans la péninsule comme un élément faisant clairement partie du « dénouement du drame acadien<sup>19</sup> », c'est-à-dire de l'enracinement de communautés acadiennes sur de nouveaux territoires. Bref, le principal apport de Bernard à l'historiographie a été de rapprocher davantage le passé de la Gaspésie à celui de l'Acadie.

Dans les années 1970, de nouveaux documents concernant les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs sont redécouverts puis utilisés afin de corriger certaines dates et mettre en lumière certains faits historiques inédits. Dans cette optique, à partir de documents religieux et administratifs conservés dans les archives de Saint-Malo, le prêtre Patrice Gallant reconstitue, dans son ouvrage de généalogie Les registres de la Gaspésie (1752-1850)<sup>20</sup>, des bribes d'histoire de certaines familles acadiennes. Ces sources lui permettent ainsi d'affirmer que des habitants de Carleton et de Bonaventure ont préalablement été déportés en Angleterre puis en France avant de s'établir définitivement en Gaspésie<sup>21</sup>. Par ailleurs, Bona Arsenault, politicien, généalogiste et historien donne, lui aussi, un nouvel élan à la recherche sur les Acadiens de la péninsule. Grâce à divers recensements effectués dans la Baie-des-Chaleurs au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>, il précise l'itinéraire suivi par les Acadiens parvenus en Gaspésie à la suite des grands bouleversements de 1755; du même coup, il rétablit certains faits à propos de la fondation de Tracadieche. Notamment, il démontre que les premiers habitants du lieu ont auparavant vécu à Nipisiguit (Bathurst) puis à Bonaventure et repousse à 1766 l'érection de Carleton. En dépit de ces nombreuses découvertes, il faut néanmoins admettre d'emblée que les

<sup>18</sup> En ce qui concerne le travail historique de Bernard, notons, par ailleurs, que ses intentions tacites sont de valoriser le rôle du clergé au sein de l'histoire acadienne. Cette façon de procéder reflète évidemment le courant historiographique en vigueur à l'époque au Canada français.

<sup>19</sup> Cette expression de Bernard est tirée du titre du dernier chapitre de son livre Le drame acadien depuis 1604, Montréal, Les Clercs du Saint-Viateur, 1936, 459 p.

<sup>20</sup> Dans ce livre, Gallant présente en annexe plusieurs sources concernant la Gaspésie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, certains de ces documents sont mal recopiés; on y décèle parfois des omissions.

<sup>21</sup> Un de ces documents s'intitule Rolle Général des habitans de l'isle Royale en Outre de l'Amérique Septentrionale. Il s'agit d'un recensement des familles acadiennes de France pour les années 1772 et 1773. Soulignons aussi que Gallant publie le résultat de ses recherches sur les Acadiens de France dans le Cahier de la Société historique acadienne, vol. III, 1968, p. 366-373. Fait à noter, c'est la lecture de Une colonie féodale en Amérique de Rameau de Saint-Père qui incite Gallant à faire des recherches en France.



résultats qu'Arsenault expose dénotent une approche historique nettement traditionnelle<sup>23</sup>. En somme, au sujet de l'établissement des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, Arsenault a entremêlé, à certains égards, le mythe à la probante réalité passée.

Au sujet de la notoriété des synthèses d'histoire de la Gaspésie et de l'Acadie, il n'existe pas d'ouvrages qui suscitent une reconnaissance unanime chez les historiens; quelques titres se démarquent tout de même par leur qualité et permettent de mieux connaître le contexte historique général de ces régions. En ce qui concerne d'abord la Gaspésie, soulignons les travaux de l'historien David Lee. Dans la publication Lieux historiques canadiens; Cahier d'archéologie et d'histoire (1972 et 1980), ce dernier rédige deux articles dans lesquels il brosse un tableau incomparable de la péninsule depuis le passage de Jacques Cartier jusqu'à la Confédération. Ce qui ressort de ces écrits est que la Gaspésie demeure, tout au long de cette période, un territoire isolé qui, par voie de conséquence, développe ses propres particularités démographiques, politiques et socio-économiques. En ce qui a trait aux Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, Lee résume succinctement certaines sources de peuplement et, au sujet de Tracadieche, signale son développement agricole particulier au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>. Pareillement, L'histoire de la Gaspésie (1981, 1999) de Marc Desjardins, Yves Frenette, Jules Bélanger et Bernard Hétu a le mérite d'être un volume qui couvre relativement bien la trame historique de la péninsule. Cette synthèse accorde, par contre, très peu de place à l'histoire de l'établissement des Acadiens dans la Baie-des-Chaleurs<sup>25</sup>. Au moins, les auteurs comblent en partie cette lacune en s'attardant à la question de la difficile appropriation du terroir en Gaspésie et en abordant le thème des frictions survenues entre les Acadiens et les Micmacs. Enfin, au sujet des synthèses sur l'histoire acadienne, il est à noter que le

---

<sup>22</sup> Ces documents sont le recensement de Restigouche de 1760, le recensement de la Baie-des-Chaleurs de 1761, les recensement de Bonaventure de 1765 et de 1774 et le recensement de Carleton de 1777.

<sup>23</sup> En ce sens, c'est une histoire vue « de haut » dans laquelle les militaires et les prêtres occupent principalement l'attention de l'historien.

<sup>24</sup> Cette assertion va nécessairement à l'encontre de la croyance selon laquelle tous les Gaspésiens étaient, à l'époque, des pêcheurs sous l'emprise de la *Charles Robin Company*.

<sup>25</sup> Cette situation résulte du fait que l'histoire de la Baie-des-Chaleurs, réalisée par Marc Desjardins, n'est qu'une adaptation de son mémoire de maîtrise, La Gaspésie 1760-1850, qu'il a rédigé à l'Université Laval en 1983. Ses intérêts étaient alors centrés sur l'édification du monopole de la pêche à la morue par Charles Robin. En conséquence, l'histoire de la Gaspésie qu'il construit reflète davantage le passé de la région de Paspébiac que celui de l'Ouest de la Baie-des-Chaleurs qui est plus acadienne et plus agricole.

choix de lectures abonde. Parmi ces nombreux ouvrages, certains se distinguent toutefois plus que d'autres par leur notoriété. Par exemple, Les Acadiens des Maritimes : études thématiques (1980, 1993) sous la direction de Jean Daigle, The Contexts of Acadian History, 1686-1784 (1992) de Naomi E. S. Griffiths, Six Crucial Decades : Times of Change in the History of Maritimes (1987) de John G. Reid et même L'Histoire des Acadiens (1955) de Robert Rumilly demeurent jusqu'à maintenant, malgré leurs défauts respectifs, des ouvrages historiques souvent cités dans diverses recherches sur l'Acadie. La lecture de ces synthèses historiques tant sur l'Acadie que sur la Gaspésie constitue donc impérativement une étape capitale pour sonder l'état de la recherche et des connaissances actuelles sur le passé de ces régions maritimes.

Mis à part les travaux sur la Gaspésie et sur l'Acadie, il importe de signaler les diverses études déjà réalisées sur les mécanismes de peuplement au Québec. Depuis l'avènement de La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (1954) de Jacques Henripin, diverses enquêtes ont été menées sur la démographie, le peuplement et les migrations dans la province. Dans cette lignée, citons simplement Vie et mort de nos ancêtres (1975) et Naissance d'une population (1987) du démographe Hubert Charbonneau, Peuplement colonisateur au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles (1987) sous la direction de Jacques Mathieu et de Serge Courville et, enfin, Les chemins de la migration en Belgique et au Québec du XVIII<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle (1995) sous la direction de Yves Landry, John A. Dickinson, Suzy Pasleau et Claude Desama. Bref, plusieurs recherches rigoureuses permettent de comprendre davantage les divers processus liés à l'établissement d'une population au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Bien qu'il n'existe, à ce jour, aucune recherche spécifique centrée sur l'émergence d'un établissement acadien à Tracadie, il faut néanmoins reconnaître que le contexte historiographique offre une toile de fond bien étoffée pour approfondir le sujet. Dans cette perspective, je propose ici une problématique qui, de manière empirique, permettra de dégager les principaux fondements relatifs à l'édification de cette communauté. Voici. **Pour la période située entre 1755 et 1801, quels ont été les principaux paramètres ayant mené à l'émergence d'un établissement acadien à Tracadie et dans quel**

**contexte socio-politique et économique ces Acadiens se sont-ils implantés dans cette région de la Baie-des-Chaleurs?** Autrement dit, tout en situant l'émergence de Carleton dans un contexte historique découlant directement de la déportation acadienne et, de surcroît, en insérant le sujet au cœur des grandes étapes de peuplement de la Baie-des-Chaleurs, je cherche plus particulièrement à connaître les mécanismes de peuplement en insistant sur **le rôle qu'a joué l'appartenance familiale** dans le regroupement des pionniers. Par la suite, afin de cibler les grandes étapes liées à l'appropriation du terroir, je cherche à déterminer **la nature des relations socio-politiques** entretenues par les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs avec leurs voisins micmacs ainsi qu'avec l'autorité britannique responsable de l'administration de la Gaspésie. Enfin, en ce qui a trait à l'organisation économique de Tracadieche au XVIII<sup>e</sup> siècle, je désire **mieux situer l'importance respective de la pêche et de l'agriculture.**

À titre d'hypothèses, je soutiens, dans un premier temps, que les mécanismes de peuplement de Tracadieche ont été fortement déterminés par différents types de liens familiaux. Pourtant, afin d'expliquer cette poussée démographique, l'historiographie suggère plutôt des pistes tels que la Déportation elle-même, le rôle colonisateur de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg et le pouvoir d'attraction des pêcheries de la Baie-des-Chaleurs. Je crois, pour ma part, que la majorité des pionniers faisait, à l'origine, partie des mêmes familles élargies et que, par la suite, l'immigration familiale en chaîne ainsi que les alliances exogames<sup>26</sup> célébrées à Carleton ont contribué à l'accroissement de la population. Si, en effet, le Grand Dérangement déracine les gens et que la pêche fait de Tracadieche une destination alléchante, il n'en demeure pas moins que, vu de l'intérieur, cette migration se fait selon des logiques familiales. En second lieu, en ce qui concerne les relations socio-politiques établies entre les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs et les Micmacs, je suppose que ces dernières étaient pour le moins discordantes. À mon avis, les questions d'occupation des terres et d'exploitation des ressources ont dû diviser les deux communautés. D'autre part, au sujet des rapports entretenus avec les gouvernants britanniques de la Gaspésie, il est plausible, selon moi, que les relations aient d'abord été

---

<sup>26</sup> J'entends, par le concept « alliance exogame », les mariages unissant une personne de Tracadieche avec un conjoint ou une conjointe venu(e) de l'extérieur de ce territoire.

dissonantes, vu les circonstances de la récente Déportation, pour devenir graduellement harmonieuses. Donc, je prétends que, dans son ensemble, l'appropriation du terroir ne s'est pas faite sans heurts, mais que les Acadiens ont néanmoins réussi à légitimer leur présence en Gaspésie. Finalement, à propos de l'organisation économique de Tracadie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, j'affirme que la pêche à la morue a occupé une place prédominante lors de la fondation, mais que la pêche au saumon ainsi que l'agriculture et l'élevage sont devenus, au fil des années, des activités florissantes.

Afin de trouver réponses aux nombreuses interrogations et suppositions soulevées, j'ai amassé une somme importante de documents couvrant plutôt bien l'implantation acadienne en Gaspésie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ce corpus est constitué de recensements, de proclamations, de requêtes, de mémoires, de correspondances, de comptes de fabrique et de procès-verbaux<sup>27</sup>. Par le biais d'analyses et d'interprétations, ces sources offrent la possibilité de saisir certains instants de la vie des bâtisseurs de Tracadie. En résumé, ces archives renferment de riches informations sur la venue des réfugiés à Restigouche. Concernant, par ailleurs, le processus de peuplement de la Baie-des-Chaleurs, certains documents relatent les visées des autorités britanniques sur le sujet tandis que d'autres reflètent plutôt les ambitions des Acadiens. De plus, de nombreux recensements permettent de suivre assez précisément les divers déplacements des fondateurs de Carleton. D'autres renseignements relatifs au cheminement démographique de cet établissement émanent des lettres des missionnaires, mais c'est essentiellement grâce à la reconstitution généalogique de la population du lieu que l'on peut davantage décortiquer les mécanismes de son peuplement. Par cet intermédiaire, les familles et quelques individus isolés ayant vécu à Carleton entre 1767 et 1801 ont pu être retracés<sup>28</sup> : cet

---

<sup>27</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'y a pas de notaires en Gaspésie. C'est la raison pour laquelle mon corpus ne contient pas de sources notariales. En 1836, une loi est même votée pour pallier l'absence de notaires : cette loi permet alors à un juge de paix ou à un membre du clergé accompagné de deux témoins d'authentifier des documents. Lee, *loc. cit.*, p. 131.

<sup>28</sup> Les ouvrages de généalogie utilisés sont : Patrice Gallant, Les registres de la Gaspésie, 1752-1850, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1961, 311 p., Bona Arsenault, Histoire et généalogie des Acadiens, Montréal, Lemeac, 1978, 6v. (2645 p.) et Les registres de Carleton, 1773-1900, Carleton, Télévision de la Baie-des-Chaleurs Inc., 1983, 574 p. Pour compléter certaines mes reconstitutions, j'ai utilisé le Registre de population du Québec ancien créé par le Programme de Recherche en Démographie Historique (PRDH), mais je n'y ai trouvé peu d'informations supplémentaires sur les Acadiens de la Gaspésie.

exercice met en évidence, entre autres choses, les différents liens familiaux unissant les pionniers, ce qui permet conséquemment de tirer des généralisations sur la question des principaux vecteurs de peuplement. Dans un autre ordre d'idées, des correspondances signées par différents administrateurs de la Gaspésie ainsi que par les Acadiens, eux-mêmes, dévoilent la nature des relations que ces acteurs ont tissées entre eux. De la même manière, ces documents, jumelés avec des comptes-rendus de certains procès, révèlent pareils éclaircissements à propos de la coexistence entre les Acadiens et les Micmacs de la Baie-des-Chaleurs. Finalement, nos connaissances sur l'organisation économique de Tracadieche peuvent être approfondies par l'entremise de plusieurs documents. Par exemple, les recensements, les comptes de la paroisse de Carleton et certaines lettres des missionnaires sont très utiles pour cerner le propos. Mais, les écrits des voyageurs et, surtout, les traces laissées par les commerçants Henry Mounier et Charles Robin sont davantage révélatrices. Somme toute, une pléthore de documents d'archives existent pour étudier, sous diverses facettes, l'émergence d'un établissement acadien à Tracadieche.

En ce qui a trait maintenant à la structure de ce mémoire, les subdivisions appliquées pour dévoiler les résultats de mes analyses se réfèrent aux trois grandes sections de mon questionnement initial. Afin de présenter les principaux paramètres démographiques, socio-politiques et économiques ayant mené, entre 1755 et 1801, à l'émergence d'un établissement acadien à Tracadieche, mon travail comptera donc trois chapitres liés à chacune de ces thématiques. Ainsi, dans le premier chapitre, en situant d'abord le sujet dans un contexte historique émanant de la Déportation des Acadiens et de l'implantation de familles acadiennes dans la Baie-des-Chaleurs, je traiterai des mécanismes de peuplement de Tracadieche de manière à relever les différents liens familiaux étant à la base du regroupement des pionniers. Au second chapitre, dans la perspective de dégager les grandes étapes historiques relatives à l'appropriation du terroir de la part des proscrits venus d'Acadie, j'examinerai les relations entretenues par les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs avec leurs voisins micmacs ainsi qu'avec certains Britanniques responsables de la gestion de la Gaspésie. Enfin, dans le dernier chapitre, j'aborderai la question de l'organisation économique de Carleton de façon à démontrer

que la pêche au saumon ainsi que l'agriculture et l'élevage deviennent, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, des activités comparables à la pêche à la morue.

Précisons enfin que ce travail n'a pas la prétention de tout réinterpréter le passé des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs. Déjà, mes devanciers ont révélé plusieurs faits incontestables sur le sujet. Néanmoins, grâce à de nouvelles approches, j'éclaire certains angles plus sombres de notre histoire régionale et, parallèlement, je nuance et précise plusieurs assertions de mes prédécesseurs. En outre, dans une perspective plus vaste, je souhaite que mes résultats ébranleront sensiblement le mythe de « l'enracinement dans le silence » qui persiste encore au cœur de l'historiographie acadienne : les efforts qu'ont fait les Acadiens pour se forger leur place à Tracadie et ailleurs au Québec démontrent que cette population n'est demeurée ni passive ni traumatisée à jamais face aux événements de 1755. Au contraire, après l'ère des bouleversements suit une période de renouveau qui reflète l'énergique détermination des Acadiens à se refaire une place en Amérique.

## CHAPITRE UN

**L'émergence d'un établissement acadien**  
**à Tracadie :**  
**les mécanismes de peuplement**  
**depuis le Grand Dérangement jusqu'à 1801**

Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des milliers d'Acadiens arrivent dans la province de Québec. On distingue alors deux principaux courants de migration : celui des réfugiés après 1755 et celui des déportés qui commence surtout après 1763<sup>1</sup>. Si bon nombre de ces gens s'installent en permanence dans les villes de Québec, de Trois-Rivières ou de Montréal, d'autres se dirigent plutôt dans de vieilles paroisses canadiennes ou encore fondent, à proximité, de nouveaux établissements. Qu'ils parviennent en ville ou en périphérie, les divers mouvements migratoires ayant comme résultante la formation de communautés acadiennes semblent être régis selon des logiques familiales. Or, ces regroupements de familles, bien qu'indéniables, ne sont pas systématiques selon l'historien John A. Dickinson. Du moins, c'est ce qui ressort de son étude sur l'établissement des Acadiens à Saint-Denis dans laquelle il conclut que « l'intégration dans le milieu d'accueil par le mariage rapide des filles semble avoir pris plus d'importance que la volonté de retrouver ses parents<sup>2</sup> ». Évidemment, de telles conclusions ne peuvent se transposer pour toutes les « Cadies » de la province. Plus particulièrement, sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs, la situation est nécessairement différente du fait que les nouveaux établissements acadiens sont situés dans une région géographiquement isolée de la population de la province. Un tel milieu, comme Tracadieche, se prête donc bien pour tenter de voir quel rôle l'appartenance familiale a joué dans le regroupement des pionniers acadiens. Mais avant, situons l'émergence de cet établissement dans le contexte historique de la Déportation et attardons-nous ensuite sur le peuplement primitif de la Baie-des-Chaleurs.

---

<sup>1</sup> Pierre-Maurice Hébert, « L'établissement des Acadiens au Québec », *Revue d'ethnologie du Québec*, vol. 5, no 2, 1979, p. 19.

<sup>2</sup> John A. Dickinson, « Les chemins migratoire et l'Établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol 29, nos 1 et 2, mars-juin 1998, p. 68.



## 1.1 La Déportation des Acadiens et le peuplement de la Baie-des-Chaleurs, 1755-1761

Fuyant une armée qui les chasse de leur Acadie natale, des centaines de familles acadiennes, dans leurs pérégrinations, trouvent finalement refuge aux confins de la Gaspésie. Retranchés dans un camp militaire français, à l'embouchure de la rivière Ristigouche, ces derniers sont néanmoins retracés puis attaqués, en 1760, par une flotte ennemie. Après avoir été défait, le sort de ces Acadiens passe de nouveau entre les mains des autorités britanniques. Durant plusieurs mois, l'avenir de ces réfugiés demeure toutefois incertain puisque les administrateurs anglais tardent à prendre une décision à leur sujet. Face à cette inaction troublante, des Acadiens traceront eux-mêmes leur destinée et s'établiront sur les côtes de la Baie-des-Chaleurs.

### 1.1.1 1755, le sort des Acadiens vu par les historiens: la déportation ou l'exode

En 1755, l'Acadie ou la Nouvelle-Écosse change de visage. Au cours du Grand Dérangement, s'insérant dans un contexte où s'affrontent deux grandes puissances européennes en Amérique du Nord, la majeure partie de la communauté acadienne est chassée du coin de pays qui l'a vue naître. Lorsque l'état de guerre cesse officiellement entre la France et l'Angleterre, les Acadiens déportés ou exilés tendent à reconstruire, de part et d'autres du continent, une parcelle de leur ancienne « patrie ». Or, à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, les proscrits acadiens et leurs descendants, ceinturés par une masse anglo-saxonne grandissante, demeurent minoritaires et, de surcroît, leur passé semble relayé aux oubliettes. Néanmoins, en octobre 1847, un américain du nom de Henry Wadsworth Longfellow donne en quelque sorte un coup de grâce à l'indifférence sinon à l'oubli de l'histoire acadienne avec son poème *Évangéline*. Par le biais de cet œuvre, la vieille Acadie « ressuscite » alors comme étant une terre idyllique où, paisiblement, les Acadiens religieux vivaient en parfaite harmonie. En peignant de façon quasi-mythique

l'ancienne Acadie et les événements liés à l'expulsion des Acadiens, Longfellow fait de la déportation un sujet de prédilection pour plusieurs historiens<sup>3</sup>.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, dans la foulée du nouvel engouement pour l'histoire acadienne, diverses interprétations sont présentées afin d'expliquer la tragique dispersion<sup>4</sup>. À titre d'exemple, « l'abbé Casgrain, Rameau de Saint-Père, Édouard Richard et Placide Gaudet soutiennent la thèse de la non-connivence de l'Angleterre et de la seule culpabilité du gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Charles Lawrence. D'autres, Émile Lauvrière et Henri d'Arles voient dans le Grand Dérangement le fruit naturel d'un demi-siècle de politique anglaise, l'œuvre préméditée de Lord Halifax et de ses associés du *Board of Trade*, tout autant que Lawrence<sup>5</sup> ». De leur côté, des historiens anglophones, comme Francis Parkman, justifient l'ordonnance du gouverneur de la Nova-Scotia en rétorquant que le refus de prêter, sans condition, le serment d'allégeance était un acte de pure rébellion de la part des Acadiens; certains, tel John-Clarence Webster, accablent plutôt l'abbé Jean-Louis Le Loutre d'avoir été un agitateur coupable de l'anéantissement de la confiance des Britanniques envers les

<sup>3</sup> P.D. Clarke, « L'Acadie ou le culte de l'histoire », *Revue de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Armand Colin, no 32, été 1989, p. 11.

<sup>4</sup> Des spécialistes ont constaté une évolution dans le traitement historique du passé acadien depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle. Cette évolution peut, de surcroît, être subdivisée en trois principales tendances. Le premier de ces courants historiographiques est la « tendance traditionnelle » qui regroupe l'ensemble des travaux sur l'histoire acadienne réalisés depuis Longfellow jusqu'à la fin des années 1960. Grosso modo, les ouvrages de ces historiens reprennent, dans ses grandes lignes, l'Acadie mythique du poème *Évangéline* et, par ailleurs, se caractérisent par la quête de coupables dans le traitement de la Déportation. La seconde tendance, dominée par les historiens de formation universitaire, se caractérise notamment par la prédominance de l'histoire sociale. Par le biais de problématiques novatrices, ces historiens mettent en lumière de nouvelles réalités du passé acadien. En dernier lieu, le courant lié à la production de synthèses de la part d'historiens majoritairement amateurs se définit par une approche en partie traditionnelle vouée à la résolution de problématiques essentiellement d'ordre national ou identitaire. Malgré les différences notables de ces courants distinctifs, il est néanmoins possible de constater qu'un sujet hante toujours chacune de ces tendances : le Grand Dérangement tient toujours une place de choix dans l'écriture de l'histoire de l'Acadie et ce, quelle que soit la problématique de l'historien. Bref, il semble que même aujourd'hui, l'histoire des Acadiens soit indissociable de la date fatidique de 1755. (Naomi E. S. Griffiths, « L'école des Annales et l'histoire de l'Acadie », *Études canadiennes/ Canadian Studies*. No 13, 1982, pp. 113-118; Jacques-Paul Couturier, « Tendances actuelles de l'historiographie acadienne, 1970-1985 », *Communications historiques/Historical Papers*, Hamilton, 1987, pp. 230-249; Pierre Trépanier, « Clio en Acadie », *Acadiensis*, vol. 11, no 2, 1982, pp. 95-102; Léon Thériault, « Pour une nouvelle orientation de l'histoire acadienne », *Revue de l'Université de Moncton*, vol. 6, no 2, 1973, pp. 115-124)

<sup>5</sup> Antoine Bernard, *Le drame acadien depuis 1604*, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1936, p. 321. (Pour sa part, Bernard croyait que la Déportation était l'œuvre concertée de Charles Lawrence, William Shirley, Jonathan Belcher et Edward Boscawen.)

Acadiens<sup>6</sup>. En bref, le profond désaccord qui subsiste au sein de l'historiographie traditionnelle mène toujours au même impasse : la quête futile d'un coupable.

De nos jours, les plus récentes interprétations à propos du Grand Dérangement apportent une vision nuancée qui tient compte de toute la documentation disponible<sup>7</sup>; la trame historique proposée juxtapose une multitude de facteurs. La plupart des historiens s'entendent d'abord sur le fait que la position géographique de la Nouvelle-Écosse est, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour le moins sujette à la mésentente<sup>8</sup> : habitant un territoire frontalier disputé par deux empires en quête d'expansion, les Acadiens devaient inévitablement subir les contrecoups d'une guerre impériale. Or, étant accoutumés à vivre sous le « joug » anglais depuis 1710 et refusant de prendre les armes contre leur ancienne métropole, la majorité de ces habitants tiennent mordicus à demeurer neutres vis-à-vis toute guerre que veulent bien se livrer la France et l'Angleterre. En 1755, cette quête utopique, voire irréaliste dans une conjoncture aussi belliqueuse, conduit fatalement les autorités en place à tenter de soumettre, une fois pour toutes, la population au serment d'allégeance inconditionnel. Prétextant au gouverneur Lawrence qu'un tel engagement est contraire au « serment sous réserve<sup>9</sup> » déjà consenti à leurs aïeux, les Acadiens s'entendent pour ne pas laisser filer ainsi leurs « acquis ». Devant cette rebuffade, il apparaît alors, d'un point de vue britannique, que les Acadiens ne sont guère de loyaux sujets de la couronne d'Angleterre.

Au-delà des considérations de territorialité et d'allégeance, l'historiographie contemporaine accorde également de l'importance à des faits économiques et politiques qui, en temps de guerre, ont « justifié » la cruelle déportation. Ainsi, des historiens soutiennent que, dans un contexte de concurrence opposant la France et la Grande-Bretagne, le Grand Dérangement découle en partie de la continuation des liens

<sup>6</sup> J.C. Webster, *The Career of the abbé Le Loutre in Nova Scotia* (Shédiac, 1933) et F. Parkman *Moncalm and Wolfe* (Boston, Little Brown, 1884). Cités dans Naomi E. S.Griffiths, *The Acadian Deportation : Deliberate Perfidy or Cruel Necessity*. Toronto, Copp Clark Publishing Company, 1969, p. 69 et pp 98-10.

<sup>7</sup> John A Dickinson, « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 », *Études canadiennes / Canadian Studies*, no 37, 1994, p. 51.

<sup>8</sup> Naomi E. S. Griffiths, (Traduction de Katheryn Hamer), *L'Acadie de 1686 à 1784 : Contexte d'une histoire*. Moncton, Éditions d'Acadie, 1997. P. 66-67.

<sup>9</sup> Cette expression est utilisée par Michel Roy, *op. cit.*, p. 97.

commerciaux entre Acadiens et Français<sup>10</sup>. De fait, la forteresse française de Louisbourg est, à l'époque, la plaque tournante du commerce et, illégalement, des Acadiens y trouvent leur compte<sup>11</sup>. Parallèlement, la participation d'une minorité d'Acadiens à certaines batailles<sup>12</sup>, sous les couleurs françaises, contribue à la perte de confiance des Anglais vis-à-vis leur neutralité. De la même manière, les agressions amérindiennes contre les colons britanniques après 1749, encouragées par l'abbé Le Loutre et les autorités françaises, mettent les Acadiens dans l'embarras. En somme, en 1755, les dirigeants de la Nouvelle-Écosse et du Massachusetts, lassés par les divers « actes de trahison » de la part de certains Acadiens, jugent que la déportation de la totalité de cette population est le moyen ultime de mettre fin à leurs comportements inacceptables.

Entre 1755 et 1763, des troupes de la Nouvelle-Angleterre mettent en œuvre la résolution de disperser les Acadiens au sein des treize colonies américaines. L'historienne Naomi Griffiths soutient à ce sujet que cette politique ne vise aucunement l'extermination physique des Acadiens, mais consiste plutôt en une action vouée à la suppression de toute idée de la communauté acadienne<sup>13</sup>. Autrement dit, la Déportation est une décision militaire qui, dans un contexte où les autorités britanniques ne désirent plus faire de compromis avec les « French Neutral », vise leur assimilation à la masse anglo-protestante. Par le fait même, cette action militaire constitue une mesure drastique affaiblissant la puissance française en minant à jamais une éventuelle résistance acadienne. Au bout du compte, victimes de la guerre, plus de 13 000 Acadiens<sup>14</sup> sont bannis de leur pays... Il apparaît aujourd'hui que, parce que les forces étaient au départ

<sup>10</sup> John G. Reid, « The 1750's : Decade of Expulsion », Six Crucial Decades : Times of Change in the History of the Maritimes. Halifax, Nimbus, 1987, pp. 29-57.

<sup>11</sup> Ibid., p. 111. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les marchands de la Nouvelle-Angleterre ne se privent pas eux-mêmes d'y mener beaucoup d'affaires importantes (Ibid.) et inversement, au XVII<sup>e</sup> siècle, le commerce entre l'Acadie et le Massachusetts, même s'il était prohibé, fut assez florissant pour que des personnes des deux colonies s'y prêtent (Jean Daigle, « Synthèse historique », Les Acadiens des Maritimes : études thématiques, Moncton, Centre d'Études Acadiennes, 1980. P. 29.

<sup>12</sup> Par exemple, l'historien Reid rappelle la participation d'Acadiens dans la guerre s'étant terminée en 1748 par le traité d'Aix-la-Chapelle et puis aussi dans l'attaque de Lunenburg et dans la défense du Fort Beauséjour.

<sup>13</sup> Griffiths, op. cit., p.60.

<sup>14</sup> Jean Daigle et Robert Leblanc, « Déportation et retour des Acadiens », Atlas historique du Canada, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, vol.1, planche 30.

inégales, l'expulsion de cette communauté n'était pas nécessaire pour assurer la dominance du continent par les Britanniques<sup>15</sup>.

Les chemins de la Déportation sont multiples. De prime abord, selon les plans de Lawrence et de William Shirley, gouverneur du Massachusetts, des milliers d'Acadiens parviennent dans les colonies américaines, c'est-à-dire au Massachusetts, au Connecticut, à New York, au Maryland, en Pennsylvanie, en Caroline du Sud et en Géorgie. Soulignons, par ailleurs, que durant leur dispersion, plusieurs centaines d'Acadiens périssent en mer ou, encore, des suites de maladies. À d'autres occasions, des colonies refusent de prendre à leur charge ce flot de prisonniers et c'est pourquoi ils les renvoient dans les ports anglais. Enfin, d'autres Acadiens réussissent à échapper aux troupes britanniques pendant les rafles; ils trouvent alors refuge dans les bois de la Nouvelle-Écosse, à l'Île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard), au Cap-Breton et même en Louisiane. Un peu plus au Nord, le Canada accueille aussi sa part d'exilés. Ceux-ci se concentrent essentiellement dans le gouvernement de Québec, mais certains se dirigeront plutôt vers la Baie-des-Chaleurs.

### **1.1.2 1758-1761 : La situation des réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs**

L'Acadie française existe toujours au moment de la Déportation. Situé aujourd'hui au Cap-Breton, à l'Île du Prince-Edouard et au Nouveau-Brunswick, ce territoire sert de refuge à des milliers de fuyants acadiens. Notamment, Miramichi et Nipisiguit, deux petits postes de traite et de pêche développés, un siècle plus tôt, par Nicolas Denys et son fils Richard Denys de Fronsac, reçoivent leur lot de réfugiés dès 1755<sup>16</sup>. La détresse de ces familles acadiennes, redevenues officiellement sujets du roi de France, amène alors les autorités de la Nouvelle-France à leur venir en aide; cette action

<sup>15</sup> Reid, *op. cit.*

<sup>16</sup> Cedric Lorne Haines, « L'Établissement acadien au Nord-Est du Nouveau-Brunswick : 1755-1826 », *La Revue d'histoire de la Société Historique Nicolas-Denys*, vol. 9, no 1, 1981, p.6; George MacBeath, « Nicolas Denys », *Dictionnaire Bibliographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p.264-265; Alfred G. Bailey, « Richard Denis de Fronsac », *Dictionnaire Bibliographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 268.

est d'autant plus dictée par une volonté de défendre les positions françaises dans ce secteur. Pour ce faire, durant l'été 1756, l'officier canadien Charles Deschamps de Boishébert, selon les consignes du gouverneur Pierre Rigaud de Vaudreuil, rassemble à Miramichi tous les Acadiens passés à Cocagne et dans la région de la Rivière Saint-Jean et y fait construire des hangars pour y disposer des vivres<sup>17</sup>. Grâce au mémoire du huguenot Pierre Du Calvet, garde-magasin de Miramichi, on est en mesure d'affirmer qu'entre 3000 et 4000 personnes trouvent asile à ce camp<sup>18</sup>. Cet établissement s'effrite toutefois durant l'été 1757 parce que les autorités de Québec n'arrivent pas à approvisionner suffisamment ce poste et à cause de la vulnérabilité croissante de ce lieu face à d'éventuelles attaques anglaises. Les Acadiens s'éparpillent alors le long de la Baie de Miramichi, dans la région de Richibouctou, à Québec et sur les rives de la Baie-des-Chaleurs<sup>19</sup>. La crainte des Acadiens envers une avancée anglaise est bel et bien justifiée puisqu'en septembre 1758, le colonel James Murray, à la tête de 800 hommes, se rend dans la région de Miramichi et saccage tous les établissements<sup>20</sup>; Wolfe, son supérieur en grade, fait de même sur le pourtour de la Gaspésie.

Le 27 juillet 1758, quelques semaines avant que Louisbourg capitule et que l'Île Saint-Jean tombe aux mains des Anglais, le commandant Jean-François Bourdon de Dombourg reçoit l'ordre de se replier avec ses hommes dans la Baie-des-Chaleurs<sup>21</sup>. La construction d'un poste militaire à l'embouchure de la rivière Ristigouche provoque alors la migration de plusieurs centaines d'Acadiens<sup>22</sup>. En mai 1759, afin d'assurer la

<sup>17</sup> Vaudreuil au Ministre, Montréal, 6 août 1756, cité par Haines, *loc. cit.*, p. 8.

<sup>18</sup> Pierre Du Calvet, *The Case of Peter Du Calvet*, London, 1784, p.2.

<sup>19</sup> Haines, *loc. cit.*, p. 9.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>21</sup> Bona Arsenault, « Les Acadiens réfugiés à la Baie-des-Chaleurs, en 1758 », *Les Cahiers de la Société historique acadienne*, vol. 17, no 3, 1986, p.89.

<sup>22</sup> Patrick D. Clarke, *À la recherche de la Petite-Rochelle*, Pointe-à-la-Croix, Société historique Machault, 1994. P. 10-11. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le nom de cet établissement nous est inconnu. Par contre, les historiens ont ultérieurement surnommé ce poste « Petite-Rochelle ». De plus, au XVII<sup>e</sup> siècle, il existe peu d'informations sur Ristigouche; en 1686, le recensement de Nicolas Denys dénombre toutefois trois familles au service d'un comptoir et l'on sait que des missionnaires récollets, jésuites et capucins y ont rencontré les Micmacs sans néanmoins y fonder une mission permanente. Par ailleurs, sans qu'il ne puisse le démontrer clairement, Bona Arsenault, dans *Histoire et généalogie des Acadiens: vol. 1. Histoire des Acadiens*, Ottawa, les Éditions Leméac, 1978, p. 212, suppose que le cortège de Bourdon est suivi par des Acadiens de l'île Saint-Jean et du Cap Breton. Il est toutefois admis que, grâce à des lettres envoyées aux Acadiens de Miramichi, Bourdon réussit à attirer à Restigouche un groupe d'Acadiens. Andrew Rodger,

subsistance des soldats, des réfugiés acadiens et de leurs alliés micmacs, on commande à Du Calvet d'y déménager les magasins du roi depuis Miramichi<sup>23</sup>. Or, les réserves étant plutôt maigres, une disette affecte rapidement la population. Bourdon décrit d'ailleurs la misère qui l'entoure en affirmant « qu'après avoir mangé les animaux domestiques [ils ont] été obligés de manger des peaux de bœuf et de castor pour subsister<sup>24</sup> ». Cette famine est néanmoins résorbée, en mai 1760, par l'imprévisible arrivée d'un convoi venu de France. Sous le commandement de l'amiral François Chenard de la Girondais, cette flotte, composée des navires nommés *Machault*, *Bienfaisant* et *Marquis de Malauze*, devait à l'origine remonter le fleuve Saint-Laurent pour reprendre la ville de Québec, conquise en 1759. Apprenant toutefois, de la part de navires anglais arraisonnés, que des forces britanniques les avaient devancés, les Français se dirigent dans le fond de la Baie-des-Chaleurs pour y refaire provision d'eau; selon les instructions reçues à Bordeaux, ils doivent, dans la mesure où Québec ne peut être libérée, se rendre en Louisiane ou à Saint-Domingue pour y débarquer troupes et provisions<sup>25</sup>. En vérité, la cargaison sert plutôt à ravitailler le poste de Bourdon<sup>26</sup>. Cette nouvelle incite d'ailleurs d'autres familles acadiennes à se diriger vers Restigouche. En août 1760, on estime le rassemblement à plus de 1 500 âmes<sup>27</sup>.

Le jour suivant leur arrivée, c'est-à-dire le 19 mai 1760, les troupes françaises débarquent à la Pointe-à-la-Batterie et y installent leur campement<sup>28</sup>. Une dépêche, en direction de Montréal, renseigne ultérieurement Vaudreuil de l'existence de ce renfort. Suivant par la suite les ordres du gouverneur, les soldats et les Acadiens de Restigouche achèvent les préparatifs militaires déjà entrepris dans l'éventualité de contrer une attaque

---

« Jean-François Bourdon », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 87.

<sup>23</sup> Vraisemblablement, ce déménagement incite d'autres familles acadiennes à rejoindre celles déjà parvenues à Restigouche.

<sup>24</sup> Lettre de Bourdon au ministre Choiseul, 4 avril 1760. Citée par Antoine Bernard, *Histoire de la survivance acadienne*, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1935, p. 28-29.

<sup>25</sup> Judith Beattie et Bernard Pothier, « La Bataille de Restigouche », *Lieux historiques canadiens*, no 16, 1978, p. 12. (Au cours de l'affrontement avec les Anglais, deux autres batteries seront érigées à la pointe-Aux-Sauvages et à la Pointe-à-Bourdeau)

<sup>26</sup> R.P. Pacifique de Valigny, *Chroniques des plus anciennes Églises de l'Acadie*, Montréal, L'écho de Saint-François, 1944, p. 26.

<sup>27</sup> Beattie, *loc. cit.*, p. 13. (Ce sont les estimations du capitaine D'Angeac) et Clarke, *op. cit.*, p. 12 (Le capitaine Kanon, commandant du *Machault*, fait aussi ces mêmes observations).

anglaise. Ces efforts ne sont pas vains puisque la venue d'une flotte ennemie dans la Baie-des-Chaleurs ne tarde guère. En effet, le gouverneur Withmore, alerté par les Amérindiens de Richibouctou, envoie, le 17 juin 1760, depuis la forteresse de Louisbourg, le capitaine John Byron et ses hommes pour détruire le bastion français jusqu'alors inconnu. Du 22 juin au 8 juillet, s'ensuit une bataille dans la Baie-des-Chaleurs. Au dénouement des affrontements, les Anglais, après avoir défait l'armée française, les miliciens acadiens et leurs alliés amérindiens<sup>29</sup>, puis brûlé quelques 150 à 200 bâtiments du campement de Restigouche, quittent la Baie-des-Chaleurs victorieux. Malgré la débâcle, les Français et les Acadiens, sous les ordres du capitaine d'infanterie François-Gabriel D'Angeac, ne se rendent pas pour autant : au départ des Anglais, des canons français résonnent toujours du côté de la Pointe-à-la-Mission et, au cours des mois qui se succèdent, ils arment des navires et commettent, en guise de riposte, des actes de piraterie dans le fleuve et golfe Saint-Laurent.

À la suite de la capitulation de Montréal, afin d'annihiler la dernière arrière-garde de la Nouvelle-France, un nouveau détachement de plus de cent hommes est envoyé à Restigouche par le général Jeffery Amherst et, fait à noter, des hommes de Vaudreuil font alors partie du convoi. Rendus à destination, après quelques jours de discussion, les Britanniques, commandés par le major Robert Elliot et appuyés par les représentants français, l'officier Catalogne et le commissaire et écrivain du roi Bazagier, font valoir que la résistance est inutile. Le 29 octobre 1760, les occupants de la Baie-des-Chaleurs, réinstallés dans les anciens camps militaires érigés lors de la Bataille de Restigouche, c'est-à-dire à la Pointe-à-la-Batterie, à la Pointe-à-Bourdeau<sup>30</sup> et à la Pointe-à-la-Mission, décident de se rendre sans entamer le combat<sup>31</sup>. Dès lors, le Canada entier passe sous emprise britannique<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> Clarke, *Ibid.*, p.12-13.

<sup>29</sup> Vaudreuil exhorte le capitaine Dangeac « d'augmenter la ration des Acadiens et sauvages qui feront la guerre » Mémoire de Vaudreuil copié par Beattie, *loc. cit.*, p. 14-17.

<sup>30</sup> Les historiens écrivent maintenant « Pointe-à-Bourdeau ». Cependant, à l'origine, il est possible que cet endroit se nommait plutôt « Pointe-à-Bourdon ». Du moins, c'est ce terme qui est employé par Chouinard, *op. cit.*, p.3.

<sup>31</sup> Les informations contenues dans ce paragraphe sont tirées de Beattie, *loc. cit.* et de Clarke, *op. cit.*

<sup>32</sup> Seuls Niverville et ses 12 hommes, alors dans la région de la Miramichi, refusent encore de se rendre. (Beattie, *ibid.*, p. 28). Vers le mois de mars, il se dirige toutefois à Québec pour se rendre aux autorités.



Après la reddition, certaines mesures sont édictées par les Britanniques afin de concrétiser la domination du territoire et de ses résidents. Tout d'abord, les conquérants s'évertuent à conclure la paix avec les Micmacs<sup>33</sup>. Et puis, à l'exemple du traité de capitulation de Montréal, tous les habitants de Restigouche, à l'exception des Acadiens, se voient accordé le droit de retourner en France. De nouveau, le sort des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs passe entre les mains des autorités britanniques. Selon les promulgations d'Elliot, ces réfugiés doivent demeurer sur place jusqu'à ce qu'une décision soit prise à leur sujet, mais il leur est toutefois permis de se diriger « *Le Long des Côtes parmi les différents gouvernements de ce País*<sup>34</sup> ». Par surcroît, les Acadiens sont désarmés et leur plus grosses embarcations sont brûlées pour éviter qu'ils ne se livrent à la piraterie; on ne leur laisse que des barques pour qu'ils puissent assurer leur subsistance par la pêche. Enfin, les quelques vivres toujours emmagasinés à Restigouche sont divisés entre les Micmacs et les chefs de milice acadiens afin qu'ils soient partagés équitablement entre tous les habitants du lieu<sup>35</sup>. Aussitôt ces directives transmises, les Britanniques quittent la Baie-des-Chaleurs laissant ainsi un millier d'Acadiens dans l'incertitude<sup>36</sup>.

Amherst, responsable de l'administration du Canada, et Murray, commandant délégué du District de Québec, doivent considérer l'avenir de la population de Restigouche. Pendant ces délibérations, Murray envoie le Sieur de Grandmaison à la Baie-des-Chaleurs pour annoncer aux Acadiens que le Gouvernement britannique pardonne leur hostilité passée. Le général leur demande aussi de devenir de loyaux sujets et, éventuellement, dès qu'ils auront su démontrer leur attachement au roi d'Angleterre, il

---

(Lettre *A Son Excellence, Le Gouverneur du Canada*, par Grandmaison, Restigouche, le 26 mars 1761. APC, Amherst Papers.)

<sup>33</sup> Grâce au compte-rendu du capitaine britannique Macartney, on est en mesure de dénombrer entre 300 et 400 Amérindiens à Restigouche à l'époque (*Ibid.*)

<sup>34</sup> Lettre des Acadiens « écrite à Monsieur le Commandant de la pointe en date du 18 Mars 1761 » APC, Amherst Papers. Précisons que « *les différents gouvernements de ce País* » désignent vraisemblablement Montréal, Québec et Halifax.

<sup>35</sup> Beattie, *loc. cit.*, p. 28

<sup>36</sup> Grâce au recensement du Commissaire Bazagier, on dénombre 1003 personnes, réparties en 175 familles, à Restigouche.

leur sera permis de venir au Canada où ils se verront attribuer de bonnes terres<sup>37</sup>. N'ayant davantage de précisions, les réfugiés attendent, durant plus de cinq mois, une décision à leur sujet. Entre temps, au mois de janvier, Murray s'enquiert plus particulièrement de la question, mais compte malgré tout recevoir des ordres de son supérieur avant de prendre une décision formelle. Faute de résolution, le 20 février 1761, il fait parvenir une lettre aux chefs de milice dans laquelle est déclaré que rien n'a encore été décidé<sup>38</sup>. Cette situation incite alors la majeure partie des Acadiens à quitter leur refuge pour s'essaimer « *Le Long de la Baie des Chaleurs, Qui est de la pointe de Miscoû jusques à Gaspée*<sup>39</sup> ». En Gaspésie, la région située entre la rivière Cascapédia et Paspébiac accueille une quinzaine de familles de réfugiés, mais la majorité des Acadiens se dirigent dans le Nouveau-Brunswick actuel dans les anciens établissements acadiens tels que Nipisiguit, Caraquet, Shippagan et Miramichi.

Plus tard, de nouvelles propositions émanent du gouvernement de la Province de Québec à propos des réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs. En avril 1761, Murray suggère à Amherst de faire venir tous ces gens dans la région de Montréal<sup>40</sup>. Cette dernière idée n'étant pas retenue, ce n'est qu'en juillet qu'une véritable décision est prise : Murray leur ordonne de se transporter à Québec avec leur famille pour qu'ils puissent ultérieurement s'établir « *quelque part dans cette colonie*<sup>41</sup> ». Du Calvet, connaissant bien le territoire et la population de la Baie-des-Chaleurs, est désigné pour livrer cette ordonnance<sup>42</sup>. Il est, par ailleurs, chargé de « *vaincre la Répugnance de quelques accadiens pour le Gouvernement anglois*<sup>43</sup> » et doit également recenser la

<sup>37</sup> Du Calvet, *op. cit.*, p. 14. (Par ailleurs, Grandmaison est blessé d'un coup de pistolet durant cette mission. En plus du message qu'il devait livrer aux Acadiens, il avait aussi à capturer un soldat anglais qui avait déserté son régiment.)

<sup>38</sup> Lettre des Acadiens de Restigouche « A son Excellence Le Gouverneur Général du Canada », datée du 26 mars 1761. APC, Amherst Papers.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, à Québec le 18 avril 1761. APC, Amherst Papers.

<sup>41</sup> Lettre de James Murray aux Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, à Québec, le 7 juillet 1761; citée par Du Calvet, *op. cit.*, p. 17.

<sup>42</sup> Du Calvet part à la mi-juillet à bord de la *Sainte-Anne*, avec un équipage de huit hommes commandés par le capitaine Joanis (Beattie, *op. cit.*, p. 29)

<sup>43</sup> Mémoire sur la Forme Judiciaire actuelle de la Province de Québec, Montréal, 28 octobre 1770, manuscrit de Pierre Du Calvet. APC, Série Q7. Ce dernier réitère sensiblement les mêmes propos dans « Lettre de Pierre Du Calvet à Son Excellence, le Général Haldimand &c,&c, à la prison de Québec, le 6 décembre 1780 » citée par Du Calvet, *op. cit.*, p. 118-119.

population de Restigouche, de la Baie-des-Chaleurs et de Miramichi<sup>44</sup>. Enfin, il a pour mandat de déterminer la quantité de navires nécessaires pour réaliser le déplacement de ces Acadiens tout en privilégiant leurs embarcations déjà « *en état de marcher pour commencer cette opération*<sup>45</sup> ». Or, une fois sa mission accomplie, Du Calvet ne ramène avec lui que « *two small vessels full of Acadians from Nipissiguit in the Baye des Chaleurs, who resolved to embrace immediately General Murray's offer...*<sup>46</sup> ». Les autres Acadiens, prétextant que leurs « *voitures* » ne sont pas en état de transporter leur famille à Québec et considérant que la saison est d'ores et déjà trop avancée pour faire ce voyage sans risquer leur vie, implorent le consentement de Murray pour pouvoir, tout au moins, passer l'hiver dans leur nouvel établissement. En somme, le plan visant à rassembler les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs à Québec échoue lamentablement.

À l'automne 1761, il ne reste plus que 400 habitants à la Pointe-à-la-Batterie et à la Pointe-à-Bourdeau : ceux qui ne se sont pas établis sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs ont décidé de partir pour Louisbourg et dans la région de Beauséjour<sup>47</sup>. Pour leur part, les derniers occupants de la région de Restigouche font connaître leur dessein de s'établir en Acadie, au Cap Breton, à l'Île Saint-Jean ou au Canada. Murray leur ordonne cependant de rester où ils sont jusqu'à ce qu'une autre résolution soit adoptée à leur propos<sup>48</sup>. Pour en finir avec cette affaire, il demande de nouveau l'avis d'Amherst. Celui-ci, sans donner plus de précisions, décrète d'établir les Acadiens « *somewhere in the upper part of Canada*<sup>49</sup> ». Cette mesure, quoiqu'imprécise, concorde parfaitement avec les visées de Murray, car il est tout à fait contre l'idée de permettre aux Acadiens de retourner dans leur Acadie d'origine. Une telle éventualité serait, à son avis, inacceptable étant donné que les terres de l'Acadie « *must renew to them [les Acadiens] in all succeeding Generations the miseries the present one has endured and will perhaps alienate for ever these Affections from its Government, however just and Equitable it may*

<sup>44</sup> Pour une raison que j'ignore, il ne fera pas le recensement de Restigouche.

<sup>45</sup> Lettre de James Murray aux Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, à Québec, le 7 juillet 1761; citée par Du Calvet, *ibid.*, p. 17.

<sup>46</sup> Du Calvet, *ibid.*, p. 25.

<sup>47</sup> Lettre de James Murray à Jonathan Belcher, à Québec, le 20 septembre 1761. APC, Amherst Papers.

<sup>48</sup> Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, à Québec, le 22 septembre 1761. APC, Amherst Papers.

<sup>49</sup> Lettre de James Murray à Jonathan Belcher, à Québec, le 20 septembre 1761. APC, Amherst Papers.

be<sup>50</sup> ». Jonathan Belcher, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse partage ce propos et est également d'opinion que le Canada constitue le meilleur endroit pour installer les Acadiens « *if they should be permitted at all to remain in America* »: il suggère même de laisser les Acadiens sur les pourtours éloignés de ce pays<sup>51</sup>... De toute manière, selon Murray, la saison automnale est déjà trop avancée pour envisager le déplacement des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs cette même année<sup>52</sup>.

En fin de compte, moins de 794 personnes, majoritairement des Acadiens, se sont installées entre Malbay et Miramichi en 1761<sup>53</sup>. Apprivoisant le territoire et découvrant ses ressources, plusieurs de ces réfugiés envisagent de s'établir en permanence dans cette vaste contrée. Murray, après avoir tenté, sans succès, de rassembler cette population à Québec, tolère vraisemblablement la présence acadienne en Gaspésie sans toutefois l'approuver clairement. Par contre, sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, encore sous la juridiction du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, les autorités réprouvent manu militari cette implantation. Malgré tout, c'est sur ces fragiles fondements que se concrétise l'établissement des Acadiens sur les deux rives de la Baie-des-Chaleurs.

## 1.2 L'établissement des Acadiens sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs, 1761-1767

Au printemps de 1761, une nouvelle Acadie renaît sur les contours de la Baie-des-Chaleurs. En Gaspésie, quelques familles acadiennes vivent à Bonaventure<sup>54</sup>, mais c'est

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Lettre de Jonathan Belcher à James Murray, à Halifax, le 25 mars 1762. APC, Série Q1.

<sup>52</sup> Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, à Québec le 20 septembre 1761. APC, Amherst Papers. Dans ce document, il explique la situation des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs et ajoute « *I (...) shall expect your orders that I may make the measures for the execution of them as soon as the navigation is open next spring for now it is too late to do any thing there in this Autumn* »

<sup>53</sup> Le dénombrement de cette population est tiré du « *dénombrement des familles Accadiennes réfugiées le long des Côtes de L'Accadie, avec le nombre des Batiments qui Sont dans la Susd partie & Commencé au Barecoy de la Malbaye le 31 juillet 1761* » effectué par Pierre Du Calvet. APC. MG 13, WO 34, vol. 1.

<sup>54</sup> À l'époque, les limites de Bonaventure se bornent à l'Ouest par la rivière Cascapédia et à l'Est par Paspébiac. Bona Arsenaault, Les registres de Carleton, 1773-1900, Carleton, CHAU-TV Télévision de la Baie-des-Chaleurs, 1983, p. 554.

de l'autre côté de la baie, à Nipisiguit, que se retrouve le plus important contingent de réfugiés. Bien que ces Acadiens aient, à maintes reprises, fait acte de soumission à divers représentants du roi George III, ils sont quand même soupçonnés de piratage par le gouvernement britannique de la Nouvelle-Écosse. Pour cette raison, un raid est perpétré sur les établissements acadiens de la côte nord du Nouveau-Brunswick actuel. En réaction à cette agression, des familles acadiennes quitteront Nipisiguit pour s'établir dans la région de Bonaventure. Quelques années plus tard, en 1767, ces mêmes personnes fonderont, en compagnie de certains habitants de Bonaventure, un nouvel établissement au cœur de la péninsule gaspésienne : Tracadie.

### 1.2.1 Nipisiguit en 1761 : un départ difficile

Après le départ de Du Calvet, Nipisiguit compte une population acadienne de moins de 300 individus répartis en près de 80 familles nucléaires. Depuis le printemps de 1761, ces derniers tâchent de se pourvoir de tout le nécessaire pour assurer leur subsistance. Ainsi, une fois les cabanes construites<sup>55</sup>, ces Acadiens s'emploient essentiellement à faire provisions de racines et de poissons pour être en mesure d'affronter l'hiver<sup>56</sup>. À cet égard, notons que, durant la saison halieutique de 1761, la pêche est à ce point prolifique que Gamaliel Smethurst, marchand du Massachusetts, sillonne les régions de Nipisiguit et de Restigouche pour y faire commerce : les surplus de morue des Acadiens sont dès lors échangés contre diverses marchandises. Mais, au-delà de cette apparente quiétude, la menace de la déportation plane toujours sur cette communauté acadienne.

---

<sup>55</sup> « *The Acadians make themselves a winter house in two or three days. They cut down a number of pine trees, suitable to the occasion, square them, and place them one upon another, fastening them with trunnels, and fill the crevices with moss; the chimney they secure with clay, they cover their house with slabs and bark, they are very good broad axe men* ». William F Ganong, « Gamaliel Smethurst's Narrative of this Journey from Nipisiguit to Fort Cumberland 1761 », New Brunswick Historical Society Collections, VI, 1905, p. 368. Cité par Haines, loc. cit., p. 14.

<sup>56</sup> « *Il se trouve... par le soin que nous avons pris de faire la pêche que nous nous sommes mis en état de pouvoir passer l'hiver icy Soit en poissons secs que vert et racine...* » Lettre de Joseph Guilbeau, Pierre Melançon et Charles Dugas à James Murray, Nipisiguit, le 24 août 1761. APC. Amherst Papers.

Pour diverses raisons, la présence acadienne dans la Baie-des-Chaleurs dérange les autorités britanniques de la Nouvelle-Écosse. Cette situation résulte, entre autres choses, du fait que le capitaine Roderick Mackenzie, commandant du Fort Cumberland, reçoit une plainte adressée contre les Acadiens de Restigouche de la part de Joseph Glaude, le chef des Micmacs du même lieu. Glaude déclare que ses voisins construisent de nouveaux navires dans l'intention de se livrer à la piraterie et ainsi piller les bateaux navigant dans le Golfe du Saint-Laurent<sup>57</sup>. Pour leur part, dans une missive adressée à Mackenzie, les Acadiens se défendent bien de ces médisances : ils assurent que les nouvelles embarcations en question ne serviront qu'à faire la pêche<sup>58</sup>. N'empêche qu'un sentiment de suspicion s'installe chez les Britanniques de la Nouvelle-Écosse envers la bonne foi des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs... D'un autre point de vue, durant l'été 1761, Belcher et son conseil sont irrités par certains actes de piraterie commis par des Acadiens dans la partie nord de la Nouvelle-Écosse<sup>59</sup>. Afin de protéger le commerce et les voies de communication contre la piraterie et croyant d'autant plus que les pirates acadiens impliqués proviennent de la Baie-des-Chaleurs, Belcher ordonne à Mackenzie de déporter les habitants de cette région<sup>60</sup>.

En octobre 1761, Mackenzie pénètre dans la Baie-des-Chaleurs avec deux petits navires et cinquante soldats Highlanders<sup>61</sup>. À Nipisiguit, Caraquet et Shippagan, plus de 240 hommes, femmes et enfants sont faits prisonniers puis transportés à Halifax à bord de leurs propres bateaux<sup>62</sup>. Faute de temps et de moyens pour déplacer le reste de la population, on exige d'eux qu'ils se soumettent une fois de plus au gouvernement britannique. Ces Acadiens s'engagent par surcroît, selon les directives de Mackenzie, à demeurer sur place l'hiver durant et promettent de se rendre par eux-mêmes à Halifax dès le printemps. Puis, avant de repartir, les hommes de Mackenzie détruisent les plus petites embarcations des Acadiens pour ainsi éviter qu'ils ne se livrent éventuellement à la piraterie. À cause de l'approche de l'hiver, la Gaspésie est épargnée. Néanmoins, la

<sup>57</sup> David Lee, *loc. cit.*, p. 171. Cette lettre est datée du 17 janvier 1761.

<sup>58</sup> Lettre des Acadiens à Roderick Mackenzie, à Restigouche, le 18 mars 1761. APC. Amherst Papers & Lettres des Acadiens à Jeffery Amherst, à Restigouche le 26 mars 1761. APC. Amherst Papers.

<sup>59</sup> Haines, *loc. cit.*, p. 16

<sup>60</sup> Beattie, *loc. cit.*, p. 29 & Haines, *loc. cit.*, p. 17.

<sup>61</sup> Haines, *ibid.*, p. 13.

nouvelle de cette incursion effraie les Acadiens de Restigouche et les incite à quitter définitivement leur refuge : la majorité se dirige vraisemblablement vers Québec, comme l'avait demandé Murray précédemment, mais une fraction choisit plutôt de rejoindre les quelques familles acadiennes déjà établies dans la région de Bonaventure.

Tel que convenu, au printemps de l'année 1762, les Acadiens de Nipisiguit parviennent à Halifax pour se rendre sous les drapeaux anglais. À leur arrivée, les autorités leur indiquent que la paix a été conclue et qu'ils peuvent, par conséquent, retourner d'où ils sont partis<sup>63</sup>. En fait, considérant les récents accords de paix signés entre la France et l'Angleterre, les autorités de la Nouvelle-Écosse ont décidé, au cours de l'année 1762, qu'il n'était plus nécessaire de chasser les Acadiens du territoire néo-écossais<sup>64</sup>. Dans ces circonstances, les Acadiens venus depuis Nipisiguit retournent dans leur établissement; d'autres familles choisissent par contre de se diriger dans une partie de la Baie-des-Chaleurs qui n'a jamais été témoin d'agression de la part des forces britanniques, c'est-à-dire à Bonaventure.

### **1.2.2 Les premières années de Bonaventure (1761-1767)**

Lorsqu'une quinzaine<sup>65</sup> de familles acadiennes quittent Restigouche, au printemps de 1761, pour s'établir dans la région de Bonaventure, il appert que ce territoire est déjà

---

<sup>62</sup> The Boston Newsletter, le 10 décembre 1761. Cité par Beattie, *loc. cit.*, p. 29.

<sup>63</sup> Joseph Hamel tient cette relation de Marthe Dugas, fille de Charles Dugas (père), l'un des fondateurs de Tracadieche. « *Âgé de 79 ans... elle vint s'établir à Carleton avec ses parents qui étaient du nombre des premiers colons... [Elle] était fille âgée (sic) alors de 6 à 7 ans* ». Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, Québec, entrée du 15 octobre 1833.

<sup>64</sup> Haines, *loc. cit.*, p. 17. Précisions que la position officielle des autorités de la Nouvelle-Écosse au sujet des Acadiens vacille constamment entre 1759 et 1762. N'empêche, tout de même, que d'autres déportations ont lieu jusqu'en 1763; ce n'est seulement qu'en juillet 1764 qu'un décret royal autorise les Acadiens à revenir en Nouvelle-Écosse. Robert Rumilly ajoute, dans Histoire des Acadiens, Montréal, Fides, 1955, tome II, p. 576-577, que Amherst, en 1761, croyait que la déportation était inutile et trop coûteuse. Il ajoute « J'inclinerais donc à les garder [les Acadiens] dans la province, sous des règlements et restrictions convenables. » Selon Amherst, les Acadiens ne peuvent pas être assez fous pour tenter quelque chose dans un pays occupé par les troupes régulières.

<sup>65</sup> La tradition orale est assez précise sur le nombre de familles parvenues à Bonaventure depuis Restigouche. J.B.A Ferland, se fait raconter le récit suivant en 1836 : « En 1762, treize familles acadiennes, qui, depuis deux ans, étaient traquées par les autorités anglaises, et vivaient dans les bois avec les sauvages, se décidèrent à se fixer sur les bords de la rivière de Bonaventure », La Gaspésie, Imprimerie A. Côté et

habité par des Français et des Basques. Selon toute vraisemblance, ces derniers habitants proviennent de la seigneurie de Pabos ainsi que des autres établissements de la péninsule dévastés par Wolfe en 1758<sup>66</sup>. Ces gens se seraient apparemment cachés dans les bois durant le passage des troupes britanniques pour se rassembler, par la suite, dans la contrée située entre Paspébiac et la rivière Cascapédia<sup>67</sup>. L'arrivée des Acadiens fait donc hausser la population de Bonaventure à un total de 80 personnes<sup>68</sup>. S'y ajoutent ensuite, à la fin de l'automne 1761, deux autres familles acadiennes de Restigouche, sans doute effrayées par le raid de Mackenzie<sup>69</sup>; puis, cinq autres familles en partance de Nipisiguit s'y

---

Cie, 1877, p. 194. Malgré, un périodisation inexacte et quelques propos douteux au sujet des relations entre les Acadiens et les Micmacs, la tradition a gardé intact le nombre de familles fondatrices. Pour ma part, il m'a été possible de vérifier le nombre de ces familles pionnières grâce au recensement de Bonaventure de 1761 effectué par Du Calvet.

<sup>66</sup> Selon l'archiviste Michel Émard, après le passage de Wolfe, « la relocalisation des anciens censitaires des seigneuries de Pabos et de Grande-Rivière se fit au hasard le long de la côte et sans titres clairs ». Michel Émard, Les registres des adjudications des terres de la Gaspésie, 1819-1825, Pointe-au-Genièvre (Newport), 1980, p. 8. Aussi, Bona Arsenault dans Souvenirs et confidences, Ottawa, Les Éditions Leméac Inc, 1983, appendice pp. 275-280 reproduit le plan de Bonaventure dessiné en 1765 par le député-arpenteur John Collins. Celui-ci ajoute à son dessin la remarque suivante : « Bonaventure est située sur la rive nord de la Baie-des-Chaleurs. C'est un endroit approprié pour l'établissement d'un centre de pêche, par les Anglais, comme en font foi les activités de pêche des commerçants français qui ont séjourné sous le régime français. Ces négociants français expédiaient de ce port de huit à dix chargements de poisson, par vaisseaux, chaque année. Le poisson était pêché de ce port et autres endroits situés à proximité...La population de Bonaventure est présentement composée d'Acadiens. Il s'y trouve 80 hommes, en plus des femmes et des enfants » (Traduction).

<sup>67</sup> Dans le recensement de 1761 effectué par Pierre Du Calvet, on retrouve des familles du nom Chapados, Dugués (Duguay), Dumis (Denis), AuCoin, Appetit, Benjamin et Célestin. Certaines de ces personnes se retrouvent même dans les registres de Pabos en 1753. (Voir Patrice Gallant, op. cit., p. 74 pour le cas de Joanis (Jean) Chapados). Soulignons, par ailleurs, que les familles en question n'apparaissent pas dans le recensement effectué par Bazagier : s'ils ont été se réfugier avec les Acadiens de Restigouche, on peut conclure qu'ils ont quitté cette région pour fonder Bonaventure avant octobre 1760. Dans un autre ordre d'idées, Bona Arsenault (op. cit., p. 259) soutient que les fondateurs acadiens de Bonaventure arrivent dans cet établissement en mai 1760. Il s'explique ainsi : « il est significatif que les noms de plusieurs membres des premières familles acadiennes, établies à Bonaventure, apparaissent dans les registres de Sainte-Anne-de-Restigouche pour l'année 1759 et le début de l'année 1760 et que, par contre, aucun de ces noms ne peut être signalé dans ces mêmes registres, après le 12 mai 1760. » Bien que ces faits soient convainquants, il n'en demeure pas moins que ces mêmes Acadiens apparaissent dans le recensement de Bazagier en octobre 1760. Force est donc de constater que ces Acadiens sont demeurés à Restigouche jusqu'au printemps de 1761.

<sup>68</sup> Selon le recensement de la région de Paspébiac-Cascapédia de Pierre Du Calvet en août 1761. APC, MG 13, WO 34, vol. 1.

<sup>69</sup> Il s'agit des familles de Pierre Poirier (fils) et de Joseph Bernard. Il a été possible de retracer ces familles en comparant le recensement tenu Restigouche de 1760 avec les recensements de Bonaventure de 1761 et de 1765. Fait à noter, ces familles Poirier et Bernard sont liées entre elles. En fait, Joseph Bernard a épousé, en seconde noce, Marguerite Arsenault, la veuve de Pierre Poirier (père). Soulignons enfin qu'il est fort peu probable qu'il s'agisse de cas d'homonymie parce que les recensements ci-nommés donnent maints détails sur la composition des familles. Puisque les familles en question sont quasi-identiques (bien sûr, les familles se transforment avec les années) d'un recensement à l'autre, on peut conclure que ce sont les mêmes.



installent au printemps de 1762<sup>70</sup>. En 1765, le nombre de personnes vivant à Bonaventure à plus que doublé puisque l'on compte 169 habitants<sup>71</sup>.

Depuis la fin des hostilités entre la France et l'Angleterre, la présence acadienne en Gaspésie préoccupe peu le gouvernement de Murray. Cette « négligence administrative » peut s'expliquer par la faible population de la péninsule gaspésienne<sup>72</sup> et par le fait que le gouvernement a, de toute façon, peu de moyens à sa disposition pour administrer les contrées éloignées du pays nouvellement conquis. Nul doute aussi que la reconstruction des régions dévastées par la guerre au cœur des colonies est, à ce moment, une affaire plus préoccupante. Quoiqu'il en soit, une conséquence majeure de cette « mauvaise gestion coloniale » est que les habitants de Bonaventure s'approprient des lopins de terre sans avoir obtenu, au préalable, une permission officielle pour occuper le territoire. Cette situation précaire de « squatter » n'arrête cependant pas l'ardeur de cette communauté : grâce à la pêche et à la chasse, les péninsulaires se tirent d'affaire en troquant morues séchées et pelleteries avec les nombreux commerçants de Québec qui fréquentent leurs côtes<sup>73</sup>. En plus des caboteurs, des marchands étrangers s'installent en permanence au village. Dès 1763, le hollandais William Van Felson y fait des affaires<sup>74</sup> et, un peu avant 1765, Alexander MacKenzie et ses associés William Mitchell et Hugh Montgomery, marchands de Québec, font de même<sup>75</sup>; soulignons aussi que la compagnie de pêche *Moore and Finlay* a un pied-à-terre à Bonaventure à la même époque<sup>76</sup>. Dans ce contexte de relative prospérité, les Acadiens de Bonaventure envoient des suppliques à Québec pour faire connaître leur dessein de demeurer dans la Baie-des-Chaleurs et, par le fait même, demandent que des titres de propriété leur soient émis.

<sup>70</sup> Ces familles sont celles de Benjamin Alain, Placide Bujold, Ambroise Comeau, Joseph Leblanc et Charles Dugas. Pour retracer ces familles, il a suffi de comparer le recensement de Nipisiguit de 1761 avec celui de Bonaventure de 1765. (En ce qui a trait à la probabilité d'homonymie, voir note 66)

<sup>71</sup> Selon le recensement de Bonaventure 1765. RAQ, 1936-37, vol. 17.

<sup>72</sup> En 1765, la population européenne de la Gaspésie est de 300-325 personnes dont un sixième environ est Britannique. Lee, *loc. cit.*, p. 122.

<sup>73</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 149.

<sup>74</sup> *Ibid.*

<sup>75</sup> Plus tard, en 1766, William Smith, anciennement employé par la *Moore and Finley* et commerçant de Québec associé avec deux londoniens, puis Charles Robin, entrepreneur de Jersey, construisent des magasins à Paspébiac et à Bonaventure. *Ibid.*

<sup>76</sup> Desjardin *et al.*, *op. cit.*, p. 222.

Le premier mars 1765, Murray fait connaître sa décision sur le sujet de la colonisation en Gaspésie. Par le biais d'une proclamation, il fait savoir qu'il est désormais permis à quiconque, qui en fait la requête au Conseil de Québec, de s'établir dans la Baie de Gaspé et dans la Baie-des-Chaleurs<sup>77</sup>. Et, pour faire prêter le serment d'allégeance aux personnes déjà installées dans la région le marchand et officier de justice Hugh Montgomery reçoit, en mai, des lettres patentes lui déléguant ces pouvoirs<sup>78</sup>. Enfin, au mois de septembre, le gouvernement envoie John Collins, député-arpenteur général de la Province, pour dresser des ébauches de la Gaspésie<sup>79</sup>. Or, le travail de l'arpenteur est, en quelque sorte, superflu puisqu'il n'officialise en rien les réclamations de terrains faites préalablement par les Acadiens de Bonaventure<sup>80</sup>. À vrai dire, malgré ce que laisse entendre Murray dans sa proclamation, il privilégie officiellement une présence britannique dans la région gaspésienne<sup>81</sup>. Le gouverneur entretient toujours une profonde méfiance à l'égard de la communauté acadienne; c'est d'ailleurs pourquoi, en juillet 1765, il cherche des occasions de transférer les Acadiens de Gaspé et de la Baie-des-Chaleurs, qu'il qualifie de fugitifs, pour les placer « *more immediately under the Eye of government*<sup>82</sup> ». Dans cette optique, le greffier du Conseil de Québec, sous le commandement de Guy Carleton, nouveau lieutenant-gouverneur de la province de Québec, fait parvenir à Bonaventure, en mai 1766, une lettre engageant les Acadiens « *a Monter en Canada [pour s'établir] dans l'Intérieur du pays*<sup>83</sup> ».

<sup>77</sup> Extrait de la Proclamation faite par le Gouverneur du Canada pour encourager les peuples à s'y établir. Cité par Gallant, *op. cit.*, appendice IX.

<sup>78</sup> Lettres patentes de James Murray adressées à Hugh Montgomery, le 11 mai 1765. C.O. 42, vol. 3.

<sup>79</sup> Émard, *op. cit.*, p. 9.

<sup>80</sup> « *L'année dernier, Nous avons Suplié Votre Excellence & l'honorable Conseil de nous accorder des terres dans la Baie-des-Chaleurs près de la pesche à la morüe ... Nous osons derechef vous Suplier tres humblement de nous accorder dans cette Baye des chaleurs quelques portions de terre...* ». Lettre des Acadiens de Bonaventure à Guy Carleton, 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.

<sup>81</sup> Après le passage de John Collins, celui-ci et d'autres hauts fonctionnaires, dont Hugh Finley, se sont vus concéder des parcelles de terrains dans la région de Bonaventure. Plus tard, des Acadiens affirmeront qu'ils occupaient déjà ces terres avant qu'elles soient concédées. Pour leur part, Finley et Collins prétendent le contraire. Mais, puisque les concessionnaires britanniques visés n'ont jamais cherché à exploiter ces terres, les Acadiens concernés ne s'en trouvaient donc pas lésés. Longtemps après, en 1796, Francis Le Maistre, le deuxième lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, fait en sorte que Collins et plusieurs autres renoncent aux terres qui leur ont été concédées pour les laisser aux Acadiens. Émard, *ibid.*, p. 9-10.

<sup>82</sup> Lettre de James Murray aux Lords du commerce, Québec, 15 juillet 1765. C.O. 42, vol. 3.

<sup>83</sup> Lettre des Acadiens de Bonaventure à Guy Carleton, 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.

Les Acadiens de Bonaventure refusent courtoisement les « *offres gracieuses*<sup>84</sup> » du gouvernement. D'une part, ils affirment que les engagements déjà tenus avec les entrepreneurs de pêche morutière du lieu ne leur permettent pas de quitter leur établissement. D'autre part, ils déclarent qu'ils sont attachés à ce coin de pays et font d'autant plus valoir que leur pêche et leur agriculture ne pourront que favoriser l'essor économique de la région. Pour ces diverses raisons, la majorité de la communauté acadienne de Bonaventure demande derechef qu'on leur accorde des titres de propriété. Plus encore, d'autres familles soumettent un tout autre projet au Conseil de la Province. Ceux-ci, par l'intermédiaire de Hugh Finlay, commerçant de la compagnie *Moore and Finlay*, font connaître aux autorités leur dessein de quitter Bonaventure : ils demandent la permission de s'établir « *depuis l'entrée de la rivière Ristigouche, Jusqu'au Cape Noir* » et souhaitent obtenir cette concession au printemps 1767<sup>85</sup>. Cette résolution est, entre autres choses, motivée par le manque de terre arable à Bonaventure et par le désir qu'ont ces habitants de faire davantage de culture<sup>86</sup>.

Au château Saint-Louis, le 16 mai 1767, le Conseil de Québec recommande au lieutenant gouverneur Carleton de ne pas attribuer aux Acadiens les terres « *upon or near the River Restigouche* ». Une telle éventualité pourrait, selon le président du Conseil William Hey, porter préjudice aux Micmacs qui, eux aussi, revendiquent ce territoire<sup>87</sup>. Du reste, il est décidé, de plus belle, d'encourager les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs à

<sup>84</sup> Lettre des Acadiens de Bonaventure à Guy Carleton, 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.

<sup>85</sup> « *Monsieur Hugh Finley... Comme nous sommes dans le dessein de quitter cet endroit; Nous avons l'honneur de vous représenter, que quand vous nous avez fait le plaisir de nous dire que vous représenteriez un Placet, à l'honorable Conseil de la Province de Québec...* » Lettre de 25 Acadiens de Bonaventure à Hugh Finley, à Bonaventure, 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.

<sup>86</sup> Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, entrée du 15 octobre 1833. Il tient cette information de Marthe Dugas (voir note 61).

<sup>87</sup> On peut supposer, par ailleurs, que le Conseil de Québec refuse de donner aux Acadiens les terres de la future Tracadieche pour d'autres raisons que les demandes des Micmacs de Restigouche. En effet, un des membres du Conseil de Québec siégeant à la session du 16 mai 1767 se nomme Francis Mounier et, selon toute vraisemblance, ce dernier sait pertinemment que son frère, Henry Mounier, huguenot et marchand de Québec, désire obtenir une partie des terres réclamées par les Acadiens, c'est à dire « *a tract of ten thousand acres of Land Situate between the River Cascapediach and Cape Mongoyagues in the Bay of Caleurs* » (Memorial of Henry Mounier au Conseil de Québec, 23 mai 1767. C.O. 42). D'ailleurs, Henry Mounier obtient, le 26 août 1767, un mandamus lui accordant les terres en question et ce, à condition qu'il y établisse des familles protestantes dans un laps de 10 ans (Mandamus « *At the Court of St James, the 26<sup>th</sup> Day of August 1767*. APC, Lower Canada Land and Record).

s'établir « in the interior part of the Province »<sup>88</sup>. Carleton ordonne dès lors que l'on fasse parvenir une copie de ce verdict à Bonaventure mais, en dépit de ce jugement, des familles acadiennes fondent Tracadieche au printemps de 1767. Après cela, le gouvernement ne tentera plus jamais de pousser les Acadiens à quitter la Gaspésie; tout de même, il ne facilitera pas leur établissement en tardant à délivrer des titres de propriété...

### 1.3 Le peuplement de Tracadieche (1767-1801)

« Là où il y a des hérons », c'est ce que signifie « Tracadieche » en langue micmaque. Ce même terme est repris ensuite par les Gaspésiens de souche européenne pour désigner le territoire situé depuis les environs du ruisseau de l'Éperlan jusqu'à la rivière Cascapédia<sup>89</sup>. Ce lieu, doté d'un terroir fertile, d'un barachois faisant office de port naturel et d'une grève de galets convenable pour sécher la morue, est manifestement prisé puisque des familles acadiennes habitant Bonaventure optent pour s'y installer en permanence. Ces pionniers formeront d'ailleurs le noyau autour duquel se grefferont, par la suite, quantité d'autres migrants, la plupart déracinés de leur milieu d'origine à cause de la Déportation. En partance de Bonaventure, de France, de la province de Québec et même des colonies américaines, ces nouveaux arrivants auront plusieurs visages; qu'il s'agisse de familles nucléaires, d'époux, d'épouses ou encore de célibataires, d'aucuns choisiront Tracadieche pour différents motifs. Certains patterns se dégagent néanmoins de ce processus d'enracinement : la reconstitution de familles élargies, la migration familiale en chaîne et les alliances exogames sont, de fait, diverses stratégies migratoires qui expliquent, en grande partie, l'accroissement de la population de Tracadieche. Enfin, ces mécanismes de peuplement jumelés à la croissance naturelle feront progressivement

---

<sup>88</sup> Council Chamber in the castle of Saint Louis in the city of Québec, Québec 16 mai 1767. Série Q4. Dans ce document, le Conseil veut encourager les Acadiens à quitter la Baie-des-Chaleurs de la manière suivante : «*The Committee recommend to the Lieut. Governor to encourage these people to come And Settle in the interior part of the Province by giving them a passage and furnishing them with provision till they can provide for themselves.* »

du village de Carleton, appelé autrefois Tracadièche, l'établissement le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs avant le début du XIX<sup>e</sup> siècle.

### **1.3.1 La première vague de peuplement : les réfugiés acadiens de Bonaventure et leur descendance**

Le premier peuplement de Tracadièche est, à l'origine, le fait de cinq familles. Ces pionniers sont Benjamin Alain & Marie-Rose Bujold, Joseph Boudreau & Rosalie Arsenault, Ambroise Comeau & Marguerite Cormier, Charles Dugas & Anne Leblanc, puis Joseph Leblanc & Madeleine Girouard<sup>90</sup>. Les familles Alain, Dugas et Leblanc proviennent de la région de Grand Pré, celles de Boudreau et Comeau viennent respectivement de l'île Saint-Jean et de Chipoudy. De plus, rappelons que tous ont trouvé refuge à Restigouche entre 1758 et 1761<sup>91</sup>. Et, dans les années 1761 et 1762, la majeure partie de ces personnes ont vécu à Nipisiguit avant de s'installer dans la région de Bonaventure; seule la famille Boudreau a fait partie de la cohorte ayant quitté Restigouche pour sitôt s'établir à Bonaventure<sup>92</sup>. Après y avoir demeuré près de 5 ans, et consolidé inévitablement des liens, ces mêmes familles, en quête de terres vierges et

---

<sup>89</sup> C'est ce qui ressort du plan dessiné par Henry Mounier dans sa lettre, datée du 1<sup>er</sup> avril 1773. APC, Lower Canada Land and Record, qui est adressée à Guy Carleton et à son Conseil. Plus tard, précisons que Tracadièche élargira graduellement ses frontières à l'Ouest jusqu'à la rivière Nouvelle.

<sup>90</sup> Puisqu'il n'existe pas de registres paroissiaux à Carleton pour la période située entre 1767 et 1773, l'identification de ses premiers habitants se fait en comparant les recensements de Bonaventure tenus en 1765 et en 1774 avec le recensement de Carleton effectué en 1777. J'ai fait cet exercice comme l'avait déjà fait Bona Arsenault dans *Les registres de Carleton, 1773-1900, op. cit.*, p. 21. Il faut toutefois préciser que le nom d'Ambroise Comeau n'apparaît pas dans le recensement de 1777; selon l'intuition d'Arsenault, il serait tout simplement décédé avant cette date. Quand même, plusieurs indices me laissent croire que ce dernier faisait effectivement partie des fondateurs de Tracadièche. Premièrement, ses plus jeunes enfants habitent Tracadièche. En second lieu, dans le recensement de Bonaventure daté de 1774, le recenseur prend la peine d'inscrire le nom des veuves et il ne se trouve aucune veuve Comeau ou Cormier dans ce document. Enfin, même s'il était décédé à Bonaventure avant 1767, il n'en demeure pas moins que son fils François Comeau dit l'Aîné est l'un des fondateurs de Tracadièche. Ce serait donc lui que sa mère et les plus jeunes membres de sa famille auraient suivi. Bref, dans le cadre de cette présente recherche, j'ai pris pour acquis, comme l'avait fait Arsenault, qu'Ambroise Comeau est mort à Tracadièche avant 1777. Dans un même ordre d'idées, dans le recensement de 1777, les noms de Charles Dugas (père) et de Joseph Leblanc (père) n'apparaissent pas non plus. Il est toutefois certain que ces derniers ont habité Tracadièche puisqu'ils apparaissent dans le document « Comptes de l'église de Carleton, 1788-1793, Dîmes payées au Missionnaire de Carleton, 1788-1789 ». Archives paroissiales de Carleton, no 3.

<sup>91</sup> Tous les chefs de familles apparaissent dans le recensement de Restigouche effectué par Bazagier en 1760.

fécondes, fondent Tracadieche au printemps 1767. Force est donc de constater que, faute d'un sentiment de solidarité de provenance commun à l'ensemble de cette petite communauté acadienne, ces gens partagent cependant une expérience sensiblement analogue face aux bouleversements liés à la Déportation. (Voir le premier tableau)

Au moment de la fondation de Tracadieche, deux générations se côtoient. En 1767, les familles souches, nommées précédemment, sont accompagnées par quatre autres jeunes ménages. Il s'agit de Charles Dugas (fils) & Félicité Bujold, François Comeau (dit l'Aîné) & Marie Leblanc, Benjamin Leblanc & Marie Dugas, puis Charles Bernard & Élizabeth Leblanc. Fait à noter, il se trouve parmi chacun de ces couples au moins un fils ou une fille appartenant à l'une des cinq familles pionnières<sup>93</sup>. Leur époux et épouse sont, sauf exception, tous des descendants de réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs habitant Bonaventure; au milieu de ce groupe, seul Benjamin Leblanc a, auparavant, été déporté dans les colonies américaines avant de s'établir à Bonaventure<sup>94</sup>. Cela dit, afin de brosser un tableau général de la population de Tracadieche lors de la fondation du nouvel établissement, ajoutons que la première génération a une moyenne d'âge de 50 ans pour les chefs de famille et de 43 ans pour leurs épouses et ils comptent entre 2 et 9 enfants. Pour leur part, la seconde génération est âgée, en moyenne, de 26 ans pour les hommes et de 20 ans pour les femmes et ces couples ont entre 1 et 3 enfants. Au bout du compte, ces données démographiques permettent d'estimer à près de 50 personnes la population totale de Tracadieche pour l'année 1767.

---

<sup>92</sup> Joseph Boudreau apparaît à Bonaventure dans le recensement effectué en 1761 par Pierre Du Calvet.

<sup>93</sup> Seuls François Comeau dit l'Aîné & Marie Leblanc ont chacun leurs parents à Tracadieche.

<sup>94</sup> Arsenault, *op. cit.*, p. 25. J'ajoute que Benjamin Leblanc arrive à Bonaventure après 1763 en compagnie de son frère Jean-Baptiste et de sa sœur Esther Leblanc. Selon toute vraisemblance, ces jeunes gens s'y établissent parce qu'ils y ont une certaine parenté. En fait, leur défunt père a eu pour première femme Élizabeth Melanson et celle-ci est, entre autres, la grand-mère de Marie-Rose Bujold (épouse de Benjamin Alain) de Tracadieche. Bref, les Bujold de Bonaventure et de Tracadieche sont, par alliance, les parents de cette famille Leblanc.

## PREMIER TABLEAU

### Les familles acadiennes fondatrices de Tracadieèche, 1767

T : Restigouche – Nipisiguit – Bonaventure – Tracadieèche

#### Benjamin Alain & Marie-Rose Bujold

(1732 – avant 1777)  
**P : Grand-Pré**  
**DL : vers 1752**  
 à ?  
 — Anastasie..... (vers 1765 – 1802)  
 — Pierre-Bénoni.. (vers 1767 – 1799)  
 — Louis..... (vers 1770 – 1856)  
 — Lazarre..... (1773 - ?)  
 — Joseph-Marie..... (1776 – 1776)  
 — Fabien..... (1778 – 1840)

T : Restigouche – Bonaventure – Tracadieèche

#### Joseph Boudreau & Rosalie Arsenault

(1717 – après 1784)  
**P : Île Saint-Jean**  
**DL : 13/05/1743**  
 à l'Île Saint-Jean  
 — Joseph..... (vers 1746 - ?)  
 — Marguerite(vers 1760 - 1815)  
 — Amant..... (vers 1761 - ?)  
 — François.. (vers 1767 – 1839)  
 — Marie..... (? – 1838)

T : Restigouche – Nipisiguit – Bonaventure – Tracadieèche

#### Ambroise Comeau & Marguerite Cormier

(1704 – avant 1777)  
**P : Chipoudy**  
**DL : vers 1730**  
 à ?  
 — (vers 1710 - ?)  
**P : Beaubassin**  
 — Olivier..... (1732 - ?)  
 — Judith..... (1769 - ?)  
 — Marguerite..... (1738 - ?)  
 — Catherine..... (1741 - ?)  
 — Jean..... (1743-- 1780)  
 — François Aîné. (1743-5 - ?)  
 — Madeleine..... (1746 - ?)  
 — Agnès.... (vers 1750 – 1778)  
 — François Jeune (1750-6 - ?)

 : Famille pionnière

T : Trajets depuis 1760

**P** : Provenance

**DL** : Date et lieu du mariage

(x-y) : Naissance- décès

**Bleu** : Enfants nés après 1767, c'est-à-dire après la fondation de Tracadieèche

**Rose** : Enfants qui ne s'établissent pas à Tracadieèche

T : Restigouche – Nipisiguit – Bonaventure – Tracadieèche

#### Charles Dugas & Anne Leblanc

(1711 – 1801)  
**P : Grand Pré**  
**DL : 07/01/1739**  
 à Grand Pré  
 — Charles..... (1740 – 1806)  
 — Pierre..... (1744 – 1832)  
 — Joseph..... (1745 - ?)  
 — Marie..... (1745 – 1839)  
 — Abraham..... (1747 - ?)  
 — Françoise.... (1749 – 1834)  
 — Héliène..... (1750 – 1830)  
 — Angélique..... (1753 - ?)  
 — Marthe..... (1755 – 1840)

T : Restigouche – Nipisiguit – Bonaventure – Tracadieèche

#### Joseph Leblanc & Madeleine Girouard

(1718 – 1818 ?)  
**P : Grand Pré**  
**DL : vers 1740**  
 à ?  
 — (1719 – 1803)  
**P : Pistiguit**  
 — Basile..... (1741 – 1806)  
 — Joseph..... (1743 - ?)  
 — Marie..... (1746 - ?)  
 — Marguerite... (1749-50 – 1833)  
 — Elizabeth..... (1748 – 1822)  
 — Madeleine..... (1752 – 1826)  
 — Pierre..... (1754 – 1813)  
 — Jean-Baptiste.. (1756 – 1822)

Au fil des ans, d'autres Acadiens de Bonaventure se greffent à la nouvelle communauté (Voir le second et le troisième tableau). Cette situation est liée au fait que le bassin de population de Tracadieche est, à ses débuts, trop restreint; et par voie de conséquence, le choix d'un conjoint potentiel s'en trouve considérablement réduit pour les jeunes adultes du lieu. Certes, ces derniers, presque tous fils et filles des cinq familles pionnières, trouvent parfois un conjoint au cœur même de leur établissement<sup>95</sup>. Mais, c'est avant tout depuis Bonaventure que proviennent les futurs époux et épouses. Six autres jeunes ménages se forment d'ailleurs ainsi entre 1770 et 1784 : il s'agit de Jean-Baptiste Leblanc & Marguerite Boudreau, Jean Comeau & Marie-Esther Babin, Hilaire Poirier & Angélique Dugas, Jean-Baptiste Leblanc & Charlotte Bujold, Abraham Dugas & Marguerite-Pélagie Bujold, puis Mathurin Bujold<sup>96</sup> & Marie Bernard. Aussitôt ces mariages célébrés, tous les nouveaux couples s'établissent à Tracadieche à cause, peut-être, de la grande disponibilité des terres. L'implantation de ces jeunes pionniers, mariés en moyenne à l'âge de 29.1 ans pour les hommes et de 20.5 ans pour les femmes<sup>97</sup>, contribue alors à l'augmentation de la population du nouvel établissement. En définitive, parce qu'elle se fait toujours à l'avantage de Tracadieche, l'exogamie se révèle être une pratique qui a, sans contredit, soutenu le peuplement du village... À tout cela se conjuguera, en parallèle, un autre facteur de peuplement notoire, c'est-à-dire l'arrivée en Baie-des-Chaleurs d'un contingent d'Acadiens en partance de Saint-Malo.

<sup>95</sup> C'est d'ailleurs le cas de Joseph Boudreau (fils) & Marguerite Leblanc ainsi que de Joseph Leblanc & Françoise Dugas.

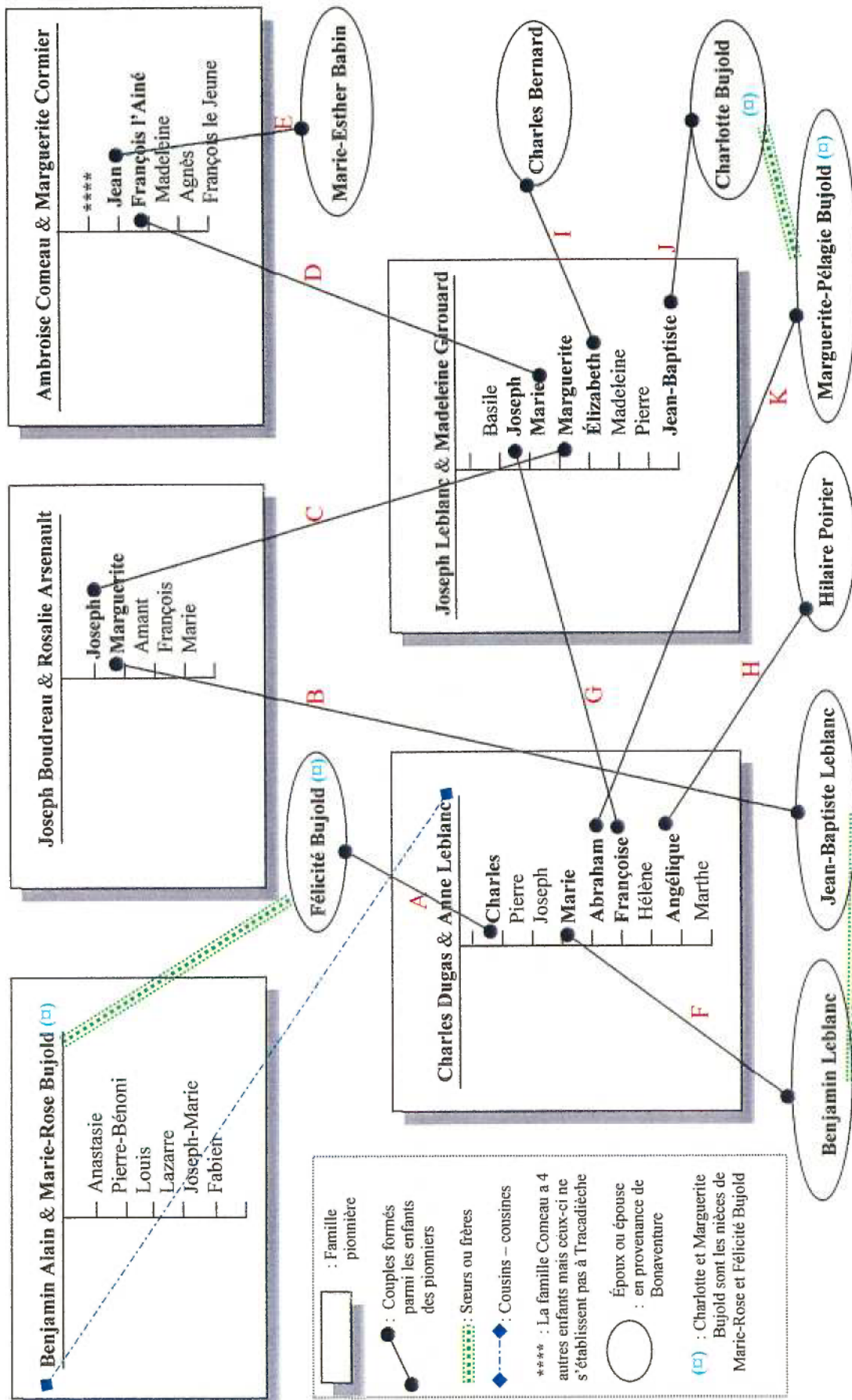
<sup>96</sup> Mathurin Bujold et son épouse proviennent de Bonaventure. Cependant, il semble que Bujold ait rejoint sa sœur Marie-Rose Bujold à Tracadieche avant son mariage en 1773. Selon Bona Arsenault, cet Acadien aurait vécu préalablement à Bonaventure avec sa mère, Marie-Joseph Landry, veuve depuis 1758, dans la demeure de son oncle Amand Bujold. Bien que cette hypothèse est plausible, il n'en demeure pas moins qu'il est impossible de retracer ni Mathurin ni sa mère dans les divers recensements de Bonaventure.

<sup>97</sup> Ces données sont comparables à celles dévoilées par Hubert Charbonneau dans Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987, p. 71. Dans cet ouvrage, il est écrit que l'âge au premier mariage au Canada des conjoints célibataires est de 28.5 ans pour les hommes et de 20.7 ans pour les femmes. Dans un article, John A. Dickinson remarque aussi que « le comportement acadien ressemblait davantage à celui des Canadiens des débuts de la colonisation qu'à celui du XVIII<sup>e</sup> siècle alors que l'âge moyen au mariage était de 26,7 ans pour les garçons et de 26,7 ans pour les filles. » L'auteur indique, de même, qu'à Saint-Denis, les jeunes gens se mariaient, en moyenne, à l'âge de 24,2 ans pour les garçons et à 20,7 ans pour les filles. (John A. Dickinson, « Les chemins migratoire et l'Établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIII<sup>e</sup> siècle », loc. cit., p. 66 et 67). Par comparaison, on peut donc constater que les garçons de Tracadieche en question se sont mariés à un âge très élevé.



SECOND TABLEAU

Réseaux d'alliances et de parenté des pionniers acadiens de Tracadieche venus depuis Bonaventure



TROISIÈME TABLEAU

La seconde génération de pionniers venus de Bonaventure : les autres fondateurs de Tracadie

**A**

**Charles Dugas (fils) & Félicité Bujold**

|       |                                    |
|-------|------------------------------------|
| _____ | Hilarion..... (vers 1767 - 1825)   |
| _____ | Tranquille..... (vers 1771 - 1808) |
| _____ | Hubert..... (1778 - 1828)          |
| _____ | Aimé-Constant..... (1780 - ?)      |
| _____ | Alexis..... (1783 - ?)             |
| _____ | André..... (? - ?)                 |

DL : vers 1764-67  
à ?

**B**

**Jean-Baptiste Leblanc & Marguerite Boudreau**

|       |                               |
|-------|-------------------------------|
| _____ | Marie..... (1773-1774)        |
| _____ | Madeleine..... (1775 - ?)     |
| _____ | Jean-Baptiste..... (1776 - ?) |
| _____ | Marguerite..... (1778 - 1845) |
| _____ | Joseph..... (1780 - ?)        |
| _____ | Rosalie..... (1782 - ?)       |
| _____ | Marine..... (1784 - ?)        |
| _____ | Urbain..... (1786 - 1808)     |
| _____ | Henri-Gilbert..... (1788 - ?) |
| _____ | Wenceslas..... (1790 - 1838)  |
| _____ | Louis-Raymond..... (1793 - ?) |

DL : vers 1770  
à ?

**D**

**François Comeau Aîné & Marie Leblanc**

|       |                                  |
|-------|----------------------------------|
| _____ | Marthe..... (vers 1756- 1852)    |
| _____ | Judith..... (vers 1769 - 1854)   |
| _____ | Geneviève .. (vers 1772 - 1849)  |
| _____ | Victoire..... (vers 1772 - 1849) |
| _____ | Olivier..... (? - 1849)          |
| _____ | Apolline-Marie..... (1777 - ?)   |
| _____ | Joseph-Charles..... (1780 - ?)   |
| _____ | Grégoire..... (1781 - ?)         |
| _____ | Moïse-Osée..... (1784 - ?)       |
| _____ | Séraphie..... (1787 - ?)         |
| _____ | Simon-Pierre..... (1788 - ?)     |
| _____ | Marie-Madeleine..... (1793 - ?)  |

DL : vers 1764-65  
à ?

**C**

**Joseph Boudreau (fils) & Marguerite Leblanc**

|       |                            |
|-------|----------------------------|
| _____ | Urbain..... (1775 - 1837)  |
| _____ | Osithe..... (1777 - 1864)  |
| _____ | Eulalie..... (1780 - 1868) |
| _____ | Damien..... (1782 - ?)     |
| _____ | Charles..... (1784 - ?)    |
| _____ | Vénérande..... (1786 - ?)  |

DL : ?  
à ?

**F**

**Benjamin Leblanc & Marie Dugas**

|       |                                 |
|-------|---------------------------------|
| _____ | Benjamin..... (1765 - 1853)     |
| _____ | Scholastique..... (1766 - 1813) |
| _____ | Charlotte..... (1767 - ?)       |
| _____ | Luc..... (1768 - 1855)          |
| _____ | Agathe-Blanche..... (1770 - ?)  |
| _____ | Monique..... (1773 - 1794)      |
| _____ | Désiré..... (1775 - ?)          |
| _____ | Théotiste..... (1777 - 1853)    |
| _____ | Hilaire..... (1779 - ?)         |
| _____ | Colette..... (1781 - ?)         |
| _____ | Luce..... (1783 - ?)            |
| _____ | Élizabeth..... (1785 - 1855)    |
| _____ | Ruffine..... (1787 - 1866)      |

DL : vers 1764  
à Bonaventure

**G**

**Joseph Leblanc & Françoise Dugas**

|       |                                  |
|-------|----------------------------------|
| _____ | Élie (Joseph)..... (1773 - 1802) |
| _____ | Jean de la Croix..... (1774 - ?) |
| _____ | Angélique..... (1776 - ?)        |
| _____ | Sara..... (1778 - ?)             |
| _____ | Rosalie..... (1780 - ?)          |
| _____ | Sifroi..... (1783 - 1861)        |
| _____ | Josué..... (1787 - ?)            |
| _____ | Clarisse..... (1788 - ?)         |
| _____ | Pierre..... (1790 - 1876)        |

DL : vers 1772  
à Tracadie.

**H**

**Hilaire Poirier & Angélique Dugas**

|       |                               |
|-------|-------------------------------|
| _____ | Marthe..... (? - ?)           |
| _____ | Félix..... (1775 - ?)         |
| _____ | Lazarre..... (1777 - ?)       |
| _____ | Fidèle-Joseph..... (1779 - ?) |
| _____ | Julie..... (1780 - ?)         |
| _____ | Vénérande..... (1784 - ?)     |
| _____ | Rosalie..... (1786 - ?)       |
| _____ | Marguerite..... (1788 - ?)    |
| _____ | Nicolas..... (1790 - ?)       |
| _____ | Félicité..... (1792 - ?)      |

DL : 08/11/1773  
à Tracadie.

**I**

**Charles Bernard & Elizabeth Leblanc**

|       |                                   |
|-------|-----------------------------------|
| _____ | Charlotte..... (vers 1767 - 1855) |
| _____ | Isate..... (vers 1772 - 1824)     |
| _____ | Ursule..... (1773 - 1855)         |
| _____ | Marie..... (1775 - 1778)          |
| _____ | Simon..... (1777 - ?)             |
| _____ | Marc..... (1780 - ?)              |
| _____ | Pélagie..... (1781 - ?)           |
| _____ | Joseph..... (1786 - ?)            |
| _____ | Isaac..... (1789 - 1853)          |
| _____ | Geneviève..... (1791 - ?)         |
| _____ | Madeleine..... (1793 - ?)         |

DL : vers 1767  
à ?

TROISIÈME TABLEAU (suite)

La seconde génération de pionniers venus de Bonaventure : les autres fondateurs de Tracadieche

**J**

**Jean-Baptiste Leblanc & Charlotte Bujold**

DL : 21/05/1787  
à Tracadieche

|                    |               |
|--------------------|---------------|
| Michel-Eusèbe..... | (1788 - ?)    |
| Michel-Alain.....  | (1790 - 1843) |
| Julie.....         | (1792 - ?)    |
| Hélène.....        | (1794 - ?)    |
| Félicité.....      | (1796 - ?)    |
| Victoire.....      | (1798 - ?)    |
| Bruno.....         | (1800 - 1880) |
| Angélique.....     | (1802 - ?)    |
| Maxime.....        | (1805 - 1889) |
| Rose.....          | (1808 - 1821) |

**K**

**Abraham Dugas & Marguerite-Pélagie Bujold**

DL : 22/07/1776  
à Tracadieche

(Ils n'ont pas d'enfant)

: Famille pionnière.

DL : Date et lieu du mariage.

Bleu : Couple formé et enfants nés avant 1767, c'est-à-dire avant la fondation de Tracadieche.

Prénom, nom : Conjoint dont les parents habitent Tracadieche.

### 1.3.2 La seconde vague de peuplement : les familles acadiennes venues de France

Durant le Grand Dérangement, des Acadiens sont déportés en Angleterre et en France. Ces captifs, venus de diverses régions d'Acadie, arrivent en Europe par différents chemins. Ceux qui débarquent en Angleterre, entre 1755 et 1757, proviennent surtout de bateaux n'ayant pu débarquer leur cargaison humaine en Virginie. En effet, le débarquement des Acadiens déportés vers cette colonie est refusé par Robert Dinwiddie, le gouverneur de l'endroit. Considérant ces gens comme des papistes, donc comme des ennemis de la Grande-Bretagne, il refuse catégoriquement de les prendre en charge. Il décide plutôt d'expédier cette population en Angleterre<sup>98</sup>. Désormais traités comme des prisonniers de guerre, ces Acadiens demeurent alors reclus dans les villes portuaires britanniques jusqu'au traité de Paris<sup>99</sup>. Par la suite, en mai 1763, c'est-à-dire deux mois après la signature des accords de paix, le gouvernement français prend l'initiative de rapatrier « ses sujets » sur le continent<sup>100</sup>. En parallèle, entre 1758 et 1760, d'autres Acadiens sont directement déportés en France par la flotte britannique. En fait, des familles acadiennes ayant trouvé refuge sur l'île Saint-Jean sont, après la chute de Louisbourg, expédiés dans le port de Boulogne. De la même façon, en 1760, d'autres proscrits, d'abord conduits à Halifax, parviennent ainsi en France. En somme, regroupés, entre autres, à Boulogne-sur-Mer, à Pleudihen, à Morlaix, à Saint-Suliac, à Saint-Malo et à Belle-Île-sur-Mer, les Acadiens de France sont pris en charge par le gouvernement français. Ne sachant trop quoi faire de cette population, le gouvernement essaie surtout de les expédier dans leurs colonies américaines. À part quelques familles installées en permanence à Belle-Isle ou en Poitou, la majorité est « envoyée » (pour ne pas dire déportée) vers la Guyanne, Saint-Pierre, Miquelon et Saint-Domingue. Tout de même, d'autres optent, de préférence, pour retourner en Nouvelle-Écosse ou encore prennent le parti de s'établir en Louisiane et même sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs.

<sup>98</sup> Près de 1100 Acadiens parviennent ainsi en Angleterre. Robert A. Leblanc, *loc. cit.*, p. 104 et 105.

<sup>99</sup> Naomi Griffiths, « Acadian in Exile : the Experience of the Acadians in the British Seaports », *Acadiensis*, vol. 4, no 1, automne 1974, p. 68 à 70. Notons, de plus, que plusieurs de ces Acadiens périssent alors de la petite vérole.

<sup>100</sup> Rumilly, *op. cit.*, p. 588. « Deux gabarres et deux corvettes viennent de Brest chercher les Acadiens dans les ports anglais... au mois de mai 1763. »

L'abbé Joseph-Maturin Bourg est le premier des ressortissants acadiens de France à s'installer en Gaspésie. Arrivé à Québec, en 1772, pour y terminer ses études en théologie, il est nommé missionnaire, l'année suivante, pour desservir tous les Acadiens dispersés de la Nouvelle-Écosse<sup>101</sup>. Il fait aussitôt de Tracadieche sa résidence principale. Par ricochet, Bourg devient dès lors vecteur de peuplement puisqu'il attire des membres de sa famille dans le village. De prime abord, Charles, son frère cadet, passe par Jersey dès 1773 pour revenir en Amérique<sup>102</sup>. Il est à parier qu'il s'est alors embarqué avec Jacques, Philippe ou Charles Robin, pour parvenir en Baie-des-Chaleurs<sup>103</sup>. Chose certaine, Charles se fixe à Tracadieche en permanence. De même, en 1774, les derniers membres de la famille Bourg déportés en Europe arrivent dans la péninsule gaspésienne à bord des navires de Charles Robin. Pour couronner ces retrouvailles, Madeleine, la sœur cadette de l'abbé Bourg, quitte la Baie Sainte-Marie, en 1775, avec sa petite famille pour s'établir à Tracadieche de manière définitive<sup>104</sup>.

Parallèlement, lorsque deux navires de la *Robin, Pison & Cie* arrivent à Bonaventure en 1774, ils comptent 81 Acadiens parmi leurs passagers<sup>105</sup>. Une partie de ces arrivants s'établissent à Bonaventure et ailleurs dans la partie sud de la Baie-des-Chaleurs. D'autres, à l'instar de la famille Bourg, se dirigent à Tracadieche le 14 mai 1774<sup>106</sup>. Au total, la communauté acadienne accueille un groupe d'une trentaine d'individus, constitué de cinq jeunes couples, de leurs enfants, de quelques uns de leurs vieux parents et certains de leurs sœurs, frères et cousins encore célibataires. Les jeunes couples en question sont Joseph Richard & Marie-Luce Bourg, Olivier Bariault &

<sup>101</sup> Éloi Degrâce, « Joseph-Mathurin Bourg », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 88.

<sup>102</sup> « Charles Bourg va à Jersey le 20 mars 1773 dans l'intention de retourner en Acadie. » Albert J. Robichaux, *The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785*, Eunice, Louisiana : Hebert Publications, 1981.

<sup>103</sup> « Des Jersiais protestants, les frères Robin, cherchent à recruter de la main-d'œuvre acadienne pour les pêcheries qu'ils installent au Cap-Breton et sur la Baie-des-Chaleurs. » Rumilly, *op. cit.*, p. 589.

<sup>104</sup> Madeleine Bourg et son mari, Joseph Gravois, après avoir vécu en Angleterre, à Saint-Suliac et Saint-Servan, retournent à Windsor (Angleterre), entre 1767 et 1770, pour ensuite revenir en Amérique. Entre 1771 et 1775, on les retrouve d'ailleurs à la Baie Sainte-Marie (Gallant, *op. cit.*, p. 149). Finalement, en 1775, ils vont rejoindre la famille Bourg à Tracadieche.

<sup>105</sup> Council Chamber in the castle of Saint Louis, in the City of Quebec, on Monday the Thirtieth day of May 1774. Série Q, vol. 10.

<sup>106</sup> *Journal of Charles Robin*, entrée du 14 mai 1774. APC, MG A-539 « At 8 o'clock this Morning a fine breeze of Easterly wind, sailed in the Neptune for Trocadiguesse, with four families of Accadian passengers (...) at 2 p.m. arrived at Trocadiguesse, landed the Accadians. »

Élizabeth Landry, Amand-François Leblanc & Marie Duon, Marin Leblanc & Marguerite Leblanc puis Alain Leblanc & Anne-Marie Babin. Au moment de leur arrivée au village, les hommes de ces ménages sont âgés, en moyenne, de 34.4 ans tandis que leurs conjointes ont 27.8 ans. Lorsqu'ils ont des enfants, ils en comptent alors entre 2 et 3 (Voir le quatrième tableau). Dans l'ensemble, tous ces arrivants se partagent en trois familles élargies distinctes : celle de Michel Bourg, celle de Félix Leblanc et celle d'Olivier Bariault. On l'a constaté, la famille Bourg s'installe à Tracadieche pour y rejoindre Mathurin et Charles Bourg<sup>107</sup>. Pour sa part, la famille Leblanc s'y établit apparemment parce qu'elle y retrouve un proche parent : Charles Dugas (père), l'un des pionniers fondateurs, est leur cousin germain. Enfin, peut-être aussi à cause d'attaches familiales, la famille Bariault choisit Tracadieche, car Madeleine Girouard, elle aussi fondatrice, est la tante maternelle du chef de cette famille. Selon toute vraisemblance, ces retrouvailles familiales ne sont pas le fruit du hasard. Même s'ils ont été séparés pendant plusieurs années, les Acadiens démontrent effectivement une extraordinaire faculté à retracer leur parenté<sup>108</sup>. En bref, ce sont ces liens de parenté qui expliquent l'intégration de ces Acadiens revenus de France à la communauté de Tracadieche<sup>109</sup>. Comme le souligne l'historien Jean Daigle, dans ce genre de société paysanne, les liens de consanguinité constituent la base sur laquelle s'établit un système d'entraide, de solidarité et d'interdépendance...<sup>110</sup>

---

<sup>107</sup> Selon Placide Gaudet, Michel Bourg meurt à Tracadieche quelques années après son arrivée. Sa seconde épouse, Brigitte Martin, se dirige alors à l'Assomption pour y rejoindre son fils, Jean-Baptiste Brault, curé du lieu.

<sup>108</sup> Griffiths, *loc. cit.*, p. 72.

<sup>109</sup> Les historiens ont longtemps pensé que l'arrivée de ces Acadiens dans la Baie-des-Chaleurs était uniquement lié au fait que Charles Robin cherchait de la main-d'œuvre pour sa compagnie. Quoique cette explication est en partie vraie, il est de mise de reconnaître que les relations familiales unissant les Acadiens de France et les habitants de la péninsule ont certainement primé en ce qui concerne leur intention de s'y établir.

<sup>110</sup> Jean Daigle *et. al.*, *op. cit.*, p. 32.

## QUATRIÈME TABLEAU

### Les Acadiens venus de France pour s'établir à Tracadieche, 1772-1774 : les liens familiaux

**Joseph Gravois & Madeleine Bourg**  
 (1739-43 - ?)  
 P : Port Royal  
 DL : 08/08/1763  
 à Saint-Suliac

— Angélique-Marguerite. (1764 - ?)  
 — Marie-Félicité.....(1766 - ?)

**Pierre Landry & Anne Thériault**  
 (1704 - ?)  
 P : Grand Pré  
 DL : 19/11/1725  
 à Grand Pré

— Joseph.....(1744 - 1829)  
 — **Élizabeth**.....(1747-48 - 1824)  
 — Marie.....(vers 1749 - ?)

**Olivier Bariault & Elizabeth Landry**  
 (1737-39 - ?)  
 P : Pisiguit  
 DL : 10/05/1768  
 à Saint-Servan

— Anne-Marie..... (vers 1765 - 1858)  
 — Charles-Olivier.....(vers 1769 - ?)  
 — Jean-Baptiste.....(1771 - ?)  
 — *Joseph-Marie*.....( 1773 - 1773)

**Michel Bourg & Brigitte Martin**  
 (1717 - ?)  
 P : Grand Pré  
 DL : vers. 1760  
 en Angleterre

— Joseph-Mathurin...(1744 - 1797)  
 — **Madeleine**.....(1746 - ?)  
 — Victoire.....(1747 - ?)  
 — Charles.....(1750 - ?)  
 — Pierre

— **Marie-Luce**.....(1751 - ?)  
 — Jean-Baptiste Brault  
 — Madeleine Brault

**Simon Henry & Joseph Brault**  
 (? - ?)  
 P : Pisiguit

— Agathe  
 — Simon  
 — Charles  
 — Pierre


— Grégoire-François  
 — Angélique-Françoise  
 — Joseph-Amateur  
 — **Marie-Magloria**.....(1771 - ?)  
 — **Madeleine-Suzanne**.....(1773 - ?)

**Joseph Richard & Marie-Luce Bourg**  
 (1740 - vers 1780-84)  
 P : Grand Pré  
 DL : 22/01/1771  
 à Saint-Servan

— Joseph.....(1771 - ?)  
 — Jean-Joseph.....(1772 - ?)  
 — Pierre-Michel.....(1773 - ?)

**Joseph Robichaud & Claire Leblanc**  
 (1704 - vers 1760)  
 P : Cobequid  
 DL : 30/04/1726  
 à Grand Pré

— Anne Théodose  
 — Jean-Baptiste  
 — Jean-Charles  
 — **Françoise**.....(1739 - 1828)  
 — Pélégie



: Famille acadienne.  
 -tableau vert : 1<sup>ère</sup> génération.  
 -tableau noir : 2<sup>e</sup> génération.

(x-y) : Naissance - décès.  
 P : Provenance.  
 DL : Date et lieu du mariage.  
 Noir : Acadien demeurant à Tracadieche dès 1774.  
 Bleu : Acadien n'ayant jamais vécu à Tracadieche.  
 Rouge : Acadien de Bonaventure qui s'établit à Tracadieche après avoir épousé l'un de ses résidents.

*Italique* : Acadien mort en Europe.  
 ■■■■■■ : Frères ou sœurs.

QUATRIÈME TABLEAU (suite)

Les Acadiens venus de France pour s'établir à Tracadieche, 1772-1774 : les liens familiaux

**Amand-F. Leblanc & Marie Duon**  
 (1743 - 1806)  
 P : Grand Pré  
 DL : vers 1773  
 à ?

(1747 - 1813)  
 P : Port-Royal

**Pierre Duon & Marguerite Aucoin**  
 (1720 - ?)  
 P : Port-Royal  
 DL : ?  
 en Angleterre

Marie.....(1747 - 1813)  
 Française  
 Cyprien

**Joseph Richard & Blanche Leblanc**  
 (1720 - ?)  
 P : Grand Pré  
 DL : 27/02/1745  
 à Grand Pré

(1722 - ?)  
 P : Grand Pré  
 Marin.....(vers 1752 - ?)

**Félix Leblanc & M-Josephe Thériault**  
 (1719 - ?)  
 P : Grand Pré  
 DL : 10/10/1742  
 à Grand Pré

(1719 - avant 1772)  
 P : Grand Pré

Amand-François.....(1743 - 1806)  
 Pierre-Marin.....(1745 - 1820)  
 Étienne  
 Marie  
 Joseph  
 Élizabeth

**Marin Leblanc & Marguerite Leblanc**  
 (1745 - 1820)  
 P : Grand Pré  
 DL : 28/10/1769  
 à Saint-Servan

(1749 - 1812)  
 P : Port-Royal

Marguerite-Blanche.....(1770 - ?)  
 Anne-Julie.....(1772 - ?)

**Jean Leblanc & Madeleine Thériault**  
 (? - ?)  
 P : Port-Royal  
 DL : ?  
 à ?

Joseph .....(1737 - ?)  
 François  
 Auguste.....(1747 - ?)  
 Marguerite.....(1749 - 1812)

**Alain Leblanc & Anne-Marie Babin**  
 (1732 - 1780)  
 P : Grand Pré  
 DL : 28/10/1756  
 en Angleterre.

(1736 - ?)  
 P : Grand Pré  
 (Ils n'ont pas d'enfants)



Quoique les nouveaux arrivants proviennent de familles et de régions distinctes d'Acadie, telles que Grand Pré, Port-Royal, Cobequid et Pisiguit, ces derniers forment, à tout le moins, une seule et même cohorte du fait qu'ils partagent une histoire commune. À preuve, après avoir été déportées, la majeure partie de ces personnes se retrouve dans les mêmes ports d'Angleterre. D'autant plus, lorsqu'ils sont rapatriés en France, ils s'embarquent sur les mêmes navires, c'est-à-dire sur *L'Ambition*, le 22 mai 1763, et sur *La Dorothee*, le 23 mai 1763<sup>111</sup>. Par la suite, après quelques pérégrinations, ces gens se rassemblent à Saint-Malo, dans la paroisse de Saint-Servan<sup>112</sup>... Nul doute que, durant ces nombreuses années, ces Acadiens ont eu plusieurs occasions de tisser de solides liens d'affection, sinon de solidarité... Au delà de ces sentiments, ces Acadiens nourrissent par dessus tout le dessein de revenir en Amérique. C'est pourquoi, au cours de l'année 1772, des membres de ces familles séjournent de six à sept mois à Miquelon avant de revenir en France<sup>113</sup>. Unis, finalement, par le fait qu'ils ont tous de la proche parenté à Tracadieche, ces Acadiens se dirigent alors à Jersey en 1774 dans le but d'atteindre les côtes de la péninsule gaspésienne. L'insertion de ces familles dans le village participe donc d'emblée à l'accroissement de sa population. Tout de même, cet apport démographique n'explique pas à lui seul le fait que Tracadieche devient, à la même époque, l'établissement le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs...

### **1.3.3 D'autres facteurs de peuplement, 1767-1784**

Vers 1773, Tracadieche devient le village le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs. On le sait, le peuplement de cet établissement est initialement attribuable à des Acadiens en partance de Bonaventure. N'empêche, cet accroissement démographique ne se fait pas au détriment de ce dernier lieu. De fait, Bonaventure demeure, malgré le départ d'une partie de sa population, l'endroit le plus peuplé de la Gaspésie jusqu'aux environs de

<sup>111</sup> Robichaux, *op. cit.*

<sup>112</sup> Rolle Général des Habitants de l'isle Royale en Outre de l'Amérique Septentrionale, 1772 et 1773. APC, Série G, Archives des colonies.

<sup>113</sup> Olivier Bariault part sur *La Marguerite* le 4 mars 1772 pour revenir le 19 octobre 1772; Joseph Leblanc part le 12 mars 1772 sur *La Créole* pour revenir le 14 septembre sur *La Revanche*; Pierre-Marin Leblanc

1771-72. Pour preuve, le Père Jean-Baptiste de la Brosse, missionnaire ayant séjourné à plusieurs reprises dans la péninsule, indique, lorsqu'il écrit à son supérieur en décembre 1771, qu'il choisit Bonaventure pour y hiverner « *parce que ce poste plus peuplé que les autres est au centre de ceux de la Baie des Chaleurs qui sont de la province de Québec* <sup>114</sup> ». En contrepartie, à l'automne 1773, quand Mgr Jean-Olivier Briand envoie l'abbé Bourg en mission en Gaspésie et en « Acadie », il appert que Tracadieche est, depuis peu, l'établissement le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs; c'est vraisemblablement la raison pour laquelle le curé fixe sa résidence ordinaire à cet endroit<sup>115</sup>. Cela va sans dire, avant même l'arrivée des Acadiens revenus de France, Tracadieche constitue déjà l'établissement le plus densément habité de la Baie-des-Chaleurs. Cette croissance démographique considérable, au cours du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'explique par divers facteurs.

L'exogamie est moteur de peuplement notable à Tracadieche. Grâce à ce type d'alliance, de jeunes hommes et de jeunes femmes, appartenant aux cinq familles fondatrices ainsi qu'aux familles acadiennes venues de France, attirent époux et épouses au village pour y fonder de nouveaux ménages. On a déjà mesuré l'ampleur de ce phénomène à propos des mariages unissant des personnes de Tracadieche à d'autres de Bonaventure; ajoutons maintenant que ce même processus a pour effet d'enrichir la communauté de nouveaux habitants venus de part et d'autres de la province. Entre 1767 et 1778, sept couples se forment d'ailleurs selon ce schéma. Il est ici question de Charles Allard & Agnès Comeau, François Comeau (dit le Jeune<sup>116</sup>) & Marie Beaudry, Charles

---

par le 12 mars 1772 sur *La Pauline* pour revenir le 28 septembre 1772. Dans « *Rolle Général des Habitants de l'isle Royale en Outre de l'Amérique Septentrionale, 1772* » APC, Série G, Archives des colonies.

<sup>114</sup> Extrait de la lettre du Père La Brosse à Mgr Jean-Olivier Briand, 28 décembre 1771; cité par Léo-Paul Hébert, « Le Père Jean-Baptiste de La Brosse, à la Baie-des-Chaleurs », *Revue d'histoire de la Gaspésie*, vol. 13, no 4, 1975, p. 178.

<sup>115</sup> Cette opinion est également partagée par Édouard-Pierre Chouinard, *Histoire de la paroisse Saint-Joseph de Carleton, 1755-1906*. Rimouski, Imprimerie Générale de Rimouski, 1906, p. 8.

<sup>116</sup> Il existe une légende à propos de François Comeau dit le Jeune. Ce récit mythique est raconté par le père Camille-Antonio Doucet dans son volume *À l'ombre du Petit-Rocher*. Il écrit : « Arrivèrent aussi à Petit-Rocher, les trois frères Raphaël, Isaac et Charles Comeau, tous trois fils du premier mariage de François Comeau. Ce dernier est né en 1743, dans les environs de Tintamarre, rapporte la tradition. Il était âgé de 12 ans au moment de la déportation des Acadiens. Un jour, durant l'automne de 1755, il était allé en compagnie d'un jeune Bourg, chercher les vaches dans le bois. Quand il revint le soir à son village, il constata avec stupeur que les troupes anglaises s'étaient emparées des habitants et se préparaient à les déporter. S'étant mis aussitôt à la recherche de ses parents, il fut pris par les soldats et conduit sur un bateau

Bourg & Théotiste Savoie, Pierre Dugas & Françoise Robichaud, Claude Landry & Hélène Dugas, Jean Landry & Marthe Dugas, puis Charles Landry & Madeleine Leblanc. Au cœur de ce groupe de personnes, précisons que les nouveaux venus proviennent de Paspébiac, de Charlesbourg et de Québec<sup>117</sup> et, fait notoire, hormis deux Canadiens, tous les mariés sont de souche acadienne<sup>118</sup>. Soulignons, du reste, qu'au moment de leur mariage, les hommes de cette cohorte ont une moyenne d'âge de 28.5 ans tandis que leur conjointes ont 26 ans. Et, puisque ces gens s'établissent à Tracadieche, ces mariages exogames participent manifestement au peuplement colonisateur de cette région gaspésienne<sup>119</sup>.

La migration familiale en chaîne joue également un rôle prépondérant en ce qui a trait à l'accroissement démographique de Tracadieche<sup>120</sup>. Ce type de déplacement, réalisé sous les auspices de la parenté, facilite, sans contredit, l'insertion des migrants en milieu d'accueil. En d'autres termes, ce support familial assure aux nouveaux arrivants d'être prémunis d'une probable désorganisation sociale à leur arrivée<sup>121</sup>. À Tracadieche, ce mécanisme de peuplement particulier permet de reconstituer, à différentes échelles, trois familles élargies au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit des familles Landry, Arsenault-Porlier et Arsenault (Voir le cinquième tableau). De prime abord, spécifions que les frères Claude et Jean Landry, liés par alliance à la famille Dugas de Tracadieche, sont les

---

de guerre anglais. François Comeau fut à la prise de Québec en 1760 et fut blessé. Deux ans après, il avait environ 18 ans, ayant appris que ses parents habitaient Carleton, il déserta la marine anglaise, et parvint, à la suite de maintes difficultés, à Carleton, où il contracta mariage... » (Gallant, *op. cit.*, p. 83.)

<sup>117</sup> Marie Beaudry arrive de Paspébiac; le navigateur Charles Allard provient de Charlesbourg; Claude Landry et son frère Jean Landry sont des Acadiens qui ont été déportés au Massachusetts avec leur famille. Vers 1760, cette famille Landry vient au Canada et s'installe à Québec comme en fait foi le contrat de mariage de Claude. Peu après, ce dernier s'engage comme navigateur au service de Raymond Bourdage, commerçant acadien faisant affaire à Bonaventure. C'est donc de cette manière qu'il rencontre sa future épouse (Gallant, *op. cit.*, p. 178). En ce qui concerne Charles Landry et Théotiste Savoie, ces gens ne laissent aucune trace de leur passé. Il est donc impossible de connaître leur cheminement avant de parvenir à Tracadieche. Toutefois, il est de mise de supposer que ces deux personnes sont apparentées aux autres Landry et Savoie venus en Gaspésie au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>118</sup> Les unions entre Canadiens et Acadiens sont celles de Charles Allard et d'Agnès Comeau, puis de François Comeau dit le Jeune et de Marie Beaudry.

<sup>119</sup> Fait notoire, encore une fois, l'exogamie ne se fait qu'à « sens unique », car personne ne quitte Tracadieche après son mariage.

<sup>120</sup> Dans un article rédigé à partir de son mémoire de maîtrise, France Gagnon observe, bien avant moi, les mêmes phénomènes. Dans « Parenté et migration : le cas des Canadiens français à Montréal entre 1845 et 1875 », *Historical Papers/Communications historiques*, 1988, pp. 63 à 85, elle démontre que la migration est loin de générer une coupure radicale avec la parenté.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 64.

# CINQUIÈME TABLEAU

## Immigration familiale en chaîne

### La famille Landry :

**Jean Landry & Marthe Dugas**  
(1745 - 1813)  
P : Port Royal  
DL : 06/05/1776  
à Tracadèche

- ┌ Nathalie.....(1777 - 1844)
- ┌ Luce.....(1778 - 1857)
- ┌ Julie.....(1779 - 1849)
- ┌ Angélique.....(1781 - 1837)
- ┌ Céleste.....(1783 - ?)
- ┌ Marguerite.....(1786 - 1835)
- ┌ Hippolythe.....(1787 - ?)
- ┌ Marie-Julie.....(1790 - ?)
- ┌ J-Baptiste.....(1794 - 1866)

**Claude Landry & Hélène Dugas**  
(1744-6 - 1802-3)  
P : Port Royal  
DL : 16/10/1770  
à Québec

- ┌ Placide.....(1771 - 1808)
- ┌ Joseph.....(1772 - ?)
- ┌ Nicolas.....(1773 - ?)
- ┌ Sébastien-É. (1775 - 1868)
- ┌ Raymond.....(1776 - 1833)
- ┌ Rose.....(1777 - 1858)
- ┌ Sévère.....(1778 - 1868)
- ┌ Vénérande.....(1780 - 1857)
- ┌ Adélaïde.....(1781 - ?)
- ┌ Séraphine.....(1782 - ?)
- ┌ Anne-Jeanne.....1786 - ?)
- ┌ Marcel.....(1787 - ?)
- ┌ Henriette.....(1791 - 1813)
- ┌ Angélique.....(1792 - ?)

**Pierre Loubert & Euphrosine Landry**  
(1730 - 1806)  
P : France  
DL : 10/01/1762  
à Sainte-Foy

- ┌ Mario-Froisic.....(1762 - 1762)
- ┌ Marie.....(1763 - 1765)
- ┌ Marguerite.....(1764 - 1765)
- ┌ Pierre-Bernard.....(? - ?)
- ┌ Frédéric.....(? - ?)
- ┌ Rébecca-Jeanne.....(1780 - ?)
- ┌ Lisette.....(? - ?)

**Claude Guité & Modeste Landry**  
(vers 1738 - 1802)  
P : France  
DL : 08/01/1772 à Boston (civil)  
28/07/1775 à Québec (religieux)

- ┌ Jacques.....(1773 - 1814)
- ┌ Joseph.....(1775 - 1823)

**Frédéric Guité**  
(? - ?)  
P : France  
(Il est célibataire)

### La famille Arsenault-Portier :

**Vincent Arsenault & Marguerite Portier**  
(1719 - ?)  
P : Beaubassin  
DL : ?  
à ?

- ┌ Élizabeth.....(? - ?)
- ┌ Jacques.....(1752 - ?)
- ┌ Michel.....(1760 - ?)
- ┌ Louison.....(1762 - ?)
- ┌ Joseph.....(1764 - ?)

**Cyprien Porlier & Cécile Granger**  
(1726 - 1811)  
P : Port-Royal  
DL : 20/01/1755  
à Port-Royal

- ┌ Jean-Baptiste.....(vers 1763 - ?)
- ┌ Joseph.....(vers 1766 - ?)
- ┌ François-Alexis.....(1768 - ?)

## Immigration familiale en chaîne (suite)

### La famille Arsenault :

**François Arsenault & Anne Poirier**  
 (vers 1734 - ?)  
 P : Île Saint-Jean  
 DL : vers 1755  
 à ?

- Modeste.....(?) - ?)
- Florent.....(vers 1772 - 1845)
- Hilaire.....(?) - ?)

**Jean-Baptiste Lavolette & Thérèse Arsenault**  
 (vers 1738 - ?)  
 P : Île d'Orléan  
 DL : avant le 26/09/1759  
 à ?

- Marguerite.....(1759 - avant 1793)
- Urbain.....(vers 1754 - 1831)
- Jean-Baptiste.....(1762 - ?)
- Louis-Marie.....(1765 - 1835)
- François.....(? - 1847)
- Joseph.....(? - ?)

**Louis Arsenault & Marie Poirier**  
 (vers 1739 - ?)  
 P : Île Saint-Jean  
 DL : avant 1760  
 à ?

- Louis.....(1760 - ?)
- Marie.....(vers 1766 - 1806)
- Joseph.....(?) - ?)

**Claude Arsenault & Marguerite Thériault**  
 (1731 - 1836)  
 P : Île Saint-Jean  
 DL : vers 1760  
 à ?

**Jean-Pierre Arsenault & Marie-Rose Labrie**  
 (? - ?)  
 P : ?  
 DL : 04/11/1786  
 à Québec

P : Saint-Joseph de Beauce

- Rose.....(1787 - ?)
- Théodosie.....(1788 - ?)
- Jean-Pierre.....(1790 - ?)
- Clément.....(1791 - ?)
- Sophie.....(1793 - ?)
- Clément.....(1794 - ?)
- Michel.....(1796 - ?)
- Anathalic.....(1798 - 1837)
- Joseph.....(? - 1799)
- Isaac.....(1800 - ?)
- Jacob.....(1801 - ?)
- Joseph.....(1803 - ?)
- Agathe.....(1805 - ?)
- Euphémie.....(1807 - ?)
- Émilie.....(1809 - ?)
- Eugène.....(1810 - ?)

**Eustache Arsenault & Marie-Madeleine Savoie**  
 (? - ?)  
 P : ?  
 DL : 29/12/1778  
 à Tracadieche

P : Bellechasse

- Eugène-Joseph.....(1779 - ?)
- Césaire.....(1781 - ?)
- Élizabeth.....(1783 - 1813)
- Placide.....(1787 - ?)
- Angélique.....(1789 - ?)

□ : Famille

(x - y) : Naissance - décès

P : Provenance

DL : Date et lieu du mariage

↔ : Frères ou sœurs

↔ : Cousins ou cousines

↔ : Jean-Pierre et Eustache Arsenault sont les neveux de François, Thérèse et Louis Arsenault.

premiers membres de cette famille à s'établir au village. Ces derniers sont par la suite rejoints par leurs sœurs Euphrosine et Modeste Landry, accompagnées alors par leur mari respectif, c'est-à-dire Pierre Loubert et Claude Guité<sup>122</sup>. Puis, ces retrouvailles se complètent lorsque Frédéric Guité vient retrouver son frère<sup>123</sup>. Pour sa part, la famille Arsenault-Porlier s'établit à Tracadieche pour d'autres motifs. Il semble que Vincent Arsenault, le chef de cette famille, ait été séparé du reste de sa famille au moment de la Déportation<sup>124</sup>. Après l'ère des bouleversements, il retrace deux de ses frères à Bonaventure et, vers 1774, s'installe chez l'un d'eux<sup>125</sup>. Lorgnant, peut-être, davantage les terres de la communauté voisine, il se fixe à Tracadieche avec Marguerite Porlier, son épouse. Cette dernière incite dès lors son frère Cyprien Porlier, alors à Petitcoudiac, à venir la retrouver avec sa propre famille. Enfin, en ce qui concerne l'autre famille Arsenault, soulignons préalablement que les parents de François, Thérèse et Louis ont fait partie des réfugiés acadiens ayant vécu à Restigouche entre 1758 et 1761. Cependant, avant la reddition des troupes françaises, des membres de cette famille se rendent dans la région de Québec<sup>126</sup>. Quoiqu'il en soit, avant 1777, François et Louis reviennent s'établir dans la Baie-des-Chaleurs avec leur épouse Anne Poirier et Marie Poirier<sup>127</sup>; puis, à la mort prématurée de son mari, Thérèse rejoint aussitôt ses frères à Tracadieche. Enfin, entre 1777 et 1784, ces trois personnes y attirent leurs deux neveux, les frères Eustache et Jean-Pierre Arsenault, ainsi que leur cousin Claude Arsenault. Donc, dans son ensemble, à cause d'attaches familiales et affectives liant les migrants à la population acadienne de

<sup>122</sup> Pierre Loubert et Claude Guité (dit Green) sont des soldats français venus en Amérique lors de la Guerre de Sept Ans. Faits prisonniers par les Anglais, ils se retrouvent à Boston tout comme la famille Landry... Selon la tradition, ce serait de cette manière qu'ils auraient rencontré leur future épouse. Tous ses gens s'installent, par la suite, dans la région de Québec avant de s'établir définitivement à Tracadieche.

<sup>123</sup> Ajoutons, d'autre part, que Théotiste Landry, sœur de Claude, Jean, Euphrosine et Modeste, s'installe à Bonaventure; elle y épouse Joseph Gautier.

<sup>124</sup> En 1836, J.B.A. Ferland indique, au sujet des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, que « après nombre d'années, quelques-uns réussirent à trouver les parents dont ils avaient été séparés depuis l'enfance ». (Ferland, *op. cit.*, p. 197.)

<sup>125</sup> Il s'agit de Joseph et Jean Arsenault dit Cointin, tous deux fondateurs de Bonaventure. Dans le recensement de Bonaventure de 1774, il y a trois personnes mariés vivant dans sa demeure : Vincent et sa femme font vraisemblablement partie du nombre, car les enfants de Cointin ne sont, à l'époque, pas encore mariés.

<sup>126</sup> En 1759, Thérèse épouse Jean-Baptiste Laviolette, habitant de l'île d'Orléans.; ils fondent d'ailleurs une famille sur ces lieux.

<sup>127</sup> Aucun généalogiste n'a pu, jusqu'à présent, trouver des informations sur Anne Poirier et Marie Poirier. On peut tout de même supposer que celles-ci sont apparentées. On peut aussi penser qu'elles ont des liens de parenté avec les Poirier de Tracadieche et de Bonaventure.

Tracadieche et de Bonaventure, une douzaine de familles s'établit en permanence au village.

Dans une perspective similaire, d'autres Acadiens s'installent à Tracadieche parce qu'ils y retrouvent de la famille, mais ceux-ci ne provoquent toutefois pas de migration en chaîne. De cette manière, dans la décennie de 1770, Charles Landry & Marie-Joseph Girouard, Michel Lebrun & Marguerite Comeau et Baptiste Doucette & Victoire Bujold arrivent à Tracadieche avec leurs enfants. Au sein de cette cohorte, ce sont les épouses qui comptent de la proche parenté au village : Marie-Joseph Girouard est la cousine de la fondatrice Madeleine Girouard; Marguerite Comeau est la fille d'Ambroise Comeau, lui aussi pionnier; enfin, Victoire Bujold est la nièce de Marie-Rose, Mathurin et Félicité Bujold de Tracadieche. Ces retrouvailles sont, par contre, généralement assez brèves puisque seuls Charles Landry & Marie-Joseph Girouard se fixent en permanence à Tracadieche. Les autres couples s'établissent à Memramcook ainsi qu'à Nipisiguit. Malgré tout, il n'en demeure pas moins que la venue de ces familles participe, un certain temps, à l'augmentation de la population de Tracadieche.

Henry Mounier, commerçant huguenot de Québec, joue aussi un rôle actif dans le peuplement de Tracadieche. Exploitant les ressources halieutiques de la Baie-des-Chaleurs, il affirme, « *avoir attiré et soutenu à ses frais plusieurs familles pauvres et errantes au bas du fleuve S<sup>t</sup> Laurent*<sup>128</sup> ». Mounier fait alors tous ces efforts dans le dessein de se faire concéder éventuellement le poste de Tracadieche comme seigneurie. Pour ce faire, dès 1768, il installe au village son employé Thomas Poisset, son épouse Louise-Anne Lambert et leur petite famille. En 1771, Mounier s'y fixe aussi avec sa famille et ce, dans l'intention avouée « [d'] *y attirer des Habitants*<sup>129</sup> ». Par la suite, plusieurs Canadiens de la région de Québec et de l'île d'Orléans s'installent à

<sup>128</sup> Requête de Henry Mounier à Henry Hope, Québec, août 1786. APC, Lower Canada Land and Record ainsi que Requête de Henry Mounier à Guy Dorchester, Québec le 22 octobre 1787. APC, Lower Canada Land and Record... Paradoxalement, je n'ai retracé aucune famille à Tracadieche venant du « *Bas du fleuve S<sup>t</sup> Laurent* ». Par ailleurs, le 9 mai 1770, dans une requête adressée à Guy Carleton, il soutient « *qu'à sa requisition et à ses Dépens il a établi & entretenu depuis 1765 divers habitant à Tracadiès dans le fond de la Baie-des-Chaleurs* ». De toute évidence, Mounier exagère en affirmant qu'il amène des gens à Tracadieche dès 1765, car il n'obtient cette concession, sous conditions, qu'en 1767.

Tracadieche. Ainsi, une douzaine de jeunes hommes célibataires parviennent au village, vraisemblablement pour y travailler<sup>130</sup>. Parmi ce nombre, le tiers, environ, trouve une épouse au cœur même de la population de la Baie-des-Chaleurs et fondent aussitôt une famille à Tracadieche<sup>131</sup>. Au contraire, la majorité de ceux qui restent célibataires quitte la région après un certain temps. En ce sens, l'exogamie est facteur de cohésion puisqu'elle est prétexte à l'intégration des étrangers : c'est d'ailleurs de cette manière que des patronymes canadiens tels que Normandeau, Labrègue et Lamontagne apparaissent dans les recensements de la Gaspésie au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Parallèlement, des familles complètes quittent aussi la région de Québec et l'île d'Orléans pour s'installer à Tracadieche. Grâce à cet apport de population, des familles canadiennes comme les Audet dit Lapointe, Berthelot, Couroit, Goulet et Émond se greffent, pour de bon, à la communauté acadienne. Tout compte fait, cette double solidarité de provenance, liant ces Canadiens de la région de Québec et de l'île d'Orléans, laisse deviner que ces gens ont pu être recrutés directement ou non par Mounier... De toute manière, il est certain que ces personnes sont attirées à Tracadieche afin de travailler dans l'industrie de la pêche qui, à l'époque, est en pleine expansion dans la Baie-des-Chaleurs<sup>132</sup>.

Qui plus est, trois autres familles acadiennes s'installent à Tracadieche sans qu'il n'y ait toutefois de raisons apparentes. Ces familles, qui arrivent avant 1784, sont celles de Guillaume Jeanson & Marie-Josette Aucoin, Jacques Ferlatte & Catherine Savoie, puis Joseph Savoie & Modeste Poirier. Encore une fois, on peut supposer que ces nouveaux

---

<sup>129</sup> Requête de Henry Mounier à William Smith, Québec le 7 novembre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.

<sup>130</sup> Il s'agit de André Barnet, Louis Normandeau, Joseph Lamontagne, Alexandre Gaudin, Alexis Langlois, Robert Loiset, Jacques Labrègue, Dominique Nègre, Louis Parante, Baptiste Latulipe, Jean Lavigne et Joseph Langlois. À cet effet, ajoutons qu'en 1777, Nicolas Cox, lieutenant gouverneur de la Gaspésie, révèle la présence d'environ 575 « serviteurs » ou engagés saisonniers dans ses recensements. (Marc Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p.164.)

<sup>131</sup> Seul André Barnet s'installe en permanence à Tracadieche et ce, même s'il demeure célibataire.

<sup>132</sup> Pour sa part, Bona Arsenault affirme que « Dès son arrivée à Carleton, à la fin de l'été de 1773, le missionnaire Bourg s'occupa activement de l'organisation matérielle et économique de la population acadienne de la Baie-des-Chaleurs (...) C'est par l'intermédiaire du secrétaire diocésain de Monseigneur Briand que le missionnaire Bourg recrutait, surtout dans la région de Québec, les hommes de profession ou de métier indispensables au développement de la vaste région de la Baie-des-Chaleurs... » Arsenault, *Les registres de Carleton*, *op. cit.*, p. 31. Selon toute vraisemblance, les assertions d'Arseault ne sont qu'intuitives puisqu'il n'existe, à ma connaissance, aucun document confirmant ces propos. Soulignons néanmoins, à la décharge d'Arseault, qu'il n'a jamais consulté le corpus de documents concernant Henry Mounier.



arrivants choisissent de s'établir à Tracadieche à cause de son activité économique florissante. Et, puisque ces personnes sont d'origine acadienne, on peut aussi croire qu'ils connaissent déjà certains habitants de Tracadieche avant d'y déménager<sup>133</sup>. Bref, le mystère plane toujours sur la venue de ces Acadiens, mais il n'en demeure pas moins que l'implantation de ces familles grossit le nombre d'habitants à Tracadieche.

En bref, entre 1767 et 1784, diverses migrations aux ramifications familiales complexes ainsi que la venue de travailleurs en provenance de la région de Québec et de l'île d'Orléans expliquent en grande partie l'accroissement de la population de Tracadieche. Mais, au-delà de ces migrations, le remarquable apport des naissances et, en parallèle, le fait que les migrants arrivent, la plupart du temps, avec une progéniture nombreuse amplifient d'autant plus la population du lieu. À cet effet, soulignons que chaque ménage établi au village avant 1784 a, en moyenne, 7.5 enfants. Il va sans dire que, une fois parvenu à l'âge adulte, la grande majorité de cette jeune génération demeure, leur vie durant, là où ils ont grandi.

#### **1.3.4 Tracadieche, l'établissement acadien le plus peuplé de la Baie des Chaleurs, 1784 - 1801**

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre de personnes habitant Tracadieche ne cesse de s'accroître. D'une certaine manière, c'est la jeune génération du lieu qui prend le relais à ce propos. En effet, dès 1784, cette relève, c'est-à-dire ceux et celles qui ont passé leur enfance ou leur adolescence à Tracadieche, arrivent en âge de se marier<sup>134</sup>. Et, au fil

---

<sup>133</sup> Par exemple, Guillaume Jeanson a vécu à la Baie Sainte-Marie en même temps que Joseph Gravois & Madeleine Bourg, la sœur de l'abbé Bourg. Bref, c'est peut-être cette famille qui les a incité à venir à Tracadieche. Pour ce qui est de Jacques Ferlatte & Catherine Savoie et de Joseph Savoie & Modeste Poirier, les généalogistes n'ont retrouvé aucune information sur eux. Quand même, leur patronyme laisse croire qu'ils ont peut-être de la parenté à Tracadieche, mais rien n'est certain à ce sujet.

<sup>134</sup> À Tracadieche, depuis 1767 jusqu'à 1801, l'on compte trois générations distinctes et, parfois même, une quatrième génération naissante. La première génération est celle de l'âge des fondateurs; ces gens sont nés entre 1704 et 1718. La seconde génération est de l'âge de enfants des familles pionnières; ces gens sont nés entre 1732 et 1756. Finalement, la troisième génération est de l'âge des enfants des fils et filles de pionniers; ces gens sont nés entre 1756 et 1793.

du temps, selon le rythme des mariages et des naissances, le peuplement du village se poursuit.

Entre 1784 et 1801, il y a 70 mariages célébrés au sein de la communauté de Tracadièche<sup>135</sup> (Voir le sixième tableau). La majorité de ces unions sont endogames. Pour le reste, malgré une importante diminution des mariages exogames, comparativement à l'époque antécédente, il n'en demeure pas moins que 46% des unions sont encore cette nature. Encore une fois, Tracadièche ne subit aucune perte à cause de ces mariages; par voie de conséquence, une trentaine « d'étrangers et d'étrangères » se fixent à jamais à Tracadièche. Selon leur sexe, les nouveaux venus proviennent de différents endroits. D'une part, les époux sont, pour la plupart, originaires de l'extérieur de la Gaspésie : ils arrivent des régions de Bellechasse, de Québec, de Charlesbourg, de la petite rivière Saint-François, des îles anglo-normandes et de France. A priori, ces jeunes gens sont attirés en Baie-des-Chaleurs à cause du travail qu'offrent les diverses entreprises de pêche. Il appert, par la suite, que ces travailleurs saisonniers rencontrent leur fiancée à Tracadièche; une fois mariés, ces derniers s'établissent en permanence auprès de leur belle-famille. D'autre part, les jeunes femmes qui arrivent de l'extérieur sont presque exclusivement des Gaspésiennes : celles-ci appartiennent essentiellement à des familles de Bonaventure, mais quelques unes proviennent de Cascapédia (New-Richmond) et de Paspébiac. Au bout du compte, pris dans son ensemble, ces mariages, tant endogames qu'exogames, participent d'emblée à l'augmentation démographique de Tracadièche. De fait, ces ménages, mariés en moyenne à l'âge de 26.6 ans pour les hommes et 21.7 ans pour les femmes, fondent des familles qui compteront 8.9 enfants, soit 1.4 de plus que leurs parents. À ce train, la population de Tracadièche est donc, à peu de choses près, décuplée à chaque génération.

---

<sup>135</sup> À vrai dire, il y a plus de 70 mariages d'enregistrés à l'église de Tracadièche entre 1784 et 1801. Selon les statistiques du PRDH, on en compte d'ailleurs plus d'une centaine. Mais, tous ces mariages ne concernent pas uniquement des habitants de Carleton. De fait, plusieurs couples de Bonaventure et d'ailleurs en Baie-des-Chaleurs sont venus à Tracadièche pour se marier et repartir aussitôt, car ce lieu était la résidence permanente du missionnaire de la Gaspésie et de l'Acadie. Bref, je n'ai pas tenu compte de ces autres unions.

## SIXIÈME TABLEAU

**Les mariages endogames et exogames à l'Église de Tracadieche, 1784 -1801**

| Date du mariage | Époux                   | Âge | Épouse               | Âge | Endo | Exo | Provenance       |
|-----------------|-------------------------|-----|----------------------|-----|------|-----|------------------|
| 17/02/1784      | Alexis Berthe           | 25  | L-Françoise Poisset  | 28  |      | H   | Toulon FR        |
| 18/04/1784      | Louis Normandeau        | 30  | Félicité Audet       | 28  | X    |     |                  |
| 29/04/1784      | Joseph Sainton          | 33  | M-Josephe Bariault   | 19  |      | H   | Gascogne FR      |
| 06/07/1784      | Joseph Lamontagne       | 32  | Thérèse Arsenault*   | ?   | X    |     |                  |
| 22/11/1784      | Urbain Laviolette       | 28  | Anastasie Allain     | 19  | X    |     |                  |
| 24/11/1784      | Michel Arsenault        | 24  | Marie-Luce Bourg*    | 30  | X    |     |                  |
| 10/01/1785      | Michel Jeanson          | 24  | Geneviève Doiron     | ?   |      | F   | ?                |
| 31/01/1786      | Paul Babineau           | 26  | Jeanne Arsenault     | 19  |      | H   | Québec           |
| 04/11/1786      | Jean-Pierre Arsenault   | ?   | Rose Labrie-Mignot   | 21  |      | F   | Beauce           |
| 20/11/1786      | Joseph Audet            | 36  | Scholastique Leblanc | 20  | X    |     |                  |
| 27/11/1786      | Jean Porlier            | 23  | Marie-Luce Arsenault | 20  | X    |     |                  |
| 16/04/1787      | Gabriel Audet           | 29  | Charlotte Leblanc    | 20  | X    |     |                  |
| 21/05/1787      | François Boudreau       | 20  | Charlotte Bernard    | 21  | X    |     |                  |
| 21/05/1787      | Jean Leblanc            | 31  | Charlotte Bujold     | 19  |      | F   | Bonaventure      |
| 07/01/1788      | Joseph Arsenault        | ?   | Marguerite Bujold    | ?   |      | F   | Bonaventure      |
| 06/05/1788      | Étienne Berthelot       | 22  | Marthe Comeau        | 23  | X    |     |                  |
| 24/11/1788      | Joseph Arsenault        | 24  | Élizabeth Poirier    | ?   |      | F   | Bonaventure      |
| 28/04/1789      | Zacharie Nadeau         | 26  | Rébecca Allard       | 21  |      | H   | Bellechasse      |
| 10/11/1789      | Benjamin Leblanc jr     | 24  | Judith Comeau        | 20  | X    |     |                  |
| 17/05/1790      | Alexis Bouchard         | ?   | Agathe-B Leblanc     | 20  |      | H   | Riv. St-François |
| 07/06/1790      | Pierre Saint-Coeur      | ?   | Euphrosine Leblanc   | ?   |      | H   | ?                |
| 18/10/1790      | J-Baptiste Laviolette   | 28  | Élizabeth Lebrasseur | ?   |      | F   | Paspébiac        |
| 19/10/1790      | Luc Leblanc             | 22  | Élizabeth Jeanson    | 20  | X    |     |                  |
| 21/11/1791      | Paul Jeanson            | 23  | Ursule Bernard       | 18  | X    |     |                  |
| 09/01/1792      | Pierre Audet            | 32  | Louise Arsenault     | 21  | X    |     |                  |
| 09/01/1792      | Pierre Mercier          | 27  | Geneviève Comeau     | 20  |      | H   | Bellechasse      |
| 10/01/1792      | Alexis-François Porlier | 24  | Euphrosine Landry    | 29  | X    |     |                  |
| 19/01/1792      | Hiliarion Dugas         | 25  | Euphrosine Gauthier  | ?   |      | F   | Bonaventure      |
| 12/11/1792      | Augustin Allard         | 24  | Marguerite Leblanc   | 22  | X    |     |                  |
| 10/01/1797      | *                       | 29  | Marie-Rose Landry    | 20  | X    |     |                  |
| 07/01/1793      | Louis Laviolette        | 28  | Élizabeth Arsenault  | 40  | X    |     |                  |
| 21/11/1797      | *                       | 32  | Euphrosine Arsenault | ?   | X    |     |                  |
| 04/02/1793      | C-Olivier Bariault      | 24  | M-Magliora Henry     | 22  |      | F   | Bonaventure      |
| 18/11/1793      | J-Baptiste Bariault     | 22  | M-Suzanne Henry      | 20  |      | F   | Bonaventure      |
| 18/11/1793      | Joseph Porlier          | 27  | Marthe Bujold        | 17  |      | F   | Bonaventure      |
| 03/01/1794      | Benoni Alain            | 27  | Marthe Poirier       | ?   | X    |     |                  |
| 07/01/1794      | Joseph Landry           | 21  | Julie Leblanc        | 22  | X    |     |                  |
| 27/01/1794      | Louis Alain             | 24  | Madeleine Leblanc    | 19  | X    |     |                  |
| 20/05/1794      | Louis Estiambre         | ?   | Monique Leblanc      | 21  |      | H   | Charlesbourg     |

|  |                        |             |  |    |             |  |              |
|--|------------------------|-------------|--|----|-------------|--|--------------|
| 07/01/1795                                     | Pierre-Bernard Loubert | ?           | Angélique Leblanc                              | 19 | X           |  |              |
| 13/01/1795                                     | Pierre Legalet         | ?           | Esther Richard                                 | 20 |             | H                                      | Guernesey    |
| 27/12/1795                                     | Donald Hinderson       | ?           | Claire Couroit*                                | 40 |             | H                                      | ?            |
| 02/02/1796                                     | Alexis Landry          | ?           | Sara Leblanc                                   | 18 | X           |  |              |
| 20/10/1796                                     | François Laviolette    | ?           | Élizabeth-M Gauthier                           | 22 |             | F                                      | Bonaventure  |
| 03/01/1797                                     | J-Baptiste McIntire    | ?           | Reine Bergeron                                 | 19 |             | H                                      | ?            |
| 01/11/1797                                     | Germain Savoie         | ?           | Modeste Arsenault*                             | ?  |             | H                                      | ?            |
| 14/11/1797                                     | Florent Arsenault      | 25          | R-Nathalie Landry                              | 20 | X           |  |              |
| 28/11/1797                                     | Jean Goulet            | ?           | Pauline Comeau                                 | 20 | X           |  |              |
| 03/01/1798                                     | Isaïe Bernard          | 26          | Marie-Rachel Bourg                             | 19 | X           |  |              |
| 03/01/1798                                     | Jean Delamarre         | 32          | Marie-Esther Leblanc                           | 21 |             | H                                      | Guernesey    |
| 03/01/1798                                     | Désiré Leblanc         | 23          | M-Victoire Comeau                              | 24 | X           |  |              |
| 25/11/1798                                     | Hilaire Arsenault      | ?           | Anastasie Bujold                               | 18 |             | F                                      | Bonaventure  |
| 08/01/1799                                     | Urbain Arsenault       | 31          | Marie-Thècle Leblanc                           | 21 | X           |  |              |
| 08/01/1799                                     | Sébastien Landry       | 24          | Lucille Bujold                                 | 19 | X           |  |              |
| 22/01/1799                                     | Urbain Boudreau        | 24          | Théotiste Leblanc                              | 22 | X           |  |              |
| 02/07/1799                                     | Pierre Landry          | 35          | Euphrosine Allard                              | 23 | X           |  |              |
| 02/07/1799                                     | Jean-Croix Leblanc     | 25          | Julie Cormier                                  | ?  |             | F                                      | Casapédia    |
| 18/11/1799                                     | Louis-Bénoni Bernard   | 24          | Geneviève Audet*                               | 22 |             | H                                      | Bonaventure  |
| 18/11/1799                                     | Pierre Savoie          | 27          | Marguerite Bernard                             | 23 |             | F                                      | Bonaventure  |
| 26/11/1799                                     | Olivier Comeau         | ?           | Euphrosine Leblanc                             | 21 | X           |  |              |
| 20/01/1800                                     | Pierre Leblanc         | ?           | Anne-Barbe Bariault                            | 24 |             | H                                      | Casapédia    |
| 22/01/1800                                     | Lazarre Alain          | 27          | Luce Landry                                    | 22 | X           |  |              |
| 28/12/1800                                     | Frédéric Loubert       | ?           | Adélaïde Landry                                | 19 | X           |  |              |
| 07/01/1801                                     | Romain-S Bujold        | 23          | Vénérande Landry                               | 21 | X           |  |              |
| 07/01/1801                                     | Tranquille Dugas       | 30          | Théotiste Gauthier                             | 22 |             | F                                      | Bonaventure  |
| 07/01/1801                                     | Raymond Landry         | 25          | Marguerite Leblanc                             | 23 | X           |  |              |
| 07/01/1801                                     | Jean-Baptiste Leblanc  | 25          | Sophie Dugas                                   | 20 | X           |  |              |
| 04/02/1801                                     | Joseph Cormier         | 31          | Élizabeth Arsenault                            | 18 |             | H                                      | Casapédia    |
| 16/02/1801                                     | Jean Allard            | 28          | Thérèse Richard                                | 23 | X           |  |              |
| ?  | Joseph Langlois        | ?           | Henriette Arsenault                            | ?  |             | H                                      | ?            |
| <b>Âge moyen des hommes<br/>à leur mariage</b> |                        | <b>26.6</b> | <b>Âge moyen des femmes<br/>à leur mariage</b> |    | <b>21.7</b> | <b>38/70</b>                           | <b>32/70</b> |
|  |                        |             |  |    |             | <b>H : 17</b>                          | <b>—</b>     |
|  |                        |             |  |    |             | <b>F : 15</b>                          |              |
|  |                        |             |  |    |             | <b>54%</b>                             | <b>46%</b>   |
|  |                        |             |  |    |             | <b>* Il s'agit d'un second mariage</b> |              |

Somme toute, après 1784, il n'y a plus, à proprement dit, de vague de peuplement à Tracadie. Les mariages et les naissances sont, désormais, les principaux facteurs de croissance démographique. N'empêche que, de manière sporadique, de nouveaux venus s'établissent au village durant cette période. Vraisemblablement, ces gens sont attirés par la florissante industrie halieutique de la Baie-des-Chaleurs. Par exemple, le marchand et juge de paix Henry Rimpboss, associé à un certain Stewart, s'établit à Tracadie pour y mener ses affaires<sup>136</sup>. Pareillement, le marchand Lee et, son commis R. Innis, s'installent un temps au village pour faire le commerce de poisson<sup>137</sup>. Dans un autre ordre d'idées, le charpentier Georges Deschemard et sa famille s'y fixent après avoir été engagés pour rénover l'église<sup>138</sup>. Enfin, quatre autres ménages arrivent à Tracadie entre 1784 et 1801. Cependant, parmi ce groupe, seuls François Lévesque & Marie Granger demeurent définitivement sur place; les autres quittent l'établissement, après un séjour de quelques années, pour s'installer ailleurs<sup>139</sup>...En définitive, c'est sur ces détails que s'achève le récit du peuplement de Tracadie pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

\*

\*

\*

<sup>136</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, 28 mars 1795. Archives diocésaines de Gaspé; Compte de l'église de Carleton 1788-1793. Archives paroissiales de Carleton, no 3; Samuel Neilson, Almanach de Québec, Québec, Chez Guillaume Brown, 1789, p. 20; Samuel Neilson, Almanach de Québec, Québec, Chez Guillaume Brown, 1799, p. 80.

<sup>137</sup> Chouinard, op. cit., p. 33. « ...en plus un certain nombre de billets signés R. Innis, commis de M. Lee, marchand de poissons de l'endroit... » Malheureusement, je n'ai pas pu retracer les documents dont parle Chouinard. Par contre, j'ai pu confirmer ses dires parce que les noms de M. Lee et de M. Innis apparaissent dans « Compte de l'église de Carleton 1788-1793 ». Archives paroissiales de Carleton, no 3.

<sup>138</sup> Chouinard, Ibid. (Georges Deschemard a aussi rebâti une chapelle à Restigouche et reconstruit l'Église de Bonaventure incendiée en 1791. Ce charpentier épouse d'ailleurs Amable Robert, une femme de Bonaventure. En 1799, il s'établit à Carleton. Il est en effet « *convenu que la terre de l'église située sur le cap, entre celle de M. Rimpboss et Charles Bourg, sera vendue à Georges Deschemard, contracteur de l'église pour la somme de trente piastres, à payer en ouvrage à l'église...* » Par contre, Mgr de Québec refusa de sanctionner ce marché et la vente n'eut pas lieu. Dans « Liste de règlements de l'Église de Carleton » réalisée par le curé Louis-Joseph Desjardins, le 2 janvier 1799. Cité par Chouinard, p. 43 à 46. Soulignons enfin que, malgré l'annulation de la vente, il est quand même certain que Deschemard s'établit à Tracadie : son nom apparaît dans le « Livre des Bancs de Carleton, 1799-1808 ».

<sup>139</sup> Les autres couples sont Jean-Dominique Hébert & Marie-Joseph Normandeau, Jean-Baptiste Vallière & Marguerite Cornelier, puis Simon Marcoux & Marie-Charlotte Turgeon. Parallèlement, il n'est pas impossible que Marie Granger ait de la parenté avec Cécile Granger, l'épouse de Cyprien Porlier. Cependant, personne, à ce jour, n'a répertorié de données généalogiques sur cette Marie...

Entre 1767 et 1801, Tracadieche devient donc progressivement l'établissement le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs. On l'a constaté, cette croissance démographique résulte de divers mouvements migratoires. Et, sans contredit, la Déportation des Acadiens constitue l'élément déclencheur de ces vagues de migration puisque, dans ce contexte de chambardement, la Gaspésie, d'abord terre de refuge, devient terre d'adoption pour une fraction des réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs. Puis, dans la perspective d'occuper les meilleurs labours de la péninsule, cinq familles acadiennes, en partance de Bonaventure, fondent Tracadieche. Dès lors, quantité d'autres Acadiens déracinés se greffent autour de ces familles pionnières. Ce processus d'enracinement est alors régi par différents mécanismes de peuplement : les alliances exogames, les reconstitutions de familles élargies et les migrations familiales en chaînes sont, de fait, des stratégies migratoires qui expliquent, en majeure partie, l'accroissement primitif de la population acadienne de Tracadieche. Puis, en parallèle, des Canadiens et quelques Européens s'établissent en permanence dans la paroisse à cause du pouvoir d'attraction des pêcheries, alors en pleine expansion dans la Baie-des-Chaleurs. Par conséquent, la composante ethnique de Tracadieche se diversifie quelque peu au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quand même, le village demeure toujours peuplé en majorité par des Acadiens. Les patronymes des chefs de famille apparaissant dans le recensement de 1777 montrent, à cet effet, que 79,2% de la population est de cette ascendance. En 1784, ce pourcentage chute toutefois à 71,6%, mais ce taux demeure sensiblement le même jusqu'à nos jours<sup>140</sup>. Bref, Carleton demeure, avant tout, un établissement acadien.

---

<sup>140</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 164. « Ainsi, les Alain, Arsenault, Bernard, Bourg, Bujold, Cyr, Dugas, Landry, Leblanc Poirier et autres ont pris souche le long des rives gaspésiennes, particulièrement celle de la Baie-des-Chaleurs, dont ils forment encore aujourd'hui près de 70% de la population .»

## CHAPITRE DEUX

### **L'histoire de la conquête du sol par les Acadiens** **de la Baie-des-Chaleurs**

Chassés de leurs terres ancestrales, les Acadiens cherchent nécessairement à se pourvoir d'un nouveau patrimoine lorsqu'ils se fixent au Québec. Dans les villes ou dans les vieilles paroisses de la province, certains achètent des terres à des particuliers; d'autres, remplissant désormais des devoirs de censitaires, s'installent dans des seigneuries. Sans contredit, de tels « cadres » permettent aux Acadiens de s'établir en toute quiétude sur leur terre d'asile. En revanche, les Acadiens qui se dirigent en Gaspésie ne rencontrent pas ces mêmes structures. On le sait, les hameaux de Mont-Louis, Gaspé, Percé, Grande-Rivière et Pabos ont complètement été détruits par Wolfe en 1758 et la majeure partie de la population française et basque y habitant a été renvoyée en France. En bref, à défaut d'encadrements, les nouveaux arrivants s'approprient indûment des terrains. Seulement voilà, le territoire n'est pas vierge pour autant. En Baie-des-Chaleurs, les Micmacs occupent les lieux depuis plusieurs générations et, officiellement, la région appartient à la couronne d'Angleterre. En d'autres termes, les Acadiens n'étaient pas les seuls habitants de la péninsule et leur occupation du territoire dépendait des rapports socio-politiques qu'ils avaient pu nouer avec les Autochtones mais, surtout, avec les dirigeants britanniques. Nous le verrons, l'implantation de la communauté acadienne dans la région ne s'est pas faite sans heurts.



## 2.1 L'évolution des rapports entre les Acadiens de la rive nord de la Baie-des-Chaleurs et la nation micmaque, 1758-1801

La présence amérindienne en Gaspésie remonte à plus de 9000 ans avant notre ère<sup>1</sup>. Au moment où Jacques Cartier débarque à Gaspé, la péninsule est fréquentée de façon saisonnière par les Micmacs, les Iroquoiens et les Montagnais à cause de ses forêts giboyeuses et de ses rivières et rivages poissonneux<sup>2</sup>. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, cependant, seule la nation micmaque occupe ce territoire de manière continue; Restigouche est alors leur principal centre de regroupement, ce qui n'empêche pas les Micmacs de se rassembler également à Gaspé, Percé et Matane<sup>3</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque des Français et des Basques s'installent en permanence dans les postes de pêche gaspésiens, il semble que le partage du territoire se fait en toute harmonie. Pour cause, durant le Régime français, les terres ancestrales des Micmacs de la Gaspésie, c'est-à-dire l'extrémité occidentale de la Baie-des-Chaleurs, ne sont que faiblement convoitées par les Européens<sup>4</sup>. La guerre de Sept Ans vient néanmoins bouleverser cet ordre des choses. Alliés des Français, les Micmacs accueillent, à l'embouchure de la rivière Ristigouche, la garnison de Bourdon et, aussitôt, des milliers d'Acadiens trouvent refuge en ce lieu. Micmacs, Acadiens et Français coopèrent et coexistent dès lors pour combattre le même ennemi britannique. Or, après la Conquête, cette alliance n'a plus raison d'être. Et, subséquemment, c'est dans ce contexte relationnel ambigu que des Acadiens s'approprient, de manière progressive, une part appréciable des terres traditionnellement habitées par les Micmacs. Inévitablement, cette conquête du sol débouche sur maints différends entre les deux communautés.

<sup>1</sup> Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>2</sup> *Ibid.*, et Jacques & Maryvonne Crevel, Honguedo ou l'histoire des premiers Gaspésiens. Québec, Éditions Garneau, 1970, p. 26.

<sup>3</sup> Crevel, *ibid.*

<sup>4</sup> Bien sûr, Ristigouche est érigé en seigneurie en 1690, puis offerte à Pierre Le Moyne d'Iberville. Par contre, ce dernier se débarrasse aussitôt de ce domaine. Richard Denys de Fronsac, exploitant déjà ce territoire achète cette seigneurie, mais n'y installe qu'une seule famille acadienne, celle de Pierre Morin, à côté d'une soixantaine de familles micmaques...Évidemment, cette seule famille acadienne ne pouvait faire surgir aucune appréhension de la part des Micmacs.

### **2.1.1 Les contrecoups de la conquête anglaise sur les rapports entre les Acadiens et les Micmacs, 1758-1780**

Sous le régime français, des alliances économiques et militaires sont celées entre les Micmac et les Français d'Acadie. Une coalition entre ces deux communautés est alors nécessaire pour mieux combattre les forces britanniques. Cette entente a toutefois des limites; autrement dit, cette amitié franco-amérindienne a souvent été exagérée par l'historiographie à cause de quelques mariages qui eurent lieu entre Acadiens et Micmaques. Or, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un univers culturel distinct sépare les Acadiens de leurs voisins amérindiens<sup>5</sup>. L'historien William C. Wicken soutient d'ailleurs à ce propos que ces différences transculturelles ont fait jaillir certaines tensions. Par exemple, des distances sociales émergent parce que le concept de « propriété » du territoire diverge entre Européens et Autochtones<sup>6</sup>. Wicken dénote, de surcroît, une diminution des contacts entre les deux communautés dès que la population des établissements acadiens surpasse celle des bandes micmaques avoisinantes<sup>7</sup>. Enfin, en 1710, lors de la chute de l'Acadie, les Micmacs ont peine à accepter la collaboration entre l'armée britannique et les Acadiens, notamment lorsque ces derniers prennent part à la reconstruction des fortifications de Port Royal; ils ne comprennent pas, non plus, les démarches de certains Acadiens les incitant à prêter serment d'alliance à la couronne d'Angleterre<sup>8</sup>. Quoiqu'il en soit, au moment du Grand Dérangement, l'alliance militaire entre les Micmacs et les Acadiens se resserre, car « l'Anglais » redevient à nouveau l'ennemi commun.

En 1758, à l'embouchure de la rivière Ristigouche, les 250 Micmacs<sup>9</sup> et les 1500 Français et Acadiens se préparent ensemble pour affronter l'ennemi. La haine des Micmacs envers les Britanniques est alors bien tangible : durant l'été de 1759, Pierre Du

<sup>5</sup> William C. Wicken, « Re-examining Mi'kmaq-Acadian Relations », dans Silvie Dépatie et al., Habitants et marchands; vingt ans après : lecture de l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles canadiens, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998, p. 94.

<sup>6</sup> William C. Wicken, Encounters with tall sails and tall tales : Mi'kmaq Society, 1500-1760, Montréal, thèse de doctorat, Université McGill, 1994, p. 233.

<sup>7</sup> Ibid., p. 234.

<sup>8</sup> Ibid., p. 241.

<sup>9</sup> Lee, op. cit., p. 170.

Calvet doit même user de sa force de persuasion pour empêcher des guerriers amérindiens de sacrifier une trentaine de prisonniers anglais détenus au poste de Bourdon<sup>10</sup>. Malgré cela, les Français sont loin de considérer comme acquise l'aide militaire de la nation micmaque. À preuve, avant l'arrivée de la flotte britannique aux confins de la Baie-des-Chaleurs, une lettre du gouverneur Vaudreuil exhorte le capitaine D'Angeac à favoriser la coopération militaire entre les Français et les Micmacs<sup>11</sup>. Chose certaine, l'alliance entre les deux peuples perdure, car pendant la Bataille de Restigouche, les Micmacs prêtent main forte à l'armée française et à la milice acadienne. Là encore, l'ardeur au combat des Micmacs est manifeste : d'une part, ils accompagnent les détachements français dans tous leurs engagements et, d'autre part, le capitaine Girondais doit même transférer d'autres prisonniers anglais dans la cale du navire *Machaud* pour assurer leur sécurité contre les velléités vengeresses des Micmacs<sup>12</sup>. N'empêche que les efforts militaires des Français et de leurs alliés micmacs et acadiens sont vains : après les combats de l'été 1760, les Britanniques sont vainqueurs et, à l'automne, les occupants de la Baie-des-Chaleurs acceptent finalement de déposer les armes. Marquant la fin de la guerre de Sept Ans en Amérique, cette paix modifie dès lors les rapports entre la communauté de réfugiés acadiens et la nation micmaque.

<sup>10</sup> « *A Ristigouche l'été 1759, par principes de religion et d'humanité, je retirai d'entre les mains des Sauvages, avec grande peine, trente et quelques prisonniers Anglois avec un officier nommé César M<sup>c</sup>Cormick, lesquels alloient être sacrifiés. Je les envoyai, je les escortai moi-même avec soixante hommes dans un grand batteau jusqu'à l'isle de Quarraquet, où ayant fait tuer deux bœuf, je les approvisionnai et ensuite je les envoyai à Halifax.* » Lettre de Pierre Du Calvet à Frederick Haldimand, prison de Québec, le 6 décembre 1780. Citée dans Du Calvet, *op. cit.*, p. 118. Précisons que les prisonniers anglais en question ont été capturés par les pirates acadiens de la Baie-des-Chaleurs et de la Baie de Miramichi durant l'été 1759. En fait, au cours de la saison estivale, au moins dix-sept petits navires anglais sont capturés. ( Lornes, *loc. cit.*, p. 10.)

<sup>11</sup> « Article 13<sup>ième</sup>. Il réunira aussi les nations sauvages et leur commandera également d'employer leurs ressources pour vivre, il les assistera seulement en poudre et plomb, il pourra néanmoins faire délivrer secours en farine aux sauvages qui seront près de lui en étant essentiel de leur ôter l'envie d'aller aux anglais. § Il fera valoir ces secours aux Accadiens et aux sauvages et leur fera espérer de plus considérables sitôt la conclusion de la paix (...) Article 16<sup>ième</sup> Monsieur Danjac pourra augmenter la ration des Accadiens et des sauvages qui feront la guerre (...) » Lettre de Pierre Rigaud de Vaudreuil à François-Gabriel D'Angeac, Montréal, le 17 juin 1760. Citée par Beattie, *loc. cit.*, p. 14 à 17.

<sup>12</sup> Plus tard, un de ces prisonniers anglais écrit « *The sailor were put into irons, and the captains and merchants had old sail to lie on, spread on a row of hogsheads. Our allowance was bread and wine, with two ounces of pork per day; but thank God, our appetites were not very keen; and if we complained that we were stifled with stench and heat, and eat up with vermin, they silenced us with saying, « Well, you shall go on shore under the gard of Indians ». after telling us the savages had sworn they would scalp us every soul; they told us also, that, if we made the least noise, they would point four cannon into the hold and sink the vessel, or burn us like a parcel of rats.* » Cité par Beattie, *loc. cit.*, p. 20. Soulignons que ces autres prisonniers anglais ont été capturés, avec leurs navires, par la flotte française venue pour libérer Québec.

Dès l'instant où la dernière arrière-garde française capitule à Restigouche, les Micmacs comprennent qu'il est tout à leur avantage de changer d'allégeance. C'est pourquoi, ils acceptent la paix proposée par le major Elliot<sup>13</sup>; par ricochet, une certaine collaboration se développe, durant une décennie, entre les deux communautés. Toutefois, les Micmacs n'entendent pas cette alliance comme un assujettissement, mais plutôt comme une aide mutuelle entre les deux parties. Selon cette perspective, durant l'hiver 1760-61, se sentant de plus en plus menacé par la présence des Acadiens qui empiètent toujours leur territoire de chasse et de pêche, Joseph Glaude, chef des Micmacs de Restigouche, élabore une stratégie afin que les Britanniques se chargent eux-mêmes d'expulser ces réfugiés hors de la Baie-des-Chaleurs. Il fait alors parvenir une lettre au capitaine Mackenzie du Fort Cumberland, dans laquelle il prête à ses voisins des intentions à vouloir se livrer à la piraterie. Ayant pris connaissance de ces fausses accusations, les chefs de milice acadiens s'en défendent bien. Ce différend fait, en somme, naître un sentiment d'animosité entre les Micmacs et les Acadiens<sup>14</sup>.

Les relations entre la communauté micmaque et acadienne s'enveniment aussi à cause du partage des vivres entreposés dans les Magasins du Roi de Restigouche. Rappelons à ce sujet que ces quelques provisions avaient préalablement été divisées, entre les Micmacs et les réfugiés acadiens, par les hommes du major Elliot. Or, une fois les Anglais repartis, les Acadiens s'empressent d'acheter, avec leurs économies, une part de la nourriture offerte aux Amérindiens. Se retrouvant, par la suite, sans réserves, ces derniers s'en plaignent à Mackenzie et lui demandent, de surcroît, d'autres victuailles. Ils affirment, en même temps, que « *les Acadiens les traitent comme des chiens, les empêchent de pêcher et se préparent à prendre la mer avec le contenu des magasins du*

<sup>13</sup> Un subalterne de Robert Elliot, le capitaine Macarney écrit à ce sujet que « *Peace being concluded with the Mickmack Indians and the Scalping Knife and Tomahack buried...* ». Compte-rendu de Macarney, cité dans Beattie, *loc. cit.*, p. 27. Par ailleurs, cette paix est officialisée de nouveau durant l'été 1761. À ce propos, le père Bonaventure Carpentier, missionnaire auprès des Micmacs de Restigouche, écrit : « *... Il y a longtemps que j'aurois prévenu les ordres de Son Excellence et que je me serois rendu à québec, si d'autres ordre du Gouverneur d'halifax qui demandoit les Chefs des sauvages pour conclure une paix solide ne m'avoient arrêté. J'ay été obligé de travailler beaucoup auprès de ces gens pour les déterminer à ce qu'on exigeoit d'eux. Il l'ont fait enfin de la meilleure façon et se sont rendu à halifax ou ils ont signé la paix. Les conditions sont telles que les dits Sauvages ne leveront jamais la hache sur la Nation Anglaise, et qu'il demereront dans leurs Rivières et leurs villages sans y être inquiétés...* » Lettre de Bonaventure Carpentier à son excellence, Baie-des-Chaleurs, le 15 août 1761. APC, Amherst Papers.

<sup>14</sup> Ce paragraphe est, en grande partie, inspiré de Lee, *loc. cit.*, p. 171.

roi dès que les glaces seraient rompues<sup>15</sup> ». Pour leur part, afin d'éviter les quiproquo, les Acadiens allèguent, à Mackenzie ainsi qu'à Murray, que la disette affectant la population micmaque n'est attribuable qu'à leur nature imprévoyante<sup>16</sup>. À la suite de cet épisode, nul doute, donc, que l'inimitié entre les Acadiens et les Micmacs eut franchi de nouveaux échelons.

Enfin, de manière parallèle, les divers préjugés qu'entretiennent les Acadiens envers le mode de vie des Micmacs tendent également à désunir ces deux communautés. Ces préjugés reposent, entre autres choses, sur le fait que les Amérindiens et les Européens ont une relation diamétralement opposée avec la terre<sup>17</sup>: les uns sont nomades, les autres sédentaires. Puisque les Acadiens tirent principalement leur subsistance de l'agriculture et de l'élevage, ils ont plutôt tendance à regarder d'un mauvais œil le cycle économique des Micmacs basé davantage sur la cueillette et la chasse. En d'autres termes, ils perçoivent les Amérindiens comme des vagabonds « *Vivants sans Economie, se Confiant sur la Providence; Sans prévoyance*<sup>18</sup> ». Pareillement, l'alcool crée des tensions entre les Amérindiens et les Européens<sup>19</sup>. En Gaspésie, les Acadiens sont effectivement pris de terreur lorsque les Micmacs de Restigouche sombrent dans

<sup>15</sup> L.S.F. Upton, « Joseph Glaude », Dictionnaire biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 166.

<sup>16</sup> « *Nous ne doutons pas Monsieur que ces mêmes Sauvages ne se soient plaint de ce qu'ils n'avoient point de vivres, ils n'ont pas Sujet de le Faire après avoir reçu de Monsieur Eleit, farine, Lard, Poudre, Plomb et Marchandises, Mais Vivants sans Economie, se Confians sur la Providence; Sans prévoyance, Car cette Nation a Vendue partye de leurs vivres Sitôt les avoir reçûs et si il s'en trouve parmi les habitans, C'est par l'Epargne qu'ils ont fait n'ayant reçu que 125<sup>£</sup> de Farine et 40<sup>£</sup> de lard par personnes qui s'est trouvé dans le Magasin que Monsieur le Major Eleit, Nous a remis après avoir donné ce qu'il lui a plut aux Sauvages.* » Lettre des Acadiens à Roderick Mackenzie, à Restigouche, le 18 mars 1761. APC, Amherst Papers; lettre des Acadiens à James Murray, à Restigouche, le 26 mars 1761. APC, Amherst Papers.

<sup>17</sup> Wicken, op. cit., 230.

<sup>18</sup> Lettre des Acadiens à Roderick Mackenzie, à Restigouche, le 18 mars 1761. APC, Amherst Papers. Soulignons, de plus, que ces mêmes préjugés envers les Micmacs de la Gaspésie datent du XVII<sup>e</sup> siècle et perdurent jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. D'une part, dans sa Relation, le père Chrestien Leclerc affirme que « *nos Gaspésiens, sont des gens qui ne se soucient pas du lendemain, plutôt par paresse d'amasser de bonne provisions (...), ces Barbares étant errans & vagabond, ils ne labourent point la terre, ils ne moissonnent ni le bled d'Inde, ni pois, ni citrouilles, comme les Iroquois, les Hurons, les Algomquins...* » (Chrestien Leclerc, Nouvelle Relation de la Gaspésie, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999, p. 283 à 285.) D'autre part, dans son manuscrit, l'arpenteur Joseph Hamel relate, en 1833, que les Micmacs « *sont naturellement paresseux et vivent de la pêche l'été, mais l'hivers la plupart se disperse dans le pays et vont se camper près des établissements pour y vivre de quète.* » Plus loin, il ajoute : « *...mais ces paresseux à demi affamés préfèrent mener une vie nonchalante sur le bord du rivage durant l'été que de se louer pour des gages honnêtes...* » (Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, Québec, entrées du 19 septembre 1833 et du 23 septembre 1833.)

l'ivrognerie. L'on raconte même que, pendant l'une de ces beuveries, «*Les pauvres habitants de la Nouvelle tremblent et sont saisie d'épouvante, craignant même pour leur vie voyant chez eux des vingtaines de sauvages ivres se battre pendant des nuits entières*<sup>20</sup>». Somme toute, dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, certains us et coutumes des Micmacs provoquent l'indignation des Acadiens; en corollaire, une sorte de mépris contre la culture micmaque s'enracine dans la communauté acadienne<sup>21</sup>... Mais, la principale source de disputes entre les deux communautés concerne le partage du territoire et des ressources de la Baie-des-Chaleurs.

### **2.1.2 Le territoire des Micmacs : Restigouche et Cascapédia, des terres constamment empiétées par les Acadiens de Tracadie**

En 1761, au moment où les réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs quittent la région de Restigouche, les Micmacs entament des discussions avec le gouvernement afin de se faire concéder officiellement le territoire situé entre la rivière Ristigouche et la rivière Cascapédia. Qui plus est, en 1765, le chef des Micmacs fait inscrire cette revendication territoriale dans le recensement de la Gaspésie, ce qui laisse peut-être croire aux Amérindiens que leur requête est accueillie favorablement par le gouverneur<sup>22</sup>. Or, bien que les autorités de la *Province of Quebec* connaissent ces réclamations, ils ne

<sup>19</sup> Wicken, *loc. cit.*, p. 104.

<sup>20</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Nicolas Cox, Tracadie, le 11 février 1787. Citée par Antoine Bernard, *La Gaspésie au Soleil*, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, 1925, p. 175 et 176.

<sup>21</sup> En 1811, lors de sa tournée apostolique dans la Baie-des-Chaleurs, Mgr Joseph-Octave Plessis confirme ce mépris des Acadiens contre les Micmacs en soutenant que «*Les premiers habitants de Paspébiac s'étant alliés à des sauvagesses, toute la colonie formée par leurs descendants a une portion de sang sauvage, ce qui met entr'eux et les autres habitants de la Baie-des-Chaleurs une différence capitale. Ceux du bas de la paroisse de Caraquet partagent cette ignominie; les étrangers, les Acadiens surtout, se croiraient déshonorés en s'alliant à ces descendants de sauvages, et ne les regardent qu'avec un certain mépris.*» (Joseph-Octave Plessis, «*Journal de la mission de 1811 et 1812*», *Le Foyer Canadien*, vol.3, 1865, p. 129.)

<sup>22</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 172. «*Les Bornes des Sauvages de la Rivierre de Risticouche qui a Eté de tout tems, est la Moitié de la rivierre de Nepigiguit du Bord du Sud de la Baye des Chaleurs Toutes les rivierres qui sont du bord Nord de cette rivierre appartient aux dits Sauvages de risticouche et ceux du Bord du Sud a Miramichy et du Bord du Nord; de la Baye des Chaleurs depuis la rivierre de resticouche jusqu'à Cascapédiaque; dont ils ont coutume de demeurer, et dans La profondeur jusqu'au Bout de la rivierre de Resticouche; et tout le costé du Nord de la Baye des chaleurs pour leur chasse, et Toutes les Rivierres qui vont jusqu'au fleuve Saint Laurent depuis le Bout de la Rivierre de risticouche; J'ay signé Joseph Claude avec mes gens, comme par lequel Nous déclarons Etre Veritable. (Signé) Joseph Claude. (Document retranscrit dans le *Rapport des Archives du Québec*, 1936-37, vol. 17, p. 116.)*

les ont jamais ratifiées pour autant; tout de même, jusqu'à ce qu'une décision formelle soit prise à ce sujet, les membres du Conseil de Québec abrogent la plupart des demandes faites de la part d'Européens pour s'approprier les terres revendiquées par les Micmacs<sup>23</sup>.

Au cours du printemps 1767, alors que les autorités britanniques font miroiter aux Micmacs certaines promesses concernant leur prétention sur la région de Restigouche, une partie de ce territoire est usurpée par cinq familles acadiennes en partance de Bonaventure. On le sait, malgré s'être fait refuser, par Carleton et son conseil, « *a Tract of Land upon or near the River Restigouche in the Bay of Chaleur* <sup>24</sup> », les fondateurs de Tracadie s'établissent à l'Est du territoire des Micmacs, c'est-à-dire dans la zone située depuis le ruisseau de l'Éperlan jusqu'à la rivière Cascapédia. De plus, presque au même moment, Henry Mounier fait parvenir une demande au Conseil de Québec pour que lui soit octroyé 10 000 acres de terre dans cette même région<sup>25</sup>; il obtient d'ailleurs, le 26 août 1767, un *mandamus* lui allouant ce territoire<sup>26</sup>. En somme, malgré les pourparlers avec le gouvernement, les Micmacs de Restigouche perdent près du quart de leur terre ancestrale.

Quoique spoliés d'une partie de leur territoire, les Micmacs semblent néanmoins accepter la présence acadienne à Tracadie. De toute façon, entre 1767 et 1783, les habitants de cet établissement sont trop peu nombreux pour représenter une menace réelle pour les Autochtones qui, de surcroît, privilégient davantage l'espace situé entre la rivière Nouvelle et la rivière Ristigouche comme territoire de chasse et de pêche. Les Micmacs réussissent d'autant plus à tirer profit de ce voisinage : moyennant une redevance annuelle de 1 dollar par fermier, ils permettent aux Acadiens de couper les foins naturels dans les prairies et les marais sauvages le long des rivières Nouvelle et Ristigouche afin

---

<sup>23</sup> En décembre 1766, le Conseil annule les titres de propriété de Marie-Joseph Philibot pour une superficie de 20 000 acres sur la Restigouche et ce, malgré le fait qu'il a reçu ces terres le 18 juin 1766 à la suite d'un décret de la cour de St. James. On lui fait valoir que la terre en question appartient aux Amérindiens selon l'ordre exprès de sa Majesté, tel qu'exprimé dans sa Proclamation de 1763. De même, le 16 mai 1767, le Conseil rejette une demande des Acadiens de Bonaventure (les futurs fondateurs de Tracadie) pour des terres dans les environs de Restigouche. (Lee, *ibid.*)

<sup>24</sup> Council Chamber in the castle of Saint Louis in the city of Québec, Québec, 16 mai 1767. Série Q4.

<sup>25</sup> The memorial of Henry Mounier of the City of Quebec merchant, le 23 mai 1767. C.O. 42.

<sup>26</sup> Mandamus « At the Court of St James, the 26<sup>th</sup> Day of August 1767 ». APC, Lower Canada Land and Record.

de nourrir leur bétail<sup>27</sup>. Selon cet arrangement, il semble aussi que les Micmacs laissent les Acadiens pêcher et chasser sur leur territoire<sup>28</sup>. En ce sens, donc, aussi longtemps que les Micmacs sentent que les régions de Nouvelle et de Restigouche ne sont pas convoitées par les Acadiens, un climat d'accommodement règne entre les deux parties.

Dans la décennie de 1780, les relations se corsent entre les communautés acadienne et micmaque. Cette situation découle, en grande partie, du fait que la population de Tracadieche est désormais plus considérable que celle des bandes amérindiennes de la Baie-des-Chaleurs<sup>29</sup> (Voir le septième tableau). Ce nouveau rapport de force incite alors plusieurs Acadiens à demander au gouvernement de leur concéder une terre « à la nouvelle de Tracadieche », c'est-à-dire au cœur même du territoire micmac<sup>30</sup>; ajoutons, du reste, que certains Acadiens cultivent déjà, depuis longtemps, ces terres convoitées<sup>31</sup>. Quant aux Amérindiens, afin de faire cesser les empiétements des

<sup>27</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 193.

<sup>28</sup> Le 29 juillet 1784, dans une lettre adressée à Nicolas Cox, Joseph-Mathurin Bourg relate que les Acadiens tendent, sur le territoire des Micmacs, des collets pour attraper les orignaux. Sans contredit, cette technique de chasse leur a été enseignée par les Micmacs. Dans sa Relation, le père Chrestien Leclerc raconte que « *Les Chasseurs [micmacs] connoissent les endroits où les orignaux se retirent, par certaines pointes d'arbres rongées ou rompuës, qu'ils appellent Pactagane, c'est à dire le ravage de l'élan : ils mâchent ce bois, & ils reconnoissent au goût de ces branches, le tems que ces animaux ont passé par ces endroits. Ils les surprennent quelquefois à l'affût, & par de certains colets faits de grosses courroies de cuir. & tendus à la passe ordinaire de cet animal.* » (Chrestien Leclerc, *op. cit.*, p. 531.)

<sup>29</sup> L'accroissement démographique des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs impressionne d'ailleurs le juge de paix Félix O'Hara. Dans une lettre adressée à Frederick Haldimand, il précise que « *The Acadians settled there has made a rapid progress in population for this last Twenty years...* ». Gaspé, le 12 septembre 1785.

<sup>30</sup> Pétition de Mathurin Bujold à Nicolas Cox, Tracadieche, le 6 août 1784; pétition de Joseph-Mathurin Bourg pour le compte de François Comeau le Jeune à Nicolas Cox, Tracadieche, le 7 août 1784; pétition de Jean Lebrun à Nicolas Cox, Bonaventure, le 19 août 1784; pétition de Jean Quessy à Nicolas Cox, Bonaventure, le 19 août 1784 et pétition d'Antoine Émond pour le compte de Simon Marcoux à Nicolas Cox, Tracadieche, N.D. (Collection Haldimand)

<sup>31</sup> « *The Savages Claim River Nouvelle exclusively. The Accadians have attempted to clear land there but were always forbid by the Savages, who would not permit them, but as the Accadians have Increased in number and now stronger than the Savages, they would soon have forced a settlement for their common Conssetion is they could soon beat them out of the Province.* » Lettre de Nicolas Cox au gouverneur, Bonaventure, le 16 août 1784. Collection Haldimand. « *Je, Maturin Bujol, Supplie très humblement Son Excellence de vouloir bien écouter favorablement dans la présente requette en forme de lettre la supplication qu'il lui fait concernant une terre qu'il cultive depuis plusieurs années, mais sur laquelle il ne peut tenir feu & lieu vuquelle est extrêmement éloignée de l'endroit propice pour la pêche & de la terre qu'il habite journellement, ou il est obligé de rester pour faire son peu de récolte & comme la terre qu'il réclame consiste à environ quatre arpents & quelle est située dans l'endroit que l'on appelle vulgairement La Nouvelle le dit maturin Bujol réitère icy la Supplication & demande a Son Excellence qu'il deigne lui plaire d'assurer & garantir la dite terre sans qu'aucune personne puisse lui porter nuisance, car le suppliant peut prouver par près la moitié du monde de l'endroit qu'il y a près de quinze ans qu'il cultive cette terre & y retire son foin ce qui fait son unique ressource pour entretenir quelques animaux.*



## SEPTIÈME TABLEAU

Habitants de Tracadieche et Autochtones de la Baie-des-Chaleurs<sup>32</sup>

| ACADIENS  | 1767 | 1777 | 1784 | 1785 | 1789 | 1798 | 1799 | 1810 | 1825 | 1831 | 1833 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Personnes | 50   | 183  | ---  | ---  | ---  | 482  | ---  | 684  | 1051 | ---  | 1342 |
| Familles  | 5    | 34   | 67   | 78   | 80   | 86   | 100  | ---  | 155  | 207  | ---  |

| MICMACS   | 1760 | 1765 | 1810 | 1820 | 1825 | 1833 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Personnes | 250  | 87   | 300  | 235  | 381  | 400  |
| Familles  | ---  | ---  | 50   | ---  | ---  | 80   |

*Promettant le dit Bujol de payer les droix Seigneuriaux comme les Loix l'exigent, après cette demande faite prie Son Excellence de vouloir bien lui permettre de lui dire enfinissant qu'il est Monsieur, De Son Excellence, le très humble & très Obéissant Serviteur Maturin Bujol. » (Pétition de Mathurin Bujold à Nicolas Cox, Tracadieche, le 6 août 1784) « À son excellence Le Gouverneur Cox Le nommé François Commeau le jeune pris son Excellence de vouloir lui accorder une terre dans l'endrois appelé la nouvelle sur la quelle terre il a déjà fais beaucoup d'ouvrage même renfermé et sur la quelle il y a longtems qu'il seroit placé si les sauvages avoit voulos lui permettre C'est de quoi le surdit nommé pris son excellence de vouloir bien prendre en consideration Je sousigné certifie que le surdit nommé ne depose a son excellence que la pure vérité. Joseph M<sup>h</sup> Bourg Curé de l'endroit. » (pétition de Joseph-Mathurin Bourg pour le compte de François Comeau le Jeune à Nicolas Cox, Tracadieche, le 7 août 1784. Collection Haldimand.)*

<sup>32</sup> Les informations du tableau concernant les Acadiens sont tirées de : 1767 : estimation effectuée dans le premier chapitre; 1777 : recensement de Tracadieche; 1784 : recensement de Tracadieche; 1785 : lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monseigneur Gravé, Tracadieche, le 11 février 1785; 1789 : lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monseigneur, Carleton, le 7 février 1789; 1798 : *État de la mission du nord de la Baie-des-Chaleurs sur l'aperçu de l'années 1798*, par Louis-Joseph Dejardins; 1799 : lettre de Louis-Joseph Desjardins à Monsieur le Coadjuteur, Pointe Saint-Pierre, le 6 octobre 1799; 1810 : *Recensement des Poste ci-après, 29 janvier 1810*, par Charles Painchaud pour l'information du gouvernement; 1825 : recensement de 1825; 1833 : Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, Québec, 15 janvier 1833. Les informations relatives aux Micmacs sont tirées de : 1760, 1765, 1820 : Lee, *loc. cit.*, p. 170 (L'auteur précise que « les contradictions que ces chiffres font apparaître peuvent être dues au fait que de nombreux Amérindiens partaient pour la chasse; par contre l'augmentation

Acadiens sur leur terre, ils se plaignent aux autorités britanniques que la coupe des foins sauvages a considérablement fait diminuer le gibier dans la région<sup>33</sup>. Et, comble d'exaspération pour les Micmacs, puisque certains fermiers acadiens se sont, en quelque sorte, appropriés la région située à l'Est de la rivière Nouvelle<sup>34</sup>, ceux-ci rechignent dès lors à payer leur droit de fanage<sup>35</sup>. Cela dit, pour combler les désagréments qu'entraînent la disparition du gibier et la perte d'une partie de leur territoire, les Micmacs menacent d'augmenter leur tarif pour la vente du fourrage. Et, dans un autre ordre d'idées, étant donné que les Acadiens sont de plus en plus présents sur la rivière Cascapédia, les familles micmaques y habitant exigent que l'on y interdise la pêche à tous les non autochtones<sup>36</sup>. Bref, la tension montant encore d'un cran et ne trouvant aucun terrain d'entente, les deux communautés demandent au lieutenant gouverneur de la Gaspésie de régler les litiges.

En 1784, Nicolas Cox fait connaître sa décision pour mettre un terme aux différends opposant les Acadiens de Tracadieche aux Micmacs de Restigouche. De prime abord, le lieutenant gouverneur de la Gaspésie décrète, en présence de représentants de chacune des parties, que la coutume selon laquelle les habitants de Tracadieche et de Bonaventure paient « *to the Savages one Dollar for Liberty to cut and cure a sufficiency of Hay on the Meadows and Marsches of Ristiguish* » doit être maintenue telle quelle. Concernant, par ailleurs, la frontière entre Tracadieche et le territoire micmac, Cox précise que la rivière Nouvelle constituerait dorénavant la limite entre les deux

---

apparente que l'on remarque plus tard vient sans doute du fait que les Micmacs devenus sédentaires s'installaient de façon permanente dans un village où on pouvait les compter. »); 1810, 1825, 1833 : *ibid*.

<sup>33</sup> « *I am informed that the Indian at Ristigouche complain much Encroachments made upon their Lands there...* » Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Québec, le 27 mai 1783. « *he [le chef micmac] sagasiouly pointed out that by cutting away the grass, they were deprived of their lucky places, where they could creep to their Game undiscovered but now, that its gone their game has forsaken their must hunts which often reducy them to Extream Wants...* » Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 17 juillet 1783. Collection Haldimand.

<sup>34</sup> « *...I had a conference with the Indians in the Bay Chaleur. The Dispute between them & the Accadiens, is an aud of encroachments. And I cannot learn that either of the Parties knows their Bounds.* » Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 17 juillet 1783. Collection Haldimand.

<sup>35</sup> « *il est vraie que plusieurs habitants ici devant meme apres en avoir été averti de ma part ne les ont pas payé exactement.* » Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Nicolas Cox, Restigouche, le 29 juillet 1784. Collection Haldimand.

<sup>36</sup> « *Four or five Indian families are settled on River Cascapija. One family only claims the sole right of fishing in said River.* » Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 16 août 1784. Collection Haldimand.

territoires<sup>37</sup>. Enfin, une zone tampon est créée, depuis la rivière Ristigouche jusqu'à la rivière Nouvelle, permettant ainsi aux Acadiens de chasser et de pêcher sur les terres des Micmacs<sup>38</sup>. D'ailleurs, dans le but de préciser les délimitations de cette zone de chevauchement, un arpenteur est envoyé, le 30 décembre 1785, sur la rivière Ristigouche<sup>39</sup>. Pour le reste, en ce qui a trait à la rivière Cascapédia, il est fixé que tous les habitants de la Baie-des-Chaleurs pourront, comme auparavant, y avoir accès<sup>40</sup>. En définitive, les conclusions de Cox avantagent manifestement les Acadiens au détriment des Micmacs<sup>41</sup>.

Les résolutions de Cox mécontentent les Micmacs de Restigouche. En 1785, un contemporain rapporte d'ailleurs que ces derniers « *seem disconsterned on account of the encroachments, they say, their Neighbour the White Men makes on them* »<sup>42</sup>. Alarmés par les empiétements des Acadiens, les Amérindiens réclament alors, de nouveau, les terres des régions de Nouvelle et de Restigouche et, de surcroît, exigent un droit exclusif

<sup>37</sup> Pour éviter les empiétements, Nicolas Cox propose : « *If your Excellency could spare M<sup>r</sup> Collins, next summer, to assist me with M<sup>r</sup> OHara, in settling the Boundaries between the Inhabitants, Savages and laying out the land for the Accadians to prevent their Encroaching on each other it would make the whole happy and contented, and it could be done in a short time.* » Nicolas Cox à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 16 août 1784. Collection Haldimand.

<sup>38</sup> « *And as it is His Majesty's Intentions that all His Savage Subjects should be protected in their Hunting and Fishing in every Part of the Province; I do confirm to the Savages the sole and usual Right of Fishing and Hunting in, and contiguous to the said River of Ristiguish, provided always that they interrupt not the Inhabitants of Tracadegash, or any other of His Majesty's Subjects to Fish, Hunt, and Improve between the Island called Islo on the South of the River and Novel on the North, extending to the Westward about one League.* » Compte-rendu de la décision de Nicolas Cox. Collection Haldimand.

<sup>39</sup> « *Aujourd'hui, le trente du mois de décembre de l'an de grâce mil sept cent quatre vingt cinq, sont convenus : Benjamin Leblanc, Lieutenant de Milice, de Tracadiguèche, dans la Baie-des-Chaleurs, Benjamin Leblanc, son fils, Étienne Bercheron dit Damboise, habitant du susdit lieu et Louis Laviolette, habitant de la rivière Nouvelle d'en haut, dans la Baie susdite, ainsi que François Coanteau, fils du chef des Sauvages de Ristigouche, et Pierre, sauvage de Ristigouche, susdit, de conduire, guider, assister et suivre Mr Guillaume Vonder Veldon, Arpenteur du Roi dans la Baie-des-Chaleurs dans une opération sur la rivière Ristigouche.* » Document retranscrit par Patrice Gallant dans Gallant, *op. cit.*, appendice VII.

<sup>40</sup> « *Four or five Indian families are settled on River Cascapija. One family only claims the sole right of fishing in said River. I think it an unreasonable claim, as the said River is situated between Tracadigaich and Bonaventure, in heart of our settlements and where the next townships in this Bay, for the Loyalist ought to be laid out, on account of said River, and the goodness of the land, therefore said River ought to be in Common, and not Monopolised by Savage, Accadian or any Other.* » Lettre de Nicolas Cox au gouverneur, Bonaventure, le 16 août 1784. Collection Haldimand.

<sup>41</sup> Les décisions de Cox s'appuient, entre autres, sur le fait que les Micmacs étaient des chasseurs cueilleurs et qu'il désirait plutôt « la création d'une forte économie agricole dans son district... » (Lee, *DBC*, *loc. cit.*, p. 195)

<sup>42</sup> Lettre de Félix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 12 septembre 1785. Collection Haldimand.

pour la pêche au saumon sur la rivière Ristigouche<sup>43</sup>. Afin de régler le contentieux, le gouvernement de Dorchester met sur pied, en 1786, un comité, formé du lieutenant gouverneur Cox, de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg et de l'arpenteur John Collins<sup>44</sup>. Du 29 juin au 1<sup>er</sup> juillet, ce comité écoute les doléances des Micmacs, puis négocie de nouvelles ententes. Conclusions faites, les Amérindiens renoncent à leur prétention en échange de « récompenses justes et équitables<sup>45</sup> ». Par le fait même, la Couronne britannique prend officiellement possession des terres situées entre la rivière Ristigouche et la rivière Nouvelle<sup>46</sup> et, ce faisant, les Micmacs se voient confinés dans une petite étendue autour de leur église de la Pointe-à-la-Mission. Peu après, des anglophones demandent formellement des titres de propriété pour ce territoire : le 8 mai 1788, le Loyaliste Edward-Isaac Mann obtient 937 hectares entre la rivière-du-Loup et la Pointe-à-la-Croix et, le 4 juillet 1788, John Shoolbred, un marchand de Londres, se fait accorder une nouvelle seigneurie située depuis la baie d'Escuminac jusqu'à la pointe Miguasha<sup>47</sup>...

En somme, la prise de possession du territoire micmac par le gouvernement de Dorchester, en 1786, met fin, pour un temps, aux hostilités entre les Acadiens et les Autochtones<sup>48</sup>. Cependant, les litiges concernant les droits de fanage, de pêche et de

<sup>43</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 173.

<sup>44</sup> Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 194.

<sup>45</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 174. Dans cet article, Lee affirme toutefois que « l'on ne possède aucune preuve permettant de croire que les cadeaux en question arrivèrent jamais à destination. » Puis, dans un autre article, l'auteur est plus explicite et prétend alors que « ces compensations ne furent pas accordées aux Indiens. » David Lee, « Nicolas Cox », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 195.

<sup>46</sup> Cox prétend alors que les terres occupées par les Indiens de Restigouche ne leur appartenaient pas, qu'elles étaient en fait des seigneuries françaises, et que, en vertu du droit de retrait, elles appartenaient dès lors à la couronne britannique. En conséquence, le roi attendait de ses Indiens qu'ils fassent de la place à « ses autres enfants les Anglais et les Acadiens, qu'[ils] devaient considérer comme des frères ». L.S.F. Upton, *loc. cit.*, p. 166.

<sup>47</sup> Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 189 et 194. Ajoutons que Shoolbred exploitait déjà un poste de pêche à cet endroit. Malgré l'obtention de cette seigneurie, il n'y fit que peu d'efforts pour y attirer des colons. En 1815, Joseph Bouchette affirme même que cet établissement « n'est occupé par personne, parce qu'il ne s'est point fait de concession partielle... ». (Joseph Bouchette, *Description topographique de la province du Bas Canada avec des remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les États Unis de l'Amérique*, Montréal, Éditions Élysée, 1978 (réédition de 1815), p. 607.

<sup>48</sup> Même si au XVIII<sup>e</sup> siècle, la question des droits de pêche pour le saumon est « réglée » entre les Blancs et la Micmacs, il n'en demeure pas moins que les Amérindiens n'ont pas renoncé à jamais à leur prétention sur leur territoire et ses ressources naturelles. De fait, le 10 juin 1981 débute la « Guerre du saumon » sur la réserve de Listiguj. « Environ 90 gardes-pêches et plus de 300 policiers étaient entrés sur la réserve pour

chasse dans la région de Restigouche persistent quand même, mais se transposent, désormais, entre les habitants de Tracadie et les nouveaux propriétaires britanniques de ces lieux<sup>49</sup>. Tout de même, la région située à l'Est de la rivière Nouvelle ne sera jamais contestée par quiconque, ce qui confirme, en quelque sorte, les nouvelles frontières de Tracadie.

## 2.2 L'harmonisation progressive des relations entre les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs et les représentants de l'autorité britannique en Gaspésie : l'histoire de l'appropriation du territoire de Tracadie et de ses environs.

Après la Conquête, la Gaspésie, tout comme le reste de la Province, est administrée par les autorités britanniques depuis la ville de Québec. Plus particulièrement, entre 1760 et 1765, la question des réfugiés acadiens de la Baie-des-Chaleurs est régie directement par James Murray. Et, pour faire respecter la loi dans la péninsule, Hugh Montgomery, marchand de Bonaventure, reçoit du gouvernement en 1764, une commission d'officier de justice; Félix O'Hara, lieutenant de marine à la retraite et homme d'affaires habitant Gaspé depuis 1764, est, pour sa part, nommé juge de paix l'année suivante<sup>50</sup>. Sous la gouverne de Guy Carleton, c'est le Conseil de Québec qui s'occupe des affaires relatives au territoire gaspésien et ce, jusqu'à ce que le gouverneur juge, en 1775, que cette région nécessite, à cause de son éloignement

---

retirer six ou sept filets de pêche que les autochtones avaient laissés dans la rivière Restigouche malgré l'ultimatum du ministre des Loisirs, de la Chasse et de la pêche de l'époque, Lucien Lessard. L'état de siège avait duré 4 heures. Douze pêcheurs avaient été arrêtés et détenus à la prison de New-Carlisle. Deux autochtones seulement furent poursuivis pour pêche illégale.» (Lorraine Lafrance, SRC-Matane, site Internet de Radio-Canada, nouvelle du 10 juin 2001.)

<sup>49</sup> En 1790, les Acadiens de Tracadie et Isaac Mann iront en cour pour régler la question de la coupe des foins sauvages. Les Acadiens affirmeront alors que les terres de Restigouche leur reviennent de droit puisqu'ils y retirent leur fourrage et ce, depuis leur installation en Gaspésie. Cependant, contrairement aux habitants de Tracadie, Mann possède, depuis peu, des titres de propriété pour la région contestée. Bref, les Acadiens perdent leur cause et devront désormais payer leur droit de fanage à Mann. (*Journal of the Land Committee on the reference of Petitions from certain Inhabitants of Chaleurs Bay*, du 19 mars au 3 mai 1790. APC, Lower Canada Land.)

<sup>50</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 331 et 332; Lee, *loc. cit.*, p. 128; Réginald Day, « Félix O'Hara », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 702.

géographique, un encadrement plus spécifique. À cette fin, il crée le poste de lieutenant gouverneur du district de Gaspé et délègue le major Nicolas Cox pour remplir cette fonction. Mais, cette autorité se fait peu sentir dans la péninsule, car Cox et ses successeurs ne s'y établissent pas en permanence<sup>51</sup>. Autrement dit, comme le souligne l'historien David Lee, « l'appareil gouvernemental conçu pour administrer le district de Gaspé était évidemment trop faible; en conséquence, les besoins et les problèmes particuliers de cette région ont été gravement négligés<sup>52</sup> ». Dans ce contexte, les habitants de Tracadie ont beaucoup de difficulté à trouver une oreille attentive pour que leur soient octroyés des titres de propriété en bonne et due forme. Et, de surcroît, la présence de Henry Mounier, commerçant huguenot de Québec voulant transformer cet établissement en seigneurie, ne facilitera guère la cause des Acadiens. Leur précarité sera, en outre, accentuée au moment de la Révolution américaine : accusés, par les marchands britanniques de la Baie-des-Chaleurs, de favoriser la rébellion, les Acadiens devront convaincre le gouvernement de leur loyauté. Après cet épisode, ils réussiront, tout de même, à obtenir l'appui des autorités locales et, par contrecoup, à légitimer leur présence en Gaspésie.

### **2.2.1 La question de l'appropriation des terres à Tracadie, 1767-1777**

Dès 1767, des familles acadiennes de la Baie-des-Chaleurs squattent les terres de Tracadie nonobstant les nombreuses exhortations des autorités britanniques les incitant, depuis 1761, à s'établir « *in the interior part of the Province*<sup>53</sup> ». À l'époque, le gouvernement est plutôt réticent à l'idée que la Gaspésie soit peuplée par des Acadiens catholiques et préférerait davantage que cette région soit occupée « *with protestant white*

---

<sup>51</sup> L'historien Réginald Day prétend toutefois que Félix O'Hara « remplace le lieutenant gouverneur du district de Gaspé, Nicolas Cox, pendant ses nombreuses absences. » (Day, *loc. cit.*, p. 701). Ces propos sont justes, mais doivent vraisemblablement être nuancés. Je m'explique. Bien que O'Hara rende compte, au gouverneur Frédérick Haldimand, de ce qui se passe en Gaspésie pendant l'absence du lieutenant gouverneur de la Gaspésie, il est de mise de constater, néanmoins, qu'il ne prend aucune décision à la place de Cox.

<sup>52</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 129.

<sup>53</sup> Council Chamber in the castle of Saint Louis in the city of Québec, Québec 16 mai 1767. Série Q4.

*Inhabitants*<sup>54</sup> ». Dans cette optique, en mai 1765, Murray émet une proclamation permettant aux officiers et soldats licenciés de l'armée britannique d'obtenir gratuitement des terres dans les secteurs de Gaspé et de la Baie-des-Chaleurs<sup>55</sup>. Malgré tout, aucune action concrète n'est entreprise afin de déporter les Acadiens de la péninsule<sup>56</sup>; les dirigeants finissent même par tolérer leur présence après un certain temps. À preuve, en 1774, lorsque Charles Robin amène à Bonaventure et à Tracadieche, 81 Acadiens en provenance de France, le Conseil de Québec approuve cette initiative et précise, en ce sens, « *that the Acadians lately arrived in Chaleurs Bay, or any that hereafter arrive, be permitted to settle in that or any other part of the Province*<sup>57</sup> ». En dépit de cet engagement, le gouvernement ne facilite toutefois guère l'établissement des Acadiens dans la Baie-des-Chaleurs étant donné qu'il tardera longuement avant de leur délivrer des titres de propriété.

À Tracadieche, bien que les Acadiens fussent, sans contredit, les premiers Blancs à revendiquer<sup>58</sup> et à occuper les lieux, c'est toutefois le protestant Henry Mounier qui reçoit un bail pour ce territoire. En effet, le 23 mai 1767, il fait parvenir une requête au Conseil de Québec pour que lui soit accordé Tracadieche comme seigneurie<sup>59</sup>. Quatre mois plus tard, il obtient d'ailleurs un *mandamus* lui réservant la région située entre la rivière Cascapédia et le ruisseau de l'Éperlan, mais sous certaines conditions<sup>60</sup>. Selon

<sup>54</sup> Mandamus accordé à Henry Mounier «*At the Court at S<sup>t</sup> Jamess*», le 26 août 1767. APC, Lower Canada Land and Record.

<sup>55</sup> Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>56</sup> Rappelons toutefois qu'en 1765, James Murray cherche encore des occasions afin de «*remove*» les Acadiens de Gaspé et de la Baie-des-Chaleurs pour les placer sous la surveillance plus étroite du gouvernement. (Lettre de James Murray, Québec, 15 juillet 1765. C.O. 42.)

<sup>57</sup> Council Chamber in the castle of Saint Louis, in the City of Quebec, on Monday the Thirtieth day of May 1774. Série Q, vol. 10.

<sup>58</sup> Le 28 août 1766, Charles Dugas et Benjamin Leblanc demandent, au nom de 25 habitants, la région située entre la rivière Ristigouche et le Cap Noir (New Richmond). (Supplique adressée à Hugh Finlay, Bonaventure, le 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.)

<sup>59</sup> À Bonaventure, la situation est semblable puisque Frederick Dutens, Duncan Anderson et William Smith demandent également 10 000 acres de terre déjà occupées par les Acadiens. (The Petition of Frederick Dutens of London Merchant, in behalf of himself, and of Duncan Anderson and William Smith of Quebec and Chaleur Bay, Merchants, Londres, Février 1769. C.O. 42.)

<sup>60</sup> François Mounier, étant membre du Conseil de James Murray, a pu interférer en faveur de son frère pour faire avancer sa cause. À preuve, le 17 janvier 1769, le Conseil de Québec fait des promesses à Mounier au sujet de la concession de Tracadieche. Par contre, François meurt cinq mois plus tard, et commence alors les déboires de Henry Mounier. Soulignons, d'autre part, que François Mounier, le frère d'Henry, a aussi des intérêts dans la Baie-des-Chaleurs. Celui-ci est même «*dans le dessein de faire un Etablissement sur un terrain au sud de la Baye des chaleurs et de l'Embouchure de la Rivière de Caraque à l'ouest du*

cette entente, Mounier doit, pour obtenir des titres de propriété officiels, peupler sa seigneurie avec des familles protestantes et ce, dans un laps de 10 ans<sup>61</sup>. S'étant préalablement engagé à faire venir « *several protestants at present resident in France (...) to the amount of upwards of seventy Families*<sup>62</sup> », nul doute que Mounier croit être en mesure de se conformer aux exigences du gouvernement<sup>63</sup>. Seulement voilà, aucun Huguenot ne vient à Tracadieche; ce sont plutôt les Acadiens qui, on le sait, s'approprient le territoire. En revanche, ces derniers acceptent le fait que Tracadieche devienne une seigneurie : plusieurs s'adressent d'ailleurs à Mounier pour qu'il leur donne des titres de propriété<sup>64</sup>, mais attendent tout de même que le gouvernement lui octroie officiellement ce territoire avant de remplir leurs devoirs de censitaires<sup>65</sup>. Pour arriver à ses fins, Mounier écrit maintes suppliques faisant valoir ses « *efforts et dépenses Considérables pour Etablir au dit lieu de Tracadiès des terres et un commerce qui aggrandit celui de cette Province*<sup>66</sup> ». Et, même après 20 ans de tentatives infructueuses, il rappelle toujours ses intentions « *de faire venir des habitants Protestant d'Europe*<sup>67</sup> » puis expose, à sa

---

*Golphe S<sup>t</sup> Laurent, dont partie à l'Est forme les Bords de la Baye de Chipaganchique ou Pebeaux, situé suivant le méridien de Londres, entre le 64<sup>e</sup> degré 20 minutes & le 64<sup>e</sup> degré 45 minutes de longitude, et entre le 47<sup>e</sup> degré 50 minutes et le 48<sup>e</sup> degré 5 minutes de latitude, en outre deux Isles à l'Est de la dite Baye de Chipaganchique nommées vulgairement, l'une l'Isle de chipaganchique ou lamecke, et l'autre l'Isle Monsieur, ces deux Isles au sud des Isles Miscou.* » Supplique de François Mounier à Jacques Murray, N.L, N.D. C.O. 42.

<sup>61</sup> Mandamus accordé à Henry Mounier « *At the Court at S<sup>t</sup> Jamess* », le 26 août 1767. APC, Lower Canada Land and Record.

<sup>62</sup> The Memorial of Henry Mounier of the City of Quebec, par Daniel Henriod, Québec, le 23 mai 1767. C.O. 42.

<sup>63</sup> En 1770, Mounier espère toujours la venue des Huguenots. À ce propos, il écrit à Guy Carleton « *qu'il attends en conséquence diverses personnes de France qui doivent arriver certainement audis lieu par Guernesey.* » (Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 9 mai 1770. APC, Lower Canada Land and Record.)

<sup>64</sup> « *les dits habitants n'y ont esté jusqu'à ce jour que sur les espérances que Votre Suppliant leur a donné lui même tous les ans de pouvoir leur donner des titres.* » (Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 9 mai 1770. APC, Lower Canada Land and Record. ) « *...s'il ne peut obtenir de Vôtre Excellence et de l'Honorable Conseil de lui faire expedier des titres en conséquence de la grace qu'il espere obtenir, suivant sa supplique, qu'il puisse emporter avec lui ce Printems a la dite Baye des chaleurs en vertu desquele il Soit autorisé à Concédée aux habitants qu'il y a attirés, sur les Espérances que Votre Suppliant leur a donné, d'une année à l'autre qu'il les meterois en possession legale des terrains qu'ils Occupent.* » (Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 1<sup>er</sup> avril 1773. APC, Lower Canada Land and Record.)

<sup>65</sup> « *...les habitants qu'il a établi et nourris au dit lieu profitent (...) de ce qu'il n'y a aucune Cour de Justice établie dans le dite Baye, pour lui refuser son dû ou lui donner Sureté sur leurs terres* » (Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 22 octobre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.)

<sup>66</sup> Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 22 octobre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.

<sup>67</sup> Lettre de Henry Mounier, à William Smith, écuyer et juge en chef de la Province de Québec, Québec, le 7 novembre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.



décharge, qu'il a pour le moins attiré et entretenu à ses frais plusieurs résidants<sup>68</sup>. Finalement, peu après 1787, vieillissant et lassé de ses déboires, Mounier abandonne à jamais son aspiration à devenir le seigneur de Tracadieche.

Aux yeux du gouvernement, Mounier faillit à sa tâche de colonisateur dès 1777, soit 10 ans après l'obtention de son *mandamus*, et c'est la principale raison pour laquelle la concession de Tracadieche lui est refusée. Dorénavant, pour obtenir des titres de propriété, les Acadiens devront s'adresser directement au gouvernement, et non plus à Mounier. Par contre, entre 1775 et 1783, les autorités sont aux prises avec un problème beaucoup plus urgent que celui des habitants de Tracadieche : la guerre qui oppose les forces britanniques aux Treize Colonies américaines rebelles constitue alors le point de mire des préoccupations politiques. Ce conflit aura d'ailleurs des répercussions sur les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs.

### **2.2.2 Les relations socio-politiques entre le gouvernement et les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs pendant la Révolution américaine, 1775-1783**

Au cours de la guerre de l'Indépendance des États-Unis, des corsaires américains sèment la terreur dans les eaux de la Baie-des-Chaleurs. Se livrant au pillage et au saccage des comptoirs commerciaux et des navires marchands de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick actuel, les pirates acculent la plupart des entrepreneurs britanniques de la région à la faillite<sup>69</sup>. À Tracadieche, par exemple, le magasin et la maison de Henry Mounier sont attaqués en 1778 par des forbans de Salem et, la même année, le comptoir de Charles Robin de l'endroit est pillé par un petit groupe de Micmacs de Restigouche ayant momentanément rallié la cause américaine<sup>70</sup>. Ailleurs, sur la côte nord de la Baie-

<sup>68</sup> Pour donner plus de poids à ses requêtes, il appert que Mounier laisse croire au gouvernement qu'il est, en partie, responsable du peuplement acadien de Tracadieche.

<sup>69</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 230.

<sup>70</sup> « ... en 1778, le dit Poste de Tracadiès fût pillé par les Américains qui chargèrent sa Goelette et en partie leurs Corsaires venus de Salem, de ses pelleteries, marchandises, meubles, même des agrès d'un Briq qui lui appartenait et enlevèrent tout ce qu'il y trouvèrent. » (Lettre de Henry Mounier à Guy Lord Dorchester, Québec, le 22 octobre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.) « Ces malheurs qui me sont arrivés depuis, en 1779., 80., & 81., par suite des effets de la fatale guerre avec l'Amérique, dont je

des-Chaleurs, les marchands associés William Smith et Henry Shoolbred voient également détruire leurs postes de pêche de Bonaventure, de Miguasha et de Restigouche par des Américains. Bref, entre 1775 et 1783, les marchands britanniques de la péninsule craignent la ruine de leur prospère entreprise et redoutent, par dessus tout, que les Acadiens finissent par se ranger du côté des colonies insurgées.

Du point de vue des commerçants britanniques de la Baie-des-Chaleurs, il est clair que les Américains courtisent la population acadienne pour faire cause commune. Cette présomption est, entre autres choses, fondée sur le fait que, sauf exception, les pirates n'attaquent jamais les Acadiens de la région<sup>71</sup>. Smith estime même que les corsaires « *find no resistance from the French and Accadian inhabitants, but are rather favored by them because the Americans declare they esteem them as friends & not as foes*<sup>72</sup> ». Cette attitude plutôt cordiale qu'entretiennent les Américains avec les Acadiens amène alors les marchands à faire courir plusieurs rumeurs : même s'ils ne détiennent pas de preuves formelles démontrant que des Acadiens aient pu joindre les rangs des rebelles, les marchands font mine de le croire. L'on raconte, par exemple, que « *the french people took more then the American*<sup>73</sup> » lorsque Mounier se fait piller son magasin à Tracadieche. Pourtant, Mounier, lui-même, ne portera jamais telle accusation! Peu importe, d'autres racontars du genre font du chemin; c'est d'ailleurs pourquoi le juge O'Hara est chargé de « *take particular Care to inspect into the Authenticity of the Charge*

---

*me ressent jusqu'a present, Seroit trop long a detailler, & je me bornerai a vous mettre sous les yeux, Monsieur, que deux corsaires de Salem (m'a t'on assuré) m'ayant enlevé tout mon bien accumulé depuis plusieurs années à Tracadiès Baye des Chaleurs en pillant mon magasin et ma maison, et poussant même la barbarie (en mon absence) jusqu'à ôter les boucles de soulier à ma femme; (...) et un autre capitaine m'ayant enlevé mon dernier Bâtiment (une Belle Goelette) qu'il fut vendu ensuite à Curacao, je me voit réduit vis a vis de rien, après trente huit anés de travail. » (Lettre de Henry Mounier à William Smith, Québec, le 7 novembre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.) « ...they (les pirates) louded Schooners hear one they took belonging to Trackertiquesh (...) They has bin more of them in the bay since and plundered M' Munnys (Henry Mounier) Stors at Trackedigash... § Last wick (week) the savages at Ristigouche Comdown and tooke all the foods at Truckertigash (Tracadièche) belonging to M Roben (Charles Robin) » (Lettre de Robert Adams à Shoolbred, Bonaventure, le 10 juin 1778. Collection Haldimand.)*

<sup>71</sup> «... The Americans have been on board most of our Bonaventure Boats a fishing, but being French they were not molested but civily used... » (Lettre de William Smith à John Shoolbred, Bonaventure, le 8 juillet 1778. Collection Haldimand.). En contrepartie, il faut souligner que le marchand acadien Raymond Bourdage de Bonaventure se fait détruire ses installations par des pirates américains.

<sup>72</sup> Lettre de William Smith à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 8 juillet 1778. Collection Haldimand.

<sup>73</sup> Lettre de Robert Adams (pêcheur de saumon à Restigouche) à John Shoolbred, Bonaventure, le 10 juin 1778. Collection Haldimand.

*exhibited against Etienn Berthlot of Tracadigaich, Pierr Cotte of Bonaventure and Pierr Sire of Paspibiack Said to be aiding and assisting the American Privateers*<sup>74</sup> ». En définitive, un sentiment de défiance tourmente les marchands britanniques de la région et c'est la raison pour laquelle ils pressent les autorités d'envoyer aux Acadiens un message leur faisant des promesses d'amitié ou de peine selon leur conduite<sup>75</sup>.

En 1778, les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs réitèrent leur fidélité au gouvernement britannique en prêtant de nouveau le *Oath of Allegiance*<sup>76</sup>. Puis, afin de faire taire les rumeurs à leur propos, ils demandent au lieutenant gouverneur de la Gaspésie d'informer les plus hautes instances que leurs détracteurs « *ne sont point en état de prouver [ce qu'ils ont] avancé*<sup>77</sup> ». Étant déjà d'opinion que la communauté acadienne « *expressed great loyalty and willingness to serve his Majesty and support his Government against the Rebels*<sup>78</sup> », Cox accepte tout naturellement de plaider en leur faveur. Pour sa part, Frederick Haldimand, gouverneur du Canada et seigneur de Pabos, partage entièrement l'avis de son subalterne. Ne prêtant aucune foi aux détractions de Smith voulant que « *The whole inhabitants of this country are become Enemies to Englishmen*<sup>79</sup> », Haldimand entend plutôt continuer à encourager la présence acadienne

<sup>74</sup> Lettre de Félix O'Hara à Frederick Haldimand, N.L., novembre 1779. Collection Haldimand.

<sup>75</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 229.

<sup>76</sup> « ...*Mon Commandant nous nous recommandons a vous, et nous Regardon comme nôtre pere, et nous vous prions de parler a Son Excellence General Haldimand pour nous Et nous vous esperon avec grande inpatience pour mettre fin a toute les relict Et nous vous prions de continuer votre Bonne amitié pour des pauvres habitants qui n'esspere qu'avvous leur Tranquilités...* » Lettre de Michel Lepage (enseigne de milice) et de Simon Henry (capitaine de milice) à Nicolas Cox, Bonaventure, le 9 septembre 1778. Collection Haldimand. Rappelons néanmoins que le 27 août 1778, les autorités de la Nouvelle-Écosse concluent avec l'abbé Joseph-Mathurin Bourg un contrat qui stipulait : « *you are not to admit to the Celebration of Divine Service or ceremonies any Acadians who shall refuse to take the Oath of Allegiance...* » Cité par Regis Sygefroy Brun, « Histoire socio-Démographique du sud-est du Nouveau-Brunswick; migrations acadiennes et seigneuries anglaises (1760-1810) », *Cahiers de la Société Historique acadienne*, vol. 3, 1969, p. 80-81. De plus, puisque l'abbé Bourg réussit à convaincre les Amérindiens des Maritimes à demeurer neutres durant la guerre d'Indépendance américaine, on peut conclure qu'il a dû faire des recommandations du même genre à ses ouailles acadiennes de la Baie-des-Chaleurs.

<sup>77</sup> Lettre de Michel Lepage et de Simon Henry à Nicolas Cox, Bonaventure, le 9 septembre 1778. Collection Haldimand. Même si les Acadiens clament leur loyauté, il affirme, tout de même, que « *chaque endroit fournisse leurs monde, il peus peutaître s'en trouver quelqu'un qui ne fasse point leurs devoir plus par faute et d'Esprit qu'autrement quoi que nous n'en Connoissons auqu'un* ». Si l'on peut lire entre les lignes, on peut croire que certains Acadiens de la Gaspésie ont pu aider les pirates américains. Cela dit, les auteurs de la lettre affirment, du moins, qu'ils n'en connaissent aucun.

<sup>78</sup> Notes prises par Nicolas Cox lors de son premier voyage en Gaspésie, Bonaventure, le 14 octobre 1777. Collection Haldimand.

<sup>79</sup> Lettre de William Smith à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 8 juillet 1778. Collection Haldimand.

dans la Baie-des-Chaleurs<sup>80</sup>. Enfin, le point de vue de Felix O'Hara vis-à-vis des Acadiens est plus nuancé. Selon ses dires, il « *cannot say much in favour of their friendly attachment to our Government*<sup>81</sup> ». Mais, devant l'avis contraire de ses supérieurs, ce dernier finit par se raviser. Somme toute, les accusations véhiculées par les marchands britanniques n'ont pas d'incidences malheureuses pour les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs, car les autorités persistent à croire en leur loyauté.

En Gaspésie, la « guerre folle » aura donc été prétexte à rapprocher le gouvernement de la communauté acadienne de la Baie-des-Chaleurs. Fort de ce climat de confiance réciproque, les Acadiens requerront, dès le retour de la paix en 1783, des titres de propriété pour les terres qu'ils occupent. De bonne foi, les autorités du district de Gaspé se préoccupèrent plus sérieusement de cette question.

### **2.2.3 La question de l'appropriation des terres des Acadiens à Tracadieche et ailleurs en Baie-des-Chaleurs (1783-1801)**

Depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs occupent les régions de Bonaventure, de Paspébiac et de Tracadieche sans détenir, pour autant, de titres de propriété. Bien sûr, les prétentions de William Smith, de Charles Robin et de Henry Mounier sur ces territoires respectifs expliquent en partie cette situation, mais il n'en demeure pas moins que, jusqu'à la fin de la guerre d'Indépendance américaine, les autorités britanniques sont restées plutôt indifférentes face au problèmes fonciers de ce coin de pays isolé et, de surcroît, peu densément peuplé<sup>82</sup>. Or, dans la décennie de 1780, la Gaspésie connaît une forte progression démographique; la région « n'est plus le vaste

<sup>80</sup> « ...I highly approve of your encouraging The Acadiens Provides they be equally Industrious with those their Countrymen of the Bay de Chaleurs, whose indifaticable perseverance amost enumerable discouragements, has converted Wilds & Forest, into fruitfull Fields. I wish to see an industrious settlement in Pabosk... » Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 14 août 1781. Collection Haldimand.

<sup>81</sup> Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 17 juillet 1783. Collection Haldimand.

<sup>82</sup> En 1765, on évalue la population de la Gaspésie à 369 individus. (Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 172.) En 1777, « Cox, au cours de son premier voyage, recensa la population et rapporta que 631 Européens étaient établis en permanence sur la côte, de la baie de Gaspé à la rivière Restigouche, en plus des 572 hommes qu'on y conduisait, durant l'été, pour travailler à l'industrie de la pêche. » (Lee, *DBC.*, *loc. cit.*, p. 195.)

district presque désert d'autrefois, où chacun peut s'établir là où il le désire<sup>83</sup> ». Dans ce nouveau contexte, afin d'éviter les litiges, il devient impératif que la question des titres de propriété soit réglée définitivement.

Durant l'été de 1783, les Acadiens de la péninsule demandent au juge O'Hara de s'enquérir auprès des autorités afin de connaître leur intention sur l'aliénation des terres de la Gaspésie. Ayant toujours vécu dans l'incertitude depuis leur implantation dans la région, les Acadiens veulent protéger leurs acquis et pouvoir léguer, plus assurément, la terre qu'ils ont défrichée à leurs descendants. À l'instar de leurs voisins, les paysans britanniques de la péninsule demandent aussi que des titres de propriété leur soient octroyés; O'Hara souligne, par contre, à cet effet que « *an English man, or an English American Similary Circumstanced with this Accadiens would petitions for perhaps as many thousand and never improve a single Acre*<sup>84</sup> ». En ce sens, quoique ce dernier doute encore, à l'époque, de l'attachement de la communauté acadienne envers le gouvernement, il admire néanmoins leur entendement « *in not asking more land than just sufficiently Convenient to improve*<sup>85</sup> »... Tout de même, malgré l'appui de O'Hara, les premières revendications des habitants gaspésiens restent stériles puisqu'aucune action n'est mise en branle pour que leur soient émis des titres de propriété.

L'arrivée de familles loyalistes en Gaspésie, au cours de l'été de 1784, a pour effet de ramener rapidement sur la table la question de la propriété foncière. Plus exactement, tout commence lorsque le capitaine Justus Sherwood arrive dans la péninsule, l'année précédente, pour préparer l'établissement de ses congénères new-yorkais. Tel un conquérant, après avoir jugé que les terres de Bonaventure étaient déjà « *bien peuplés*<sup>86</sup> » et celles de Tracadieche, « *mauvaises pour la culture*<sup>87</sup> », Sherwood exige que leur soient donné les terres améliorées par les Acadiens dans l'établissement de

<sup>83</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 129.

<sup>84</sup> Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 17 juillet 1783. Collection Haldimand.

<sup>85</sup> Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 17 juillet 1783. Collection Haldimand.

<sup>86</sup> Lettre de Justus Sherwood à Frederick Haldimand, Québec, le 23 août 1783; lettre traduite et publiée dans *Rapport sur les Archives publiques du Canada*, 1888, p. 21.

<sup>87</sup> Lettre de Justus Sherwood à Frederick Haldimand, Québec, le 23 août 1783; *op. cit.*, p. 21.

Paspébiac<sup>88</sup>. Étant d'avis qu'une telle éventualité ne pourrait se faire « *without the greatest Injustice*<sup>89</sup> », Cox réussit à convaincre les Loyalistes de s'établir à « Little Paspibiac River », c'est-à-dire dans la ville actuelle de New Carlisle... Du reste, ajoutons que Charles Robin, ne voulant pas être importuné par la trop grande proximité des Loyalistes, fait également pression pour que les nouveaux venus installent leur village à Petit-Paspébiac<sup>90</sup>. En bref, grâce à la bienveillance de Cox et, peut-être, à cause de l'obstination de Robin<sup>91</sup>, les Acadiens n'ont, selon toute vraisemblance, pas été lésés par la venue des Loyalistes dans la Baie-des-Chaleurs<sup>92</sup>.

<sup>88</sup> « Si j'avais à choisir un endroit dans la Baie-des-Chaleurs pour m'y fixer, cet endroit serait Paspébiac (...) Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien me concéder une étendue de terre sur la petit Nouvelle, depuis le milieu de la pointe Paspébiac en remontant au nord, de telle contenance que Votre Excellence le jugera à propos. » (Lettre de Justus Sherwood à Frederick Haldimand, *op. cit.*, p. 21.) « ...My coming here has open'd the Eyes of the loyalists, & they are now convinced this land is not so good as at Paspibiac and the beach taking up by the Accadians. I believe they would have been glad to have taken possession of their improvements - but after my convincing them, of the impossibility of interfering with the Inhabitants or their land, they have agreed to return to little Paspibiac River... » (Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 3 juillet 1784. Collection Haldimand.) « Captain Sherwood has ask'd for the Land & Improvements of M' Boupi and old Inhabitant, a worthy good Man & like wise the Land & Improvements of almost every Inhabitant settled at Paspébiac which can not be granted without the greatest Injustice. § The Accadians don't chuse to remove from their present Improvement but by a letter I have received from a Gentleman to warn off the People from his soft & Claiming all their buildings &c as his Own with the Beach will oblige them to remove. § Some of them have ask'd me for land for their grown up Sans I have recommanded Pasbo: & it's likely some of them will go them, it can not long remain unsettled being so handy to her fishery. » (Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand (?), Paspébiac, le 20 août 1784. Collection Haldimand.)

<sup>89</sup> Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand (?), Paspébiac, le 20 août 1784. Collection Haldimand.

<sup>90</sup> Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 192.

<sup>91</sup> « Il est peut-être significatif de noter qu'à cette époque, Cox était très endetté envers Robin. » (Lee, *DBC*, *loc. cit.*, p. 195.)

<sup>92</sup> Contrairement à ce que laisse parfois entendre, maladroitement, l'historiographie de la Gaspésie, aucun Acadien n'a perdu de terres au profit de familles loyalistes ou britanniques. Notons que cette fausse idée a, pour la première fois, été véhiculée par J.B.A. Ferland qui signalait, dans son ouvrage, que « *Le gouvernement tarda longtemps à leur [les Acadiens de Bonaventure] donner des titres de possession; en 1792, ils ne les avaient pas encore reçus, car ils se plaignirent à cette époque de ce qu'on accordait à d'autres les terres qu'ils avaient défrichées et améliorées.* » (Ferland, *op. cit.*, p. 194.) Placés hors contexte, comme dans le livre de Ferland, ces propos peuvent, en effet, porter à confusion. Rappelons, à ce sujet, qu'en 1765 John Collins, Hugh Finlay et d'autres fonctionnaires britanniques se sont vus concéder des terres à Bonaventure. Plus tard, des Acadiens affirmeront qu'ils occupaient déjà ces terres avant qu'elles soient concédées; Finley et Collins, eux, prétendent le contraire. « Mais, puisque les concessionnaires britanniques visés n'ont jamais cherché à exploiter ces terres, les Acadiens concernés ne s'en trouvaient donc pas lésés. D'ailleurs, en 1796, Francis Le Maistre, le deuxième lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, fait en sorte que Collins et plusieurs autres renoncent aux terres qui leur ont été concédées pour les laisser aux Acadiens. » (Lee, *loc. cit.*, p. 129 et 130.) En fait, l'histoire a seulement retenu certains cas extraordinaires et en a fait des généralisations. Par exemple, l'historien David Lee prétend, lui aussi, que « Les problèmes de propriété foncière se sont encore compliqués à l'arrivée des Loyalistes, en 1784, qui reçurent des terres déjà concédées à d'autres. Il est arrivé, par exemple, que trois groupes (Loyalistes, Acadiens et Amérindiens) réclament la possession d'un même terrain marécageux, à l'embouchure de la Restigouche. » (*Ibid.*, p. 129) En vérité, les Acadiens n'avaient fait aucune amélioration sur ces terres; ils

En 1784, les Loyalistes et les Acadiens insistent auprès du lieutenant gouverneur de la Gaspésie pour obtenir des titres de propriété<sup>93</sup>. Seulement, ce dernier ne parvient pas, de prime abord, à faire valoir cette nécessité auprès du gouvernement; il réussit, tout au plus, à pourvoir les Loyalistes et les Acadiens de titres provisoires, c'est-à-dire que des « billets de location » leur sont distribués<sup>94</sup>. Insatisfaits et tracassés de cette situation, les Gaspésiens envoient, dès lors, des pétitions à Henry Hope, lieutenant gouverneur de la Province de Québec et supérieur immédiat de Cox, pour le sensibiliser davantage au sujet de leur problème foncier. Par sa Proclamation du 25 novembre 1785, Hope consent finalement à assurer ses requérants que « *while they continued to behave as peaceable and good subjects to the King, they would receive protection and encouragement from Government.* »<sup>95</sup>»

À l'été 1786, Hope envoie John Collins, arpenteur général adjoint, dans la péninsule dans le but de noter les réclamations de terre de tous les résidents<sup>96</sup>. En parallèle, les autorités se décident enfin à structurer le régime d'aliénation des terres de la Gaspésie. Depuis lors, c'est donc le régime de franc et commun socage qui prévaut dans

---

ne faisaient que couper les foins. En ce sens, hormis dans la partie Est de la rivière Nouvelle, les Acadiens n'avaient aucune réelle prétention sur ce territoire... Ils se sont tout de même ravisés lorsqu'ils ont su que le loyaliste Isaac Mann avait récemment reçu des titres de propriété pour cette région. Bref, les Acadiens n'ont jamais occupé ces territoires en permanence : Mann a donc pu en jouir sans inquiétude puisqu'il a été le premier Blanc à demander officiellement l'octroi des prairies naturelles de la région de Restigouche après que les Micmacs y eurent abandonné leur prétention. Bref, seuls les Amérindiens ont été lésés par la venue des Loyalistes... et des Acadiens. Enfin, dans un autre ordre d'idées, précisons qu'à la même époque, des Acadiens et des Loyalistes vivent en harmonie dans la seigneurie de Pabos.

<sup>93</sup> Lee prétend, au contraire, que les Loyalistes insistent, beaucoup plus que les Acadiens, pour obtenir des titres de propriété. (Lee, *loc. cit.*, p. 129). Il appert, cependant, que les Acadiens ont autant insisté que leurs voisins loyalistes pour que leur soient octroyées leur terres. À preuve, Henry Hope, lieutenant gouverneur et commandant en chef de la province de Québec, affirme dans sa Proclamation publiée dans le *Quebec Gazette* du 11 mai 1786 que « *in consequence of Information conveyed to me from the Accadians and other persons who have been long settled on ungranted Lands in the Bay of Chaleurs, that they suffered great anxiety from the apprehensions of losing the establishments which they had acquired by their Labour and Industry...* » (cité dans *Rapport des Archives publiques du Canada*, 1918, Appendice C, p. 448.) De plus, dès 1784, Cox reçoit de nombreuses pétitions, envoyées par des habitants de Tracadieche, pour que leur soient concédées les terres de la région de Nouvelle. Puis, en 1790, d'autres suppliques du même genre parviennent à Dorchester pour des concessions de terres dans la région de Cascapédia. La situation est la même pour les Acadiens de Bonaventure établis sur les terres concédées à Collin (voir note 79, chapitre 1); ils ne cessent, en effet, de faire pression sur le gouvernement pour obtenir des titres de propriété. En somme, la volonté de protéger leur territoire était aussi présente chez les Acadiens que chez les Loyalistes... Tout au plus, peut-être la voix des Loyalistes avait-elle plus de portée que celle des Acadiens?

<sup>94</sup> Lee, *DBC, loc. cit.*, p. 195.

<sup>95</sup> Proclamation de Henry Hope, publié dans le *Quebec Gazette* le 11 mai 1786; cité dans *Rapport des Archives publiques du Canada*, 1918, Appendice C, p. 448.

tous les établissements n'étant pas déjà sous tenure seigneuriale. Tracadieche est ainsi divisé en deux cantons dès 1786, c'est-à-dire « Carleton » à l'Ouest et « Maria » à l'Est<sup>97</sup>. Ailleurs, Bonaventure et Paspébiac deviennent respectivement les cantons de « Hamilton » et de « Cox »<sup>98</sup>. Pour couronner le tout, en 1787, les autorités ordonnent à Collins « de rédiger et de signer des certificats garantissant, au nom du gouvernement, le droit de propriété des résidents ayant reçu des lots de l'État, mais il ne s'agit pas, là encore, de titres définitifs de propriété.<sup>99</sup>»

Les Gaspésiens sont plutôt contrariés du fait que le gouvernement ne leur ait pas octroyé d'authentiques titres de propriété. Dans l'espérance de faire progresser leur cause, les Loyalistes et les Acadiens renvoient donc, chacun de leur côté, des suppliques au lieutenant gouverneur de la Gaspésie, au gouverneur général ainsi qu'au Conseil de Québec. En 1789, le gouverneur Carleton, devenu Lord Dorchester, entend leur appel et, pour tenter de régler les problèmes fonciers locaux, il crée le *Gaspé Land Board*<sup>100</sup>. Formé du lieutenant gouverneur Cox, du juge O'Hara, du marchand Robin, du shérif Isaac Mann et de deux Canadiens, le conseil des terres de la Gaspésie a pour mandat de prendre connaissance des revendications de la population locale. Or, cette organisation se révèle être peu efficace et, malgré leurs engagements à pourvoir la population de titres de propriété, les membres de ce comité n'arrivent pas à résoudre les problèmes fonciers des Gaspésiens<sup>101</sup>. Rapidement, ce comité tombe en désuétude. À preuve, dès 1790, des Acadiens de Tracadieche prennent plutôt l'initiative de s'adresser directement à

<sup>96</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 129.

<sup>97</sup> Cette toponymie est choisie en l'honneur de Guy Carleton et de son épouse lady Maria Howard.

<sup>98</sup> Dans sa correspondance, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg souligne d'ailleurs ce changement de régime : « ... L'année dernière lors qu'il fut question de commencer à travailler pour la bâtisse de Cette nouvelle Eglise quelques habitant ont été contre. fondés sur Cecy, que la paroisse établie par les acadiens, ayant été divisée en deux depuis peu par le Gouvernement savoir Carleton, et Maria, il falloit bâtir au milieu de Chaque une Eglise... » (lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monseigneur Hubert, Carleton, le 7 février 1789. Archives diocésaines de Gaspé.) Aussi, dans une lettre adressée à Guy Lord Dorchester, le 5 avril 1787, des Acadiens de Bonaventure indiquent dans leur supplique qu'ils sont « ...Habitans et Domiciliés à Bonaventure, surnommé Hamilton Baye des Chaleurs... » (C.O. 42)

<sup>99</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 130. On peut d'ailleurs voir une copie de l'un de ces certificats d'occupation dans Michel Landry et Laval Lavoie, *Histoire de Carleton (Tracadieche)*, 1766-1996, Québec, Les éditions du Septentrion, 1997, p. 34. Le document en question appartenait alors à Claude Arsenaault de Carleton.

<sup>100</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 130.

<sup>101</sup> Évidemment, l'absence de notaire et d'arpenteur en Gaspésie a dû nuire considérablement au travail du comité.



Dorchester ainsi qu'à Alured Clarke, lieutenant gouverneur de la province, dans le but d'obtenir de nouvelles terres<sup>102</sup>.

À Tracadieche, les habitants sont évidemment anxieux de ne pas détenir les titres de propriété officiels des terres qu'ils cultivent, pour la plupart, depuis plus de 20 ans. Pour faire pression sur le gouvernement, il est alors décidé, en 1790, de nommer un représentant au sein du village, soit le capitaine Antoine Émond, et de le mandater pour requérir des titres de propriété au gouvernement. L'abbé Joseph-Mathurin Bourg demande même à Mgr Louis-Philippe Marichau d'Esgly de donner son appui à ses paroissiens d'autant plus qu'il espère, lui-même, obtenir des titres pour la terre de l'église<sup>103</sup>. Et, en guise de protestation, les paroissiens décident, après avoir eu l'accord de l'abbé Bourg, de cesser leurs travaux de rénovation déjà entrepris sur l'église de Tracadieche<sup>104</sup>. Malheureusement, les efforts des habitants de Tracadieche sont vains puisqu'ils ne réussissent pas à obtenir l'attention des autorités<sup>105</sup>.

En somme, au XVIII<sup>e</sup> siècle, malgré la bonne volonté des autorités locales, toutes les tentatives du gouvernement visant à mettre fin aux problèmes fonciers des habitants de la Gaspésie échouent lamentablement. À vrai dire, seules quelques familles acadiennes de Bonaventure réussissent, en 1796, à obtenir des titres de propriété et ce, à cause des

<sup>102</sup> Requête de Benjamin Leblanc adressée à Guy Carleton, Lord Dorchester, Tracadieche, le 8 janvier 1790 APC, Lower Canada Land; Requête de Benjamin Leblanc adressée à Alured Clarke, N.L., N. D. APC, Lower Canada Land; Requête de Benjamin Leblanc fils adressée à Guy Carleton, Lord Dorchester, Maria, le 8 janvier 1790. APC, Lower Canada Land. (Il est à noter que le Land Committee ne s'intéressera à ces requêtes qu'en janvier 1794. Entre autres, la demande de Benjamin Leblanc fils sera acceptée.

<sup>103</sup> « ...j'espere par la protection de M<sup>r</sup> Collins arpenteur general toucher le faire qui m'est du de troisant et même la Continuation. » (Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Briand, Tracadieche, le 25 juillet 1786. Archives diocésaines de Gaspé.)

<sup>104</sup> « La présente est pour vous présenter mes très humbles Respects, et informer sa Grandeur que tous les habitant du lieu, d'umoins a L'exterieux, se sont rendus aux tendres et vives representations de sa grandeur au sujet de la bâtise d'une seule Eglise et Cela dans le lieu où étoit l'ancienne..plusieurs même ont Commencé a y travailler. mais les susdits habitant étant maintenant si traversés et molestés, incertains d'avoir leur Grants après les assurances qu'on leur en a donné entre mains, qu'ils ont jugés a propos, de mon Consentement de faire en sorte d'obtenir leurs Grant avant que de continuer Louvrage ont a député pour cet effet le Capitaine Hémond qui espere ainsi que moy, être dirigé et protégé par sa Grandeur pour obtenir leffet de la demande\_ je suis avec respects. » (Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Louis-Philippe Marichaud d'Esgly, Tracadieche dit Carleton, le 23 février 1790. Archives diocésaines de Gaspé.)

<sup>105</sup> À cet effet, Mgr Plessis souligne même en 1811 que « Les habitants de Carleton sont généralement propriétaires des fonds qu'ils occupent, si l'on peut considérer comme titre les certificats du gouvernement qui attestent qu'ils occupent. » (Plessis, *op. cit.*, p. 125.)

pressions de Francis LeMaistre, second lieutenant gouverneur de la Gaspésie, faisant en sorte que John Collins et Hugh Finlay renoncent aux terres qui leur avaient été concédées dans les années 1760<sup>106</sup>. Pour le reste, ce ne sera qu'en 1819 que le gouvernement s'engagera véritablement à doter les Gaspésiens de titres de propriété<sup>107</sup>. Grâce à l'initiative de James Cockburn, député de Gaspé, la chambre d'Assemblée du Bas-Canada entérine un projet de loi instituant une commission d'enquête sur la question des terres en Gaspésie<sup>108</sup>. Au moment de son échéance en avril 1825, cette commission des terres a ainsi réglé plus de 631 réclamations sur un total de près d'un millier<sup>109</sup>. Dans la Baie-des-Chaleurs, le recensement de 1831 révèle d'ailleurs que les Acadiens, notamment à Carleton et à Maria, sont tous devenus « *propriétaires de bien-fonds*<sup>110</sup> »... Mais, ailleurs en Gaspésie, les problèmes fonciers persistent : encore en 1891, « un fonctionnaire de l'État fait d'ailleurs remarquer que plus de la moitié des Gaspésiens n'ont aucun titre de propriété et ne détiennent même pas un billet de louage pour les terres qu'ils occupent<sup>111</sup> »...

\*

\*

\*

L'implantation de la communauté acadienne en Gaspésie ne s'est donc pas faite sans heurts. Si la venue des réfugiés à l'embouchure de la rivière Ristigouche ne cause,

---

<sup>106</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 130. Plessis précise d'ailleurs que « *A Bonaventure sept ou huit habitants ont des propriétés certaines, et ce sont eux qui ont donné le terrain sur lequel est construit l'église. Tous les autres possèdent sans titres ni certificats, et n'ont jamais pu en obtenir, nonobstant leurs demandes réitérées.* » (Plessis, *op. cit.*, p. 125-126.)

<sup>107</sup> Bien sûr, en 1805, le gouvernement tente, une fois encore, de mettre fin au problème foncier des Gaspésiens, mais laisse ses velléités de côté dans l'espoir que Alexander Forbes, le troisième lieutenant gouverneur de la Gaspésie, parvienne seul à régler la question. Toutefois, ce dernier ne fait rien et la question demeure en suspens pendant plus de 10 ans. (Lee, *loc. cit.*, p. 130.)

<sup>108</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 130; Desjardins et al., *op. cit.*, p. 199.

<sup>109</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 200.

<sup>110</sup> Recensement de Miguasha, Carleton, Maria, New Richmond, 1831. ANQ, bobine 4162, C-724.

<sup>111</sup> Lee, *loc. cit.*, p. 131.

selon toute vraisemblance, aucun préjudice aux Micmacs dans un premier temps, des différends surgissent dès après la Conquête. D'une part, peu avant que des Acadiens embrassent l'idée de s'établir en permanence sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs, des tensions éclatent entre les deux communautés à cause, entre autres, du partage des ressources naturelles ainsi que des vivres entreposées dans les Magasins du Roi. D'autre part, dans la décennie de 1780, les relations socio-politiques entre les Micmacs et les Acadiens s'enveniment encore davantage en raison de la répartition du territoire. En fait, les Acadiens de Tracadieche, désormais supérieurs en nombre, empiètent de plus en plus les terres ancestrales micmaques, ce qui engendre maints démêlés. En 1786, les autorités locales, chargées de régler les litiges, tranchent finalement à l'avantage de la communauté acadienne : le gouvernement convainc alors les Amérindiens d'abandonner leur prétention sur les régions de Restigouche et de Nouvelle. Ce faisant, les terres situées à l'Est de la rivière Nouvelle se rattachent, plus officieusement, à l'établissement de Tracadieche tandis que les terres de Restigouche sont, quelques années plus tard, octroyées à des protestants. Bref, la Baie-des-Chaleurs, jadis terre des Micmacs, est presque entièrement départagée entre les Acadiens et les Britanniques.

En parallèle, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les relations socio-politiques entre les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs et les représentants de l'autorité britannique suivent une toute autre courbe. En effet, d'abord réticent à l'idée que la Gaspésie puisse être habitée par des Acadiens, le gouvernement se ravise peu après. D'une certaine façon, la guerre de l'Indépendance américaine sert de prétexte à consolider, sinon à harmoniser, les rapports entre les deux parties. Autrement dit, en demeurant fidèle à la couronne britannique pendant ce conflit, la communauté acadienne s'attire les bonnes grâces des dirigeants du district de Gaspé. Fort de ce constat, les Acadiens obtiennent, par la suite, l'appui des membres de cette autorité locale lorsqu'ils réclament des titres de propriété pour les terres qu'ils squattent depuis leur implantation dans la région. N'empêche que cette question, auparavant laissée en suspens à cause des prétentions de certains commerçants protestants, continue d'être négligée par les plus hautes instances du pays et ce, jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, tout compte fait, puisque les Loyalistes de la région éprouvent autant de difficulté pour se faire octroyer des titres de propriété, on ne

peut évidemment pas conclure que le gouvernement s'oppose encore à la présence acadienne dans la Baie-des-Chaleurs. En ce sens, même si les hauts dirigeants se soucient peu des problèmes fonciers des Gaspésiens, il appert néanmoins que les Acadiens ont su, par le biais de la tradition ainsi que par leurs revendications, légitimer leur présence dans la péninsule.

## CHAPITRE TROIS

### **L'organisation économique** **de Tracadieche** **au XVIII<sup>e</sup> siècle**

L'histoire de la Gaspésie est, depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, intimement liée à la pêche morutière, moteur dominant de l'économie régionale. Sous le Régime français, par exemple, des Européens s'installent en permanence à Pabos, Grande-Rivière, Percé, Gaspé et Mont-Louis parce que des pêcheries s'y développent. De la même manière, après la Conquête, l'enracinement de réfugiés acadiens dans la Baie-des-Chaleurs est hautement redevable à la morue : cette ressource leur permet, d'abord, de trouver subsistance et leur sert, de plus, de monnaie d'échange pour se procurer d'autres nécessités que transportent les caboteurs venus de Québec, d'Halifax, des États-Unis et des Îles anglo-normandes<sup>1</sup>. Mais, dans la péninsule comme partout ailleurs dans les pêcheries de l'Atlantique, le contrôle du commerce de la morue séchée échappe aux producteurs; sous le Régime britannique, ce sont surtout des entrepreneurs en provenance de Jersey et de Guernesey qui, dans la région, s'illustrent dans le développement de ce marché. En outre, dans les établissements où les terres sont plutôt impropres à la grande culture, l'emprise de ces marchands sur les pêcheurs est considérable. Les travaux de l'anthropologue André Lepage et des historiens Marc Desjardins et David Lee montrent d'ailleurs à quel point le marchand jersiais Charles Robin a, grâce à son quasi-monopole sur la pêche, régenté le mode de vie des péninsulaires demeurant entre Paspébiac et Percé<sup>2</sup>. En ce qui a trait, par contre, aux espaces situés là où les terres sont suffisamment fertiles pour permettre un développement agricole, c'est-à-dire dans la partie ouest de la Baie-des-Chaleurs, les recherches qui ont été menées, jusqu'à présent, se sont avérées plutôt succinctes et, de surcroît, davantage centrées sur le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Ces études révèlent, tout au plus, qu'à la

<sup>1</sup> Ajoutons, du reste, que la pêche à la morue sert de prétexte aux Acadiens de Bonaventure pour refuser les offres du gouvernement les incitant à s'établir à l'intérieur du pays. De fait, dans une lettre adressée à Guy Carleton, « *Joseph Arceneau, Jean Arceneau, Amant Bijeau, Paul, Charles, Placide Bijeau, Joseph Douaironet, Joseph Bourquet, Joseph Bourg Charles, Le S.<sup>re</sup> Poirier, Benjamin Leblanc, Benjamin Alain Charles Dugas. Père, Charles Dugas fils & Prennent La Liberté de remercier Son Excellence et l'honorable Conseil des offres gracieuses que vous avés daignés nous faire pour la lettre du Grefier de votre Conseil du 28. May pour nous Engager a Monter en Canada nous Etablir dans l'Intérieur du pays Les engagements que nous avons en ce pays avec Les marchands qui ci Sont Etablis ne nous permet pas d'en sortir.* » (Bonaventure, le 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.)

<sup>2</sup> LEPAGE, André. Le capitalisme marchand et la pêche en Gaspésie : la Charles Robin Company dans la Baie-des-Chaleurs (1820-1870). Québec, Université Laval (Ph.D. anthropologie), 1983. 438 p. DESJARDINS, Marc. La Gaspésie 1760-1850. Québec, Université Laval (M.A histoire), 1983. 228 p. LEE, David. The Robins in Gaspé, 1766-1825. Markham, Fitzhenry & Whiteside, 1984. 148 p.

<sup>3</sup> Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, les sources documentaires concernant le développement économique de la Baie-des-Chaleurs sont rares et souvent peu « loquaces ». Au contraire, pour le XIX<sup>e</sup> siècle, des documents tels

fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pêche morutière décline à la Baie-des-Chaleurs pour laisser davantage de place à la culture du sol<sup>4</sup>. Reste donc à savoir à quel stade se situe l'agriculture et l'élevage par rapport à la pêche et ce, depuis la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

### 3.1 La pêche à Tracadieche, 1767-1801

*« Que voulez-vous, c'est le pays de la morue! Par les yeux et par les narines, par la langue et par la gorge, aussi bien que par les oreilles, vous vous convaincrez bientôt que, dans la péninsule, la morue forme la base de la nourriture et des amusements, des affaires et des conversations, des regrets et des espérances, de la fortune et de la vie, j'oserais dire, de la société elle-même<sup>5</sup> »*. Ajoutons qu'à l'époque où l'Abbé Ferland écrit ces mots, on parle toujours du poisson comme étant un « trésor inépuisable de la mer ». À vrai dire, ce n'est pas la ressource qui manque dans la péninsule aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : en plus de la morue, il y a du saumon, du hareng, du capelan, du maquereau, de la plie, de l'éperlan, de l'anguille et de la truite. À Tracadieche, comme ailleurs dans la péninsule, la pêche de ces diverses espèces fera travailler bon nombre d'habitants et ce, en plus de nourrir la maisonnée...

#### 3.1.1 La morue

Entre la mi-mai et le début du mois de juin, des bancs de morue apparaissent dans le golfe du Saint-Laurent, sur la côte de Gaspé et pénètrent jusque dans les confins de la Baie-des-Chaleurs, mais se concentrent néanmoins dans la région située entre le Cap-des-

---

que le registre d'adjudication des terres de 1819 et les nombreux recensements de la Gaspésie permettent de faire des études poussées sur l'organisation agricole et halieutique de la région.

<sup>4</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 205.

<sup>5</sup> Ferland, *op. cit.*, p. 54-55.

Rosiers et le Cap-d'Espoir<sup>6</sup>. Jusqu'à la fin du mois d'octobre, les Gaspésiens pêchent cette espèce en employant, comme au XVII<sup>e</sup> siècle, des techniques plutôt rudimentaires. Tout simplement, deux hommes prennent place à bord d'une barge et, à l'aide d'une voile ou de rames, se dirigent non loin de la rive pour pêcher selon la méthode de la « ligne à la main ». La morue, appâtée avec du lançon, du hareng, du calmar ou de l'éperlan, est ainsi capturée à l'unité avec une ligne de chanvre au bout de laquelle deux hameçons sont accrochés<sup>7</sup>. Après chaque expédition en mer, les poissons sont tranchés, vidés de leurs entrailles et de leurs arêtes, nettoyés, puis soigneusement salés. Par la suite, la chair est déposée sur la grève, directement sur les galets qui jonchent le rivage, afin que le soleil et le vent extirpent toute l'eau qu'elle contient<sup>8</sup>. Une fois la morue séchée, elle peut ainsi se conserver durant plusieurs années. Autrement, à la fin de la saison halieutique, c'est-à-dire pendant la pêche d'octobre, la morue est seulement salée et mise en barils pour assurer sa conservation; il s'agit de la « morue verte ». Bref, durant près de 6 mois par année, la vie des Gaspésiens s'articule autour de la pêche à la morue.

Bien que les eaux de la Baie-des-Chaleurs soient moins poissonneuses que celles longeant la côte de Gaspé, il n'en demeure pas moins que la pêche morutière constitue, à l'origine, la principale activité économique de cette partie de la péninsule. Bien évidemment, les pionniers acadiens de Tracadie ne forment pas bande à part lorsqu'ils fondent leur établissement en 1767. Même si, a priori, ces derniers quittent Bonaventure dans le but ultime de faire davantage d'agriculture, il appert que la résolution de s'installer à Tracadie est, à tout le moins, fortement conditionnée par les qualités qu'offrent cet endroit comme havre de pêche<sup>9</sup>. Le site sur lequel est construit le village d'origine possède, de fait, des particularités géologiques et climatiques nécessaires pour

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 264; Lee, *loc. cit.*, p. 142. Signalons que Nicolas Cox partage cet avis. Il écrit d'ailleurs que « *The real fishing Coast extends from Cape Rosier to Point D'espoir...* » (Lettre de Nicolas Cox, 14 octobre 1777. Collection Haldimand.)

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les vigneaux ne sont pas encore utilisés pour faire sécher la morue. Ce n'est que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIX<sup>e</sup> siècle que leur utilisation se généralise. À preuve, en 1811, Mgr Plessis écrit qu'à Carleton « *il y a des chafauds pour trancher et saler la morue, et des vigneaux pour la sécher.* » (Plessis, *op. cit.*, p. 123.)

<sup>9</sup> Justus Sherwood écrit à ce propos : « *Tracadigash : (...) beau port et bonne situation pour la pêche; mauvaise terre pour la culture.* » (Lettre de Justus Sherwood à Frederick Haldimand, Québec, le 23 août 1783; lettre traduite et publiée dans *Rapport sur les Archives publiques du Canada*, 1888, p. 22.)



l'exploitation de la morue : il est doté d'un barachois faisant office de port naturel, de graves convenables pour sécher le poisson et, par surcroît, ses grèves sont constamment balayées par le vent. Ajoutons, du reste, que les habitants du village sont, de par les engagements qu'ils ont pris avec les marchands établis à Bonaventure et à Paspébiac, pêcheurs de métier avant tout. En somme, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Tracadieche est, tout bonnement, un poste de pêche au même titre que les autres établissements de la Baie-des-Chaleurs.

Avant la Révolution américaine, une pléthore de marchands viennent faire, à petite échelle, le commerce de la pêche en Gaspésie<sup>10</sup>. Malgré la concurrence féroce, Charles Robin, fort de l'expérience qu'il a acquise dans les pêcheries terre-neuviennes de son oncle<sup>11</sup>, parvient à ancrer solidement son entreprise dans la région. Pour ce faire, en plus d'amener des pêcheurs jersiais d'expérience dans son poste de pêche de Paspébiac, il établit, dès 1766, des contacts avec les populations acadiennes disséminées sur le long de la Baie-des-Chaleurs<sup>12</sup>. Et, pour devancer les autres négociants, il fait bâtir de petits comptoirs dans les principaux établissements et y laisse des *dealers*, de sorte que la *Robin & Pipon Cie* présente toujours divers articles, tels que de la farine, du beurre, du lard, des pois et du rhum, à créditer en échange des stocks de morue séchée que préparent les pêcheurs acadiens. Par le crédit, il arrive, de plus, à établir sa domination sur le commerce en fournissant aux Acadiens, dès le début de la saison halieutique, tout le nécessaire, soit le sel et les agrès, pour faire la pêche morutière. Se retrouvant alors endettés et ce, avant même d'avoir commencé à pêcher, les débiteurs s'obligent ainsi à rembourser leur dû avec leurs prises de morues<sup>13</sup>. Ce système de paiement en nature

<sup>10</sup> La plupart de ces entreprises marchandes sont la propriété de négociants anglais de Québec en liaison avec des intérêts londoniens. (Desjardins et al., *op. cit.*, p. 222.)

<sup>11</sup> David Lee, « Charles Robin », *Dictionnaire biographique du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 720.

<sup>12</sup> Fait notoire, puisque les habitants des îles anglo-normandes parlent français, les rapports avec la communauté acadienne ont pu être facilités, ce qui donne un avantage certain à Robin sur ses concurrents.

<sup>13</sup> Dans ses notes de voyages, le loyaliste Justus Sherwood écrit : « ...Il faut savoir, cependant, que cette région ne prospérera jamais tant qu'elle sera assujétie au monopole de quelques marchands spéculateurs, qui s'étudient à détourner les pauvres habitants de la culture du sol et à les tenir endettés pour les obliger à faire la pêche tout l'été afin d'aquitter leurs arrérages. Telle est actuellement la situation des pauvres habitants de la Baie-des-Chaleurs... » (Lettre de Justus Sherwood à Frederick Haldimand, Québec, le 23 août 1783; lettre traduite et publiée dans *Rapport sur les Archives publiques du Canada*, 1888, p. 23.) De plus, en 1811, au cours de sa tournée apostolique, Mgr Plessis écrit que « Paspébiac est l'endroit central du

désavantage assurément les pêcheurs acadiens, d'autant plus que c'est Robin, lui-même, qui, à la mi-août et à la mi-septembre<sup>14</sup>, fixe le prix du poisson. De cette manière, le marchand jersiais s'assure d'une main d'œuvre stable composée de débiteurs tout en obtenant la morue séchée à un prix avantageux<sup>15</sup>.

Certaines années, la mer se fait généreuse à Tracadieche. Robin note, entre autres, dans son journal personnel que ses pêcheurs jersiais, accompagnés par Charles Dugas fils, y prennent un millier de morues en une seule journée<sup>16</sup>. Grâce à ce même document, on peut estimer qu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, plus de 300 quintaux de morues séchées sont produits, à chaque année, par les habitants de l'endroit<sup>17</sup>. Apparemment, une bonne partie de ce poisson est ensuite « vendu » à Robin qui, soulignons-le, fait affaire à Tracadieche depuis 1767<sup>18</sup>; périodiquement, donc, des caboteurs de la compagnie s'y arrêtent pour peser et recueillir le poisson afin de le transporter à Paspébiac. La *Robin & Pipon Cie* fait, de même, construire un comptoir de pêche permanent dans le village aux alentours de 1768. Jean Le Couteur, capitaine jersiais, y est alors chargé de créditer diverses marchandises en échange de morues séchées<sup>19</sup>. Cela dit, Robin n'est pas le seul commerçant de pêche à avoir un pied-à-terre à Tracadieche. En effet, en 1771, Henry

---

*grand commerce de morue de MM. Robin; ils y ont leur comptoir et leur principal magasin, et sont propriétaires d'une étendue de terre assez considérable. Les habitants, auxquels ils se sont rendus nécessaires, sont des espèces de cerfs entièrement dans leur dépendance (...) il est toujours endetté au bourgeois, toujours à sa disposition...* » (Plessis, *op. cit.*, p. 128.)

<sup>14</sup> La saison halieutique se divise en deux périodes. Il y a d'abord la « pêche d'été » qui commence entre la mi-mai et le début juin et se termine à la mi-août. Ensuite, commence la « pêche d'automne » qui se termine à la fin septembre.

<sup>15</sup> Lee, *DBC*, *loc. cit.*, p. 721.

<sup>16</sup> « ...at 7 o'clock put into Trakadiguesse, took Mr. Le Couteur with me in the Sophia & Ch Dugat Junr., offered to come up with me if i would leave a man fishing in his Room, they ketchd 1000 Cods this day... » (Entrée du 19 mai 1768, Journal of Charles Robin, 1767-1774 -1787. APC, MG A-539.)

<sup>17</sup> En guise de comparaison, signalons qu'en 1833, alors que la population de Tracadieche est de 1342 habitants, « la quantité moyenne [de morue] qu'il se prend [à Carleton] par saison n'excède pas 1200 [quintaux] de morue sèche et 2000 quarts de verte. » (Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.)

<sup>18</sup> « ...put into Trakadiguasse, in this harbour are kept six shallops, sold here seventy hogheads of salt... » (Entrée du 6 juin 1767, Journal of Charles Robin, 1767-1774 -1787. APC, MG A-539.)

<sup>19</sup> Le Couteur reçoit même l'ordre d'hiverner à Tracadieche durant l'hiver de 1767-68. Ce dernier demeure alors dans la maison de Charles Dugas. « *Calm weather; ordered Mr Le Couteur to secure every individual thing into our house and to leave the key when he goes to Trokadiguesse, where he is to winter with Ch. Dugat.* » (Entrée du 17 septembre 1767, Journal of Charles Robin, 1767-1774 -1787. APC, MG A-539.) « *Fine moderate weather, early Launched the Neptune, Caulking the Sophia, washed abt. 50 quintals salt fish that was in the store belongd. to my Trocadiguesse Dealer...* » (Entrée du 13 mai 1774, Journal of

Mounier s'installe au village et y démarre sa propre pêcherie<sup>20</sup>. Tout comme son concurrent, ce dernier construit un magasin au cœur de l'établissement, offrant lui aussi des marchandises à troquer contre la morue séchée des Acadiens. Il appert, en définitive, que, jusqu'en 1778, Robin et Mounier font, respectivement, de bonnes affaires à Tracadieche, ce qui indique que la pêche morutière constitue, vraisemblablement, l'activité économique principale du village<sup>21</sup>. Le recensement de 1777 abonde d'ailleurs dans cette même direction puisqu'il révèle que la grande majorité de la population dispose de chaloupes ou de goélettes pour faire la pêche<sup>22</sup>.

La guerre d'Indépendance américaine finit par perturber gravement l'industrie de la pêche en Gaspésie. Des pirates venus des colonies rebelles viennent hanter les eaux de la Baie-des-Chaleurs et, entre 1776 et 1782, se livrent au pillage et au saccage des pêcheries de la région. Entre autres, des hommes de Salem débarquent à Tracadieche en 1778 et attaquent les installations de Mounier<sup>23</sup>. La même année, des Micmacs, ayant momentanément rallié la cause américaine, y vident le comptoir de la *Robin & Pipon Cie*. Acculés à la faillite<sup>24</sup>, les deux commerçants quittent la région pour n'y revenir qu'à la fin de la guerre<sup>25</sup>. À leur retour, cependant, la Baie-des-Chaleurs est déjà sillonnée par de

---

Charles Robin, 1767-1774 -1787. APC, MG A-539.) Soulignons, par ailleurs, que Le Couteur, sera remplacé par Antoine Émond, capitaine originaire de la région de Québec.

<sup>20</sup> Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 1<sup>er</sup> avril 1773. APC, Lower Canada Land and Record.

<sup>21</sup> «... en 1771, je m'y fixé avec ma famille pour y attirer des Habitants, & y faire faire la pêche à la Morue, au Saumon, & autres Poissons. de 1772 à 1774, j'y fis construire une grande goelette avec laquelle j'entrepris le Commerce des Isle Antilles; & de suite j'en fis construire aussi trois autres jusqu'en 1778., avec lesquelles je continuai de Commercer d'une manière assés lucrative...» (Lettre de Henry Mounier à William Smith, Québec, le 7 novembre 1787. APC, Lower Canada Land and Record)

<sup>22</sup> Selon ce recensement, il y a 19 barges et 5 goélettes dans le port de Tracadieche en 1777, ce qui correspond donc à 38 pêcheurs, si on ne compte que les places dans les barges. Précisons qu'à l'époque, on dénombre 34 chefs de famille et 18 célibataires masculins en âge de faire la pêche.

<sup>23</sup> Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton (Lord Dorchester), Québec, le 22 octobre 1787. APC, Lower Canada Land and Record.

<sup>24</sup> Au cours de la guerre d'Indépendance américaine, Charles Robin se fait également voler un de ses navires puis incendier ses magasins de Paspébiac.

<sup>25</sup> En ce qui concerne Henry Mounier, des sources indiquent, très indirectement, qu'il revient faire affaire à Tracadieche. Tout d'abord, Mounier précise en 1787 que «... depuis plus de vingt quatre ans le Suppliant fait des efforts et dépenses Considérables pour Etablir au dit lieu de Tracadiès des terres et un commerce qui aggrandit celui de cette Province. » La présence de Mounier à Tracadieche après la guerre d'indépendance américaine peut aussi être décelé dans le document « Compte de l'église de Carleton, 1788-1793; Dîmes payées au Missionnaire de Carleton, 1788-1789. » Cette source indique, en effet, qu'en 1787, l'église doit de l'argent à Mounier.

nombreux commerçants à la recherche de fournisseurs de poissons<sup>26</sup>. Habile négociant, Robin, désormais associé d'une nouvelle compagnie, la *Charles Robin and Company*, surclasse progressivement tous ses concurrents. Mounier, par contre, gravement éprouvé financièrement par l'attaque de son magasin, voit ses affaires péricliter; il abandonnera d'ailleurs la partie vers 1787. Soulignons, pour le reste, que deux autres compagnies s'installent à Tracadieche. Financé par des fonds anglais, les compagnies de John Lee et celle des associés Mathew Stewart et Henry Rimphoss ouvrent leurs magasins dans le village peu avant 1787<sup>27</sup>. Force est donc de constater que la présence de tous ces entrepreneurs de pêche indique que Tracadieche demeure, tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, un poste de pêche d'importance<sup>28</sup>.

Vers la fin des années 1780, il semble que les prises de morue déclinent quelque peu dans l'Ouest de la Baie-des-Chaleurs. En 1791, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg écrit d'ailleurs à ce propos que « *les années présentes sont stériles a tout égard*<sup>29</sup> » et qu'on « *ne voit que la misère en la baie cette année attendu que (...) la pêche à la morue est fort médiocre*<sup>30</sup> ». Le prêtre Louis-Joseph Desjardins signale aussi, au début de la saison halieutique de 1797, que « *l'incertitude pour la pêche prochaine, (...) [donne] quelques*

<sup>26</sup> Desjardins et al. *op. cit.*, p. 232.

<sup>27</sup> La présence de la compagnie de Lee à Tracadieche est notée par le prêtre Édouard-Pierre Chouinard. Dans son ouvrage relatant l'histoire de Carleton, il écrit : « ...en plus un certain nombre de billets signés R. Innis, commis de M. Lee, marchand de poissons de l'endroit. » (Chouinard, *op. cit.*, p. 33.) Un autre indice permet d'ailleurs de confirmer les dires de Chouinard. Dans le document « *Compte de l'église de Carleton, 1788-1793; Dîmes payées au Missionnaire de Carleton, 1788-1789* » on peut remarquer que, « *suivant le compte de M<sup>r</sup> Lee* », cette compagnie doit 3£ à l'église de Carleton. En ce qui a trait, par ailleurs, à la compagnie de Stewart et Rimphoss, le même document montre que l'église doit 0.16£ « *chez M<sup>rs</sup> Rimphoss & Stewart* ». De même, dans sa correspondance, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg indique que cette compagnie a un magasin à Tracadieche : « *la veille de mon départ pour le susdit endroit, ayant été rendre visite a un nomme M<sup>r</sup>. Rumphoff Marchand et juge de paix de l'endroit (...) elle [la cousine de l'abbé Bourg] est venu quelque fois avec moy étans invité chez M<sup>r</sup> Rumphoss a diner. en cariole ou de pied ou a son magasin.* » (Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 28 mars 1795. Archives diocésaines de Gaspé.)

<sup>28</sup> Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation est sensiblement la même à Carleton. Joseph Hamel écrit, à ce propos, que « *La morue sèche est échangée sur les lieux à des aventuriers qui viennent y passer l'été avec de la farine, du Rum, tabac, thé, sucre et quelques pièces de marchandises sèches.* » (Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.)

<sup>29</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 13 juillet 1791. Archives diocésaines de Gaspé.

<sup>30</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg datée de 1791. Citée dans Bernard, *La Gaspésie au Soleil*, *op. cit.*, p. 172.

*inquiétudes* [à ses paroissiens]<sup>31</sup> », ce qui laisse entendre que les stocks de morue ont diminué dans la région depuis déjà un certain nombre d'années. Enfin, un contemporain racontera, plus tard, à Mgr Plessis, lors de sa tournée apostolique de 1811, que « *la pêche perdit un peu de sa première abondance*<sup>32</sup> » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle... Définitivement, plusieurs témoins abondent dans le même sens à savoir que, déjà, la mer se fait moins généreuse qu'autrefois<sup>33</sup>.

Malgré les aléas, la pêche morutière perdure à Tracadie. À preuve, dans une lettre datée de 1795, l'abbé Bourg indique qu'il perçoit toujours une partie de sa dîme en morue<sup>34</sup>. Mgr Plessis précise, d'autre part, que les Acadiens de l'endroit n'ont pas « *renoncé à la pêche sur laquelle ils font parfois d'excellents retours*<sup>35</sup> ». Mais, quoiqu'il en soit, dans les années 1780-90, l'incertitude que provoquent les fluctuations de la pêche à la morue amène néanmoins les villageois à diversifier leur économie. Graduellement, des pêcheurs, désormais bien ou du moins mieux installés sur leurs terres, s'adonneront plus intensément à l'agriculture et à l'élevage; d'autres délaisseront périodiquement la pêche de la morue au profit de la pêche au saumon.

### 3.1.2 Le saumon

Le saumon de l'Atlantique naît dans les rivières et passe sa vie adulte en haute mer. Puis, lorsqu'arrive le moment de se reproduire, il revient frayer là où il est né. À la Baie-des-Chaleurs, la pêche du « roi des rivières » commence habituellement au début du mois de mai pour se terminer au cours du mois de juillet<sup>36</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, diverses

<sup>31</sup> Lettre de Louis-Joseph Desjardins à Mgr Hubert, Carleton, le 13 mai 1797. Archives diocésaines de Gaspé.

<sup>32</sup> Plessis, *op. cit.*, p. 123.

<sup>33</sup> En 1833, l'arpenteur Joseph Hamel ajoute que « *La pêche de la morue est très limitée à Carleton et à Maria...* » (Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.)

<sup>34</sup> « ... ils me doivent deux ans de dîme. Plusieurs des ceux qui me paye en dîme de morue et plusieurs des ceux qui me donnent dîme de grain ne l'on pas encore donnés... » (Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 28 mars 1795. Archives diocésaines de Gaspé.)

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> Pierre Provos, Les 55 ans de la Coopérative des pêcheurs de Carleton: Contre vents et marées, Québec, Les presses du Service de la reproduction du Bureau de l'Éditeur officiel du Québec, 1978, p. 15 et 45.

techniques de pêche sont employées pour capturer ce poisson. Alors que les Micmacs le harponnent<sup>37</sup>, les Blancs le capturent en se servant de filets de chanvre qu'ils installent en mer, près des embouchures des ruisseaux et des rivières<sup>38</sup>; autrement, pendant la montaison, d'autres filets sont tendus dans les chenaux des rivières<sup>39</sup>. Enfin, après chaque journée de pêche, les prises sont simplement salées et mises en barils pour être conservées.

Après la Conquête, les marchands associés William Smith & John Shoolbred s'imposent rapidement comme les principaux commerçants de saumon de la Baie-des-Chaleurs<sup>40</sup>. Les pêcheries qu'ils exploitent, depuis 1766, sont situées à Bonaventure, Cascapédia, Miguasha, Restigouche, Nipisiguit et Miramichi<sup>41</sup>. En Gaspésie, du côté de la rivière Cascapédia, leur main-d'œuvre se compose majoritairement de pêcheurs acadiens résidant à Bonaventure; sur les rivières Ristigouche et Nouvelle, ils emploient plutôt des pêcheurs micmacs et quelques pêcheurs d'origine britannique<sup>42</sup>. Certes, même si leur entreprise est des plus prospères, Smith & Shoolbred ne détiennent pas, pour autant, le monopole de la pêche au saumon dans la région; en plus des caboteurs étrangers qui se prêtent au même commerce, le négociant Henry Mounier achète aussi les saumons salés que préparent les Acadiens de Tracadie.

<sup>37</sup> Encore en 1833, les Micmacs harponnent les poissons. Joseph Hamel précise ainsi que les Micmacs ne pêchent « *que ce qu'il leur suffit pour vivre. Dans une heure de nuit (Car c'est au harpon qu'ils font cette pêche) ils en prennent autant qu'ils leur en faut pour une semaine.* » (Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, manuscrit datant de 1833, entrée du 8 octobre.)

<sup>38</sup> Afin de s'acclimater à l'eau douce, le saumon séjourne quelque temps auprès des bouches des ruisseaux et des rivières. (Ibid., p. 45.)

<sup>39</sup> En 1807, cette dernière technique de pêche sera prohibée par la loi étant donné que, déjà, les stocks de saumon ont chuté dramatiquement. (Desjardins et al., op. cit., p. 298.)

<sup>40</sup> Tandis que Smith veille personnellement au bon fonctionnement des pêcheries, Shoolbred fournit les capitaux depuis Londres. De plus, en 1767, William Smith et Charles Robin s'associent pour faire le commerce de la morue et du saumon. Cette association est néanmoins éphémère, car Smith abandonne le commerce de la morue pour s'en tenir qu'au saumon (Desjardins, La Gaspésie, 1760-1850, op. cit., p. 94.)

<sup>41</sup> « *Our store at Restigouche is plundered by the Americans, and the whole is the Settlement would have been burned had it not been for the Indians. I make no fishery then this year nor carry on any Trade. This would have amounted to £ 300 and 500 Teirces of Salmon. At Cascapedia the salmon fishery is also entirely lost at Nispisiquit and Mirimache a part will be saved as to the Cod fishing all the Quebec boats had returned before my arrival...* » (Lettre de William Smith à John Shoolbred, Bonaventure, le 8 juillet 1778. Collection Haldimand.)

<sup>42</sup> « *... M<sup>r</sup> Smith, for the present pays the Indians seven pence a fish for all they catch...* » (Lettre de Nicolas Cox, 14 octobre 1777. Collection Haldimand.) Ajoutons aussi que le pêcheur Robert Addam pêche pour le compte de Smith & Shoolbred.

Bien que les rivières soient très poissonneuses, des mésententes éclatent entre les différents pêcheurs de saumon entre 1777 et 1784. Selon toute vraisemblance, ces discordes reposent sur le fait que William Smith, les Micmacs et les Acadiens de Tracadieche cherchent à s'appropriier les meilleurs sites de pêche sur les rivières Nouvelle, Ristigouche et Cascapédia<sup>43</sup>. En 1784, les Amérindiens vont jusqu'à demander formellement au gouvernement de leur garantir un droit de pêche exclusif pour le saumon. Or, le lieutenant gouverneur de la Gaspésie, pressé de toute part de mettre fin aux différends, n'entend pas donner de privilège à quiconque. Au contraire, Cox statue, par souci d'équité, que les cours d'eau de la péninsule ne pourront être « *monopolised by Savage, Accadian or any Other* »<sup>44</sup>.

En parallèle, la pêche au saumon de la Baie-des-Chaleurs est interrompue lors de la guerre d'Indépendance américaine. Plus particulièrement, en 1778, Smith & Shoolbred sont acculés à la ruine après que des pirates aient pillé et brûlé leurs installations de Restigouche et de Cascapédia. Faute de capitaux pour redémarrer l'entreprise après la guerre, celle-ci disparaît en 1784<sup>45</sup>. Pareillement, à Tracadieche, puisque Mounier laisse

<sup>43</sup> En 1777, Nicolas Cox reçoit même l'ordre de « *enquire into the Complaint made by the Indians at Restigouche against M<sup>r</sup> Smith in regard to the Salmon fishery and hear what the parties have to lay upon the Subject ; their numbers to be enquired into, and to be promised the King's protection, provided they behave well and faith fully.* » (Instructions de Frederick Haldimand à Nicolas Cox, N.L., le 24 juillet 1777. Collection Haldimand.) Et, par ailleurs, dans une lettre adressée à Nicolas Cox, William Smith lui demande de régler les difficultés qu'il éprouve avec les habitants de Tracadieche. Bien qu'il ne précise pas le sujet sur lequel porte la discorde, on peut douter fortement qu'elle concerne la pêche au saumon dans la rivière Ristigouche, Nouvelle et Cascapédia. Il dit simplement : « *I had flattered myself with the pleasure of seeing you here, And that you would conform able to your repeated promise,[to] have taken upon you, the determination of the difference of last year, between the people of Tracadigaist and me ( I have been informed you have given your opinion in their favor as an oppressed people) I must tell you that I am astonished at your keeping this Opinion a secret, from me, since I wish to abide by what is perfectly just, without expecting or desiring a favour from you or any other person. I am happy in the single reflection that I can vindicate my conduct in this Country, from every degree of just reproach, As well from the rich as from the poor, I have been a friend and a father to too many but never a Oppressor\_\_ my greatest Enemies cannot help informing you so, and where you Could learn otherwise I know not for I dessy anyman to assert and prove the Contrary.* » (Lettre de William Smith à Nicolas Cox, Bonaventure, le 23 août 1778. Collection Haldimand.)

<sup>44</sup> Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 16 août 1784. Collection Haldimand.

<sup>45</sup> Desjardins et al., *op. cit.*, p. 232. Ajoutons que William Smith décide, après avoir été attaqué par les pirates, de quitter définitivement la région. Découragé, il écrit d'ailleurs que « *Every thing hitherto absolutely turns out as cross and unfortunate as possibly it can do, and so I lay my Account it will continue the whole year as it has begun so will it end in Confusion and almost Total ruin. § The whole inhabitants of this country are become Enemies to Englishmen and I am determined to leave the Bay as easily as I can...* » (Lettre de William Smith à John Shoolbred, Bonaventure, le 8 juillet 1778. Collection Haldimand.) Pour sa

tomber ses affaires durant le conflit, les pêcheurs acadiens de l'endroit ne trouvent, en conséquence, plus aucun preneur pour acheter leurs stocks de saumon salé. Bref, le commerce de la pêche au saumon est, tout comme l'industrie de la pêche morutière, paralysé à cause des corsaires américains.

Dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, Urbain Laviolette<sup>46</sup>, tirant partie de la débâcle des riches marchands de saumon de la Baie-des-Chaleurs, fonde sa propre entreprise de pêche à Tracadie<sup>47</sup>. À bord de goélettes appartenant à des Acadiens de l'établissement, Laviolette expédie les barils de saumons salés sur les marchés de Québec<sup>48</sup>. Les quantités exportées varient sensiblement selon les années. En moyenne, sur les huit « pêches à saumon<sup>49</sup> » situées entre la rivière Cascapédia et la pointe de Miguasha, les pêcheurs capturent, durant les deux ou trois mois que dure la pêche, environ deux tonnes de saumons<sup>50</sup>. Mais, puisque le saumon revient toujours par cycles de six ou sept ans<sup>51</sup>, certaines années sont moins fructueuses que d'autres. L'abbé Bourg révèle, entre autres, que « *la pêche au saumon [a] entièrement manqué<sup>52</sup>* » en 1791. Que l'année soit petite ou grosse, une fois le poisson écoulé dans les grands centres, Laviolette

---

part, John Shoolbred quitte Londres pour remettre une nouvelle entreprise sur pied. Il établira son poste de pêche dans sa seigneurie de Miguasha, acquise en 1788.

<sup>46</sup> Bien que le nom « Laviolette » soit d'origine canadienne, Urbain Laviolette est tout de même Acadien de par sa mère, Thérèse Arsenault. (Voir chapitre un, note 126.)

<sup>47</sup> Le loyaliste Issac Mann démarre aussi une pêcherie de saumon. Installé à l'Ouest de Tracadie, il pêchera principalement sur la rivière Ristigouche.

<sup>48</sup> Les sources relatant l'histoire de la pêche au saumon à Tracadie pour le XVIII<sup>e</sup> siècle sont rares et ne donnent souvent que des bribes d'informations. Tout de même, le *Livre des Bancs, 1799-1808* de Carleton indique néanmoins que près de 24% des chefs de famille ayant loué un banc à l'église du village paient « *en saumon à Urbain Laviolette envoyé à Québec* ». Archives paroissiales de Carleton, no 54.

<sup>49</sup> La « pêche à saumon » est le terme employé par les Gaspésiens pour désigner une zone dans la mer réservée pour un pêcheur de saumon. Dans les années 1970, on compte 27 « pêches de saumon » entre Maria et la pointe de Miguasha.

<sup>50</sup> « *Il y a huit pêches à saumons de la rivière Cascapédia à la Pointe magouacha qui produise ensemble environ 150 quarts, année commune. Lesquel sont envoyés au marchés de Québec et d'Halifax.* » (Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.) Malheureusement, aucun document datant du XVIII<sup>e</sup> siècle ne précise les quantités de saumons pêchés à Tracadie. On estime cependant qu'en 1790, « la rivière Restigouche produit à elle seule 6000 barils de saumon. (Lee, *loc. cit.*, p. 148.). En 1794, en visite dans la Baie-des-Chaleurs, le juge M.L. Fromenteau ajoute qu'environ « *1500 à 1200 tierçons de saumons... sont pêchés annuellement [dans la rivière Restigouche]* » (Lettre de M.L. Fromenteau contenant quelque description de Gaspé et avis sur ses cours de justice, adressée à J. A. Panet, Québec, le 15 mars 1794; document retranscrit dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 39, 1933, p. 154.)

<sup>51</sup> Provos, *op. cit.*, p. 102.

<sup>52</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg datée de 1791. Citée dans Bernard, *La Gaspésie au Soleil*, *op. cit.*, p. 172.



et ses hommes reviennent à Tracadie avec les profits<sup>53</sup>. Fait notoire, les pêcheurs sont vraisemblablement rémunérés en espèces, ce qui est plutôt rare à l'époque dans la péninsule<sup>54</sup>. En somme, grâce à Urbain Laviolette, les Acadiens de Tracadie ont pu mieux tirer avantage de la pêche au saumon.

En définitive, au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, bien que les progrès de la pêche au saumon soient notables à Tracadie, cette activité demeure encore en marge de l'économie locale. Sitôt la courte saison de pêche au saumon terminée, les pêcheurs se remettent naturellement à la pêche morutière... Ce ne sera qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle que la pêche au saumon prendra un réel essor au village. Prenant, en quelque sorte, la relève de Laviolette, John Meager, un prospère marchand d'origine britannique, exploitera plus sérieusement les « pêches à saumon » de Carleton. Puis, un siècle plus tard, en 1923, avec la fondation de la *Société Coopérative de pêcheurs de Carleton*, les pêcheurs de saumon s'uniront, de nouveau, pour tirer un meilleur profit de leur travail<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> Dans un article, Fidèle Thériault affirme aussi que « ...les Acadiens avec leurs goélettes se rendaient fréquemment sur les marchés de Québec et de Montréal pour y vendre et acheter des produits. » (Fidèle Thériault, « Relation Québec-Acadie : 1755-1880 », *L'Action Nationale*, vol. LXVII, no 10 (juin 1978), p. 842.) De même, dans sa correspondance, l'Abbé Joseph-Mathurin Bourg indique aussi qu'il y a « un jeune homme de ma paroisse qui navigue de la Baye à Montreal... » (Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 28 mars 1795. Archives diocésaines de Gaspé.)

<sup>54</sup> Parfois, dans le *Livre des Bancs, 1799-1808*, (Archives paroissiales de Carleton) le prêtre indique que des locataires ont « payé à Urbain en argent ». La présence de numéraire à Tracadie peut aussi être décelée dans le « Compte de l'église de Carleton, 1788-1793; Dîmes payées au Missionnaire de Carleton, 1788-1789 » (Archives paroissiales de Carleton). Ce document révèle, en effet, que plusieurs paroissiens paient leur compte à l'église en argent comptant. Par ailleurs, dans son manuscrit, Joseph Hamel décrit bien les différents modes de paiement à Tracadie : « Il y a trois sorte de change à cette place ainsi que partout la Baie-des-Chaleurs, Savoir; pour de l'argent comptant, aux prix d'argent et payable en marchandises ou produits (Storepay) par exemple, un article de valeur d'un chelin en argent comptant vaudra 1/6 payable en argent à un tems fixé, et 2/ payable en marchandises ou produits au près courant, lequel est toujours fixé au plus haut. S'il y a des réflexions à faire sur ces différentes charges, ce ne devra pas autant être sur l'échange des effets où chacun de son côté fait valoir sa marchandises au de là de sa juste valeur, mais bien sur la vente au prix d'argent où le marchand prend un intérêt de 50 pour cent, pour un délai de deux ou trois mois, sur le débiteur ne paye pas toujours en argent et le plus souvent il paye en poissons et autres produits qu'il est tenu de donner en payant aux prix de l'argent comptant. Pourtant le tout étant chez eux matière de convention, chacun s'en trouve mieux à son tour, et si l'argent devenait plus commun parmi eux, toutes ces irrégularités disparaîtraient. » (Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comptes de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.)

<sup>55</sup> Soulignons, par ailleurs, que dans les années 1950, la Coopérative des pêcheurs de Carleton achète entre 450 000 et 500 000 livres de saumon. Les stocks chutent toutefois dramatiquement avec les années. Ainsi, en 1966 et 1967, la coopérative achète 300 000 livres de saumon. En 1971, il n'y aura plus que 47000 livres de saumons. (Provost, *op. cit.*, p. 107.) Malheureusement, à cause de la diminution des stocks de saumons, le gouvernement fédéral vote, en 1971, une interdiction de la pêche commerciale du saumon.

### 3.1.3 Les autres espèces de poissons

Plusieurs espèces de poissons pullulent dans les eaux de la Baie-des-Chaleurs : on y retrouve, avant tout, du hareng, du capelan, du maquereau, de la plie, de l'éperlan, de l'anguille et de la truite. En dépit de cette diversité, au XVIII<sup>e</sup> siècle et à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, les marchés n'ont, par contre, d'yeux que pour la morue et le saumon<sup>56</sup>. Les autres variétés ne servent donc, à l'époque, que pour « *la provision de la maison*<sup>57</sup> » et, de surcroît, comme boëtte pour faire la pêche morutière. Il va sans dire, étant jusqu'alors à l'abri de la pêche commerciale, tous ces autres espèces se retrouvent en abondance dans la région. Mgr Plessis relate ainsi, en 1811, que le barachois de Tracadieche contient « *presque tous les poissons qui se trouvent dans la baie, mais principalement de l'anguille et de la plie. Celle-ci y est si abondante que les enfants la pêchent avec la main sans aucun instrument*<sup>58</sup> ». Dans le même optique, l'arpenteur Joseph Hamel indique, en 1833, que « *quoique la pêche de maquereau soit très variable, elle se fait à Carleton avec assez de succès*<sup>59</sup> ». Il ajoute aussi que les lacs de la péninsule contiennent une quantité remarquable de poissons. Particulièrement impressionné, il raconte qu'après environ une demie heure de pêche, ses deux porteurs « *apportèrent 26 truites, deux desquelles mesuraient 20½ pouces et les autres à l'exception de quelques petites mesuraient 15 pouces*<sup>60</sup> ». Quoiqu'il en soit, malgré la profusion manifeste des ressources, ce n'est que dans les années 1830 que, véritablement, on assistera à une diversification de la pêche commerciale... Mais, là encore, jamais la morue et le saumon ne seront surclassés par les autres variétés de poissons.

<sup>56</sup> Encore en 1836, durant un bref séjour à Tracadieche, l'abbé J.B.A Ferland déplore que « *jusqu'à présent, la pêche au hareng avait été négligée, parce que l'on aimait mieux s'occuper du saumon et de la morue. Aujourd'hui que ces deux dernières espèces deviennent rares vers le fond de la baie, il y aurait plus d'avantage à faire la pêche au hareng, sur une plus grande échelle.* (Ferland, op. cit., p. 207.)

<sup>57</sup> Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.

<sup>58</sup> Plessis, op. cit., p. 121.

<sup>59</sup> Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.

<sup>60</sup> Ibid., entrée du 8 octobre.

## 3.2 L'agriculture et l'élevage à Tracadie, 1767-1801

Si, de nos jours, nous faisons une nette distinction entre le métier d'agriculteur et celui d'éleveur, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le concept de producteur spécialisé n'est toutefois pas encore commun. À l'époque, tous et chacun s'adonnent, sans différenciation véritable, à la culture des céréales et des patates aussi bien qu'à l'élevage de bétail. Cela dit, voyons quand même, séparément, l'évolution de ces activités chez les pionniers acadiens de Tracadie.

### 3.2.1 L'agriculture

Habités par le souvenir d'une Acadie où les terres endiguées étaient riches et grasses, les pionniers acadiens de la Baie-des-Chaleurs ne crurent pas, au premier abord, que les terres de la Gaspésie pourraient, un jour, être cultivées<sup>61</sup>. Le sol gaspésien étant visiblement de qualité moindre que celui qu'ils avaient dû abandonner, la pêche morutière s'est imposée, de soi, comme la seule source de subsistance profitable. N'empêche, quelques années seulement après leur établissement dans la région de Bonaventure, plusieurs Acadiens se mirent à faire de petits jardins, question de faire une agriculture des plus modestes<sup>62</sup>. Évidemment, les récoltes étaient maigres, mais ce jardinage domestique suffisait aux pêcheurs acadiens à s'affranchir un tant soit peu des caboteurs qui, à l'époque, leur vendaient, hormis le poisson et le gibier, la quasi totalité de leur nourriture. Seulement voilà, même si l'agriculture ne se faisait alors qu'à très petite échelle, la totalité du territoire de Bonaventure et de Paspébiac ne s'y prêtaient pas pour autant. À preuve, s'étant probablement fixées sur des terrains incultes, cinq familles,

<sup>61</sup> « *Les premiers colons qui vinrent commencer à faire la pêche à Bonaventure furent Paul Bigeot, Placide Perrot et Grand Plate, venant tous de Nipisiguit, lors de la paix après la prise de l'Acadie, comme il a été dit à l'article « tragadiesh ». Ils s'établirent sur le banc, et ce ne fut que plusieurs années après leur arrivée qu'il s'imaginèrent que les terres seraient cultivables et qu'ils commencèrent à faire quelques défrichemens.* » (Ibid., entrée du 28 septembre.)

<sup>62</sup> Déjà, en 1766, les Acadiens de Bonaventure soutiennent que « *la pesche et la culture de la terre [les] feroient vivre gracieusement & augmenteroit le commerce dans cette partie [du pays].* » (Lettre des chefs de famille de Bonaventure adressée à Guy Carleton, Bonaventure, le 28 août 1766. APC, Lower Canada Land.)

en quête de sols plus fertiles, décidèrent, en 1767, de quitter Bonaventure pour fonder Tracadieche.

Bien que le sol de terre rouge de Tracadieche soit fécond, d'aucuns ne croient, par contre, pouvoir y faire pousser autre chose que des pommes de terre<sup>63</sup>. Les préjugés envers les terres de la Gaspésie sont persistants et c'est pourquoi, à l'origine, seulement quelques arpents sont défrichés<sup>64</sup>. Quand même, les Acadiens apprivoisent graduellement leur terroir et, dans le cours des années 1770, tentent de nouvelles expériences agricoles : sans appréhension aucune, quelques habitants sèment du blé, de l'avoine, de l'orge et des pois<sup>65</sup>. Récoltant ces produits avec un certain succès, ils prennent pertinemment conscience que leur jugement antérieur vis-à-vis la mauvaise qualité de leur sol était hâtif. De la même façon, partout dans l'ouest de la Baie-des-Chaleurs, les préjugés s'estompent et, au même rythme qu'évoluent les mentalités, les Acadiens défrichent de plus grand espace et se mettent à produire davantage de patates, de céréales et de légumes. De telles percées agraires suscitent, par ailleurs, l'enthousiasme des principaux dirigeants britanniques étant donné que, jamais, leurs prédécesseurs n'avaient eu espoir que les terres de la péninsule produiraient du blé<sup>66</sup>. À titre d'exemple, en 1777, le lieutenant gouverneur du district de Gaspé souligne que les Acadiens «*have the*

<sup>63</sup> Marthe Dugas, la fille du fondateur Charles Dugas est âgée de 7 ans en 1767, lors de la fondation de Tracadieche. En 1833, elle a 79 ans et raconte l'histoire des pionniers du village à Joseph Hamel, arpenteur de la province. Celui-ci raconte alors que « *ces pauvres gens qui ne vivaient que de chasse et de pêche étant informé qu'il se faisait un nouvel établissement à Bonaventure résolurent d'aller s'y établir et d'abandonner Nipisquit d'où ils partaient. Ils se rendirent en effet et s'établirent sur le banc où il demeurèrent durant 5 années avec quelle qu'autres familles, on l'a vu à l'article « Bonaventure » vivant de chasse et de pêche. Au bout de 5 années, désirant commencer à défricher et cultiver la terre et ne trouvant pas que le terrain des environs offrit assez d'avantage pour cet objet, ces quatre familles prirent le parti d'aller s'établir à Tracadiesh où ils firent quelques défrichements et y plantèrent des patates.* »

<sup>64</sup> En 1773, dans sa correspondance, Henry Mounier se targue de vouloir « *faire fleurir [Tracadieche], suivant les Intentions de Sa Majesté, non seulement [grâce à ] la pêche, mais aussi [par le biais de] La Culture des terres...* » (Lettre de Henry Mounier adressée à Guy Carleton, Québec, le 1<sup>er</sup> avril 1773. APC, Lower Canada Land and Record.) De toute évidence, Mounier fonde ses projets d'avenir sur des faits déjà établis, ce qui indique, en corollaire, qu'en plus de pêcher, les habitants de Tracadieche récoltent déjà certains produits.

<sup>65</sup> Compte de l'église de Carleton, 1788-1793; Dîmes payées au Missionnaire de Carleton, 1788-1789. Archives paroissiales de Carleton.

<sup>66</sup> « *...I would not presume to derogate horn the high merit of your Excellencys predecessors, But they had no Idea of our Situation, its true, they heard our Fear abounded in Cod fish. But they knew not, that our Lands would be in Wheat, a more Soled: and at the same time a more Certain Norishment for His Majestys Soldiers [and] sailors...* » (Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 18 décembre 1778. Collection Haldimand.)

*appearance of a sober industrious people, are improving and cultivating the land which produces exceeding fine Wheat, Barley and Oats*<sup>67</sup>». Cela dit, en dépit des progrès de l'agriculture, les Acadiens de Tracadieche n'estiment pas encore pouvoir se consacrer exclusivement au travail de la terre; ils sont pêcheurs avant tout et l'agriculture demeure une occupation à titre supplétif uniquement.

Cette situation est appelée à changer quelque peu dans les années 1780. À cause de la guerre d'Indépendance américaine qui bouleverse, un temps, l'industrie de la pêche et, ensuite, à cause de la diminution des stocks de morue dans l'ouest de la Baie-des-Chaleurs, des habitants de Tracadieche se résolvent à consacrer plus d'énergie à l'agriculture<sup>68</sup>. Le gouverneur Haldimand et le juge O'Hara font d'ailleurs l'éloge de ces Acadiens qui, malgré les obstacles, disent-ils, ont fait preuve de persévérance en transformant «*Wilds & Forest, into fruitfull Fields*<sup>69</sup> ». Pour sa part, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg, bien qu'insatisfait que tous ses paroissiens ne soient « *pas plus portés à cultiver avec soin*<sup>70</sup> », s'estime tout de même heureux que « *Quelques habitants de [Tracadieche] recueillent déjà depuis quelques années plus qu'ils ne dépensent*<sup>71</sup> ». Il espère, d'autant plus, « *que cet exemple inspirera aux autres (les pêcheurs), qui vivent très mal dans le cours de l'hiver, le désir de les imiter*<sup>72</sup> ». Enfin, pour corroborer cette avancée de l'agriculture, notons que des contemporains raconteront, plus tard, à Mgr Plessis que « *ce ne fut qu'à la longue et lorsque la pêche perdit un peu de sa première*

<sup>67</sup> Lettre de Nicolas Cox, 14 octobre 1777. Collection Haldimand. Il ajoute ensuite que les terres de Bonaventure sont les plus belles qu'il a vu dans la péninsule, hormis celles de Tracadieche qui lui paraissent encore mieux

<sup>68</sup> Pour expliquer le même état de fait, l'abbé Antoine Bernard soutient que « l'expérience aidant, les Acadiens s'attachèrent de plus en plus à l'agriculture, surtout après l'obtention de leurs titres de propriété. » (Bernard, *La Gaspésie au Soleil*, op. cit., p. 172.). Cette hypothèse se défend bien, et c'est elle qui a été retenue par l'historiographie. Par contre, il appert que cette incertitude liée à l'attente des titres de propriété n'empêche pas toujours les habitants de défricher leur terre. À preuve, en 1811, Mgr Plessis écrit : « *A Bonaventure sept ou huit habitants ont des propriétés certaines, et ce sont eux qui ont donné le terrain sur lequel est construite l'église. Tous les autres possèdent sans titres ni certificats, et n'ont jamais pu en obtenir, nonobstant leurs demandes réitérées. Il cultivent néanmoins au risque de tout perdre; il ont même amélioré leurs terres en y faisant des prairies.* » (Plessis, op. cit., p. 126.)

<sup>69</sup> Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 14 août 1781. Collection Haldimand.

<sup>70</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg datée de 1791. Citée dans Bernard, *La Gaspésie au Soleil*, op. cit., p. 172.

<sup>71</sup> *Ibid.*

<sup>72</sup> *Ibid.*

*abondance, qu'ils songèrent à cultiver la terre*<sup>73</sup>». De même, en 1833, lorsque l'arpenteur Joseph Hamel s'occupera, lui aussi, « à rassembler les informations historiques (...) obtenues relativement à cette partie de la Baie-des-Chaleurs », il écrira que « ...ce ne fut qu'au bout d'une vingtaine d'années qu'ils auraient pu se passer de la pêche pour vivre et que leur terre aurait pu produire assez pour les faire subsister<sup>74</sup> ». Somme toute, quoique l'avancée de l'agriculture est remarquable à Tracadie, il n'en demeure pas moins que cette activité est, pour la majeure partie de la population, toujours complémentaire au métier de pêcheur.

Si l'agriculture de la Gaspésie est éminemment moins développée que celle du Québec laurentien, elle se démarque, cependant, par la culture de la pomme de terre. Alors que diverses autorités cherchent, dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à généraliser la culture de la « patate » chez les agriculteurs de la province, le tubercule faisait, d'ores et déjà, partie des traditions potagères des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs<sup>75</sup>. Apparemment, cette habitude alimentaire aurait été introduite par les Britanniques après la conquête de l'Acadie et, depuis lors, elle est restée profondément ancrée dans les mœurs acadiennes. Ainsi, lorsqu'en 1767, cinq « familles prirent le parti d'aller s'établir à Tracadie, ils firent quelques défrichements et [nécessairement] y plantèrent des patates<sup>76</sup> »... D'abord cultivée pour la maisonnée, les récoltes de pommes de terre prennent, au fil du temps, des proportions plus considérables. Et, quand des surplus sont dégagés, ils sont alors vendus dans tous les établissements de

<sup>73</sup> Plessis, *op. cit.*, p. 123.

<sup>74</sup> Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.

<sup>75</sup> À ce sujet, en 1772, un contemporain note « *The Canadians within the last five or six years, have made great improvement in Agriculture (...) Potatoes, which were then known to a few of the most curious, are now planted with success on every farm...* » En 1829, dans les Journaux de l'assemblée législative du Bas-Canada, on écrit toutefois qu'il « faut remarquer que les Canadiens ne sont pas encore assez experts dans l'art de cultiver la patate; ce qu'ils en récolte est inférieur sous le double rapport de la qualité et de la quantité ». De la même manière, en 1832, un journaliste du journal Le Canadien rapporte « ...et les habitants, quelques routiniers qu'on les suppose, ont amélioré leur culture sous plusieurs rapports, et sont bien disposés à faire de nouveaux progrès, témoin la charrue actuelle substituée à une très malcommode; témoin l'emploi du fumier qu'autrefois on jetait dans la rivière, ou qu'on éloignait, quand il bouchait l'entrée des étables; témoin la culture augmentée des patates, nos pères ne faisant aucun cas de ce végétal si avantageux... » (Le Canadien, 18 mars 1832; Cité par Fernand Ouellet, Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850: Structure et Conjoncture, Montréal et Paris, Fidès, 1966, p. 83, 339 et 457.)

<sup>76</sup> Joseph Hamel, Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre.

l'Est de la péninsule où les terres sont plutôt impropres pour l'agriculture<sup>77</sup>, mais plus particulièrement à Percé qui, à l'époque, à la réputation d'être un endroit où les patates se vendent bien<sup>78</sup>. Bien adaptée au sol et au climat d'une région peu propice à la culture de la plupart des céréales, la pomme de terre occupe une place importante dans les récoltes des Acadiens de Tracadieche. En tant que producteurs de ce tubercule, ces derniers conserveront, longtemps encore, une longueur d'avance sur les autres agriculteurs du Québec. En guise de comparaison, soulignons que l'historien Fernand Ouellet indique qu'en « 1831 et 1844, dans 45 et 40% des townships, la production moyenne de patates par ferme se situe entre 50 et 200 minots. Dans 50 et 49% des cantons, elle dépasse les 200 minots et dans 25%, elle s'élève au-dessus des 300 minots<sup>79</sup> ». À la même époque, à Nouvelle<sup>80</sup>, Carleton et Maria, la production moyenne de patates par fermier s'élève à 350 minots<sup>81</sup>.

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les progrès de l'agriculture sont manifestes à Tracadieche. Ayant, en moyenne, 24 arpents<sup>82</sup> de terre en culture, les Acadiens de

<sup>77</sup> En 1794, le juge Fromenteau note que « *Paspébiac est un établissement où il y a 25 à 30 familles, lesquelles pêchent beaucoup et cultivent peu. La Nouvelle (à ne pas confondre avec le village de Nouvelle), le Port Daniel, Pabeau, la Grande Rivière et le Cap Désespoir sont des peuplades qui ne sont composées que d'une petit nombre de familles chacune, lesquelles pêchent beaucoup et cultivent peu. Percé, l'Île de Bonaventure, le Barachois St-Jean, la Pointe St-Pierre et la Grande Grave sont des peuplades dont les habitants vivent presque totalement de la pêche; le nombre de familles qui y sont fixées peut être de 60 à 80 au moins, dont une petite partie cultivent quelques terres.* (Lettre de M.L. Fromenteau contenant quelque description de Gaspé et avis sur ses cours de justice adressé à J. A. Panet, Québec, le 15 mars 1794; document retranscrit dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 39, 1933, p. 154.)

<sup>78</sup> Joyer, un missionnaire du Nouveau-Brunswick, écrit à Mgr Plessis qu'il a l'intention de convertir sa dîme de patates en argent. Pour ce faire, il s'appête à « *...fréter un bâtiment et d'envoyer de bon printemps une cargaison de patates à percée ou elles se vendent bien...* » (Éloi DeGrace, « Les Missionnaires et la dîme chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick, 1790-1830 », *Cahier de la Société Historique Acadienne*, IV, 1973 (avril-juin), p. 358.)

<sup>79</sup> Ouellet, *op. cit.*, p. 359.

<sup>80</sup> Précisons que ce n'est qu'en 1868 que Carleton se subdivise et que Saint-Jean-l'Évangéliste (Nouvelle) est fondée.

<sup>81</sup> Recensement de 1831. ANQ, bobine 4162, C-724.

<sup>82</sup> Selon le recensement de 1831. Malheureusement, le recensement de 1784 donne seulement le nombre d'arpents de front en culture; en moyenne les habitants de Tracadieche ont 3.7 arpents « *de front qu'ils ont travaillés* ». Soulignons, pour le reste, que l'arpenteur Joseph Hamel écrit en 1833 que les terres « *ont été bornés de trois acres de front sur 33½ de profondeur dans les nouvelles concessions (mais dans la première concession) elles ont toutes un front différent sur la même profondeur.* » On peut donc affirmer que les habitants du lieu ont, à l'époque, des terres de 100 arpents (92 arpents selon le recensement de 1831).

l'établissement sont, pour la plupart, autosuffisants<sup>83</sup>. Le juge M.L. Fromenteau, de passage en Gaspésie en 1794, écrit d'ailleurs à ce propos que « *Depuis la Nouvelle de Carleton à Maria, cet espace qui est de six lieux est tout établi; environ 180 familles<sup>84</sup> y vivent en grande partie du produit de la terre qu'ils y cultivent<sup>85</sup>* ». Pour sa part, en 1811, Mgr Plessis affirme que « *Tracadigetche pourrait figurer avec les paroisses du second ordre dans l'intérieur du Canada; s'il ne vaut pas Kamouraska, Saint-Johachim, Sainte-Anne de la Grande-Anse, il ne cède ni à l'Islet, ni à Neuville, ni à Saint-Roch des Aulnets<sup>86</sup>* ». Partageant la même opinion, l'abbé Ferland relate, en 1836, que « *Carleton ou Tracadigetche, ressemble aux paroisses du district de Québec. Pour ses habitants, la pêche est d'une importance secondaire; l'agriculture forme leur principale occupation<sup>87</sup>* ». Mais, aussi éloquents que sont tous ces propos, ils méritent toutefois d'être nuancés. À vrai dire, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, même si l'agriculture fait des progrès notables, elle est toujours sous-développée par rapport au reste de la province<sup>88</sup>. Plus encore, même si les paroisses de l'est fournissent un marché intéressant, il n'en reste pas moins que celui-ci n'est pas assez important pour stimuler davantage l'agriculture. Le marché étant, par contre-coup, rapidement saturé, les habitants doivent nécessairement continuer de pêcher pour être en mesure de se procurer les

<sup>83</sup> En 1811, Mgr Plessis écrit, au sujet des habitants de Tracadieche, qu'ils « *ont assez bien réussi et recueillent présentement tout ce qu'ils consomment de froment et d'autres grains, sans néanmoins renoncer à la pêche sur laquelle ils font parfois d'excellents retours.* » (Plessis, *op. cit.*, p. 123.)

<sup>84</sup> Cette estimation est, selon toute vraisemblance, exagérée.

<sup>85</sup> Lettre de M.L. Fromenteau contenant quelque description de Gaspé et avis sur ses cours de justice adressé à J. A. Panet, Québec, le 15 mars 1794; document retranscrit dans le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 39, 1933, p. 154.

<sup>86</sup> Plessis, *op. cit.*, p. 120-121.

<sup>87</sup> Ferland, *op. cit.*, p. 211. Ajoutons, par ailleurs, qu'en 1833 un autre témoin écrit : « *L'Agriculture ayant toujours été un objet secondaire dans le district de Gaspé, elle n'a pas fait les progrès que l'on eût souhaité. Si la population eût été plus nombreuse, l'intérêt agricole s'y fût avancé et maintenu; mais, malgré cela, pour les dix dernières années, elle a fait de grand progrès; et j'ose dire que je crois qu'il y a la moitié des habitants qui fournissent leur famille de pain, patates, légumes, viandes, du produit de leurs terres. La manière de cultiver les terres dans le District de Gaspé n'est point systématique; ce à quoi l'on doit s'attendre d'une population mixte; mais généralement je crois que la manière de culture, suivie par ceux qui font de l'agriculture leur principal emploi, est aussi bonne que dans le District de Québec, excepté que la culture y est moins étendue.* » (*Journaux de l'assemblée législative du Bas-Canada*, (1832-1833); cité par Ouellet, *op. cit.*, p. 361.)

<sup>88</sup> Selon le recensement de 1831, la production moyenne par ferme est de 59,6 minots pour l'avoine et de 18,7 minots pour les pois. Pour le blé, 89,2% des fermes du Québec produisaient entre 50 et 200 minots de blé. (Ouellet, *op. cit.*, p. 340 et 452.) Or, à « Tracadieche », pour la même année, la production moyenne par producteur est de 32,3 minots pour l'avoine, de 7,6 minots pour les pois et de 29,1 minots pour le blé. (Recensement de 1831.) En plus des patates, seule la production d'orge est légèrement en avance. Alors qu'elle est de 7,4 minots dans la province, elle est de 13,9 à Tracadieche en 1831.



diverses marchandises que proposent les marchands de poissons établis dans la Baie-des-Chaleurs... Bref, on peut dire que les Acadiens de Tracadieche sont, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, passés de « pêcheurs-agriculteurs » à « agriculteurs-pêcheurs » et ce ne sera que dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle qu'une frontière délimitera plus distinctement ces deux métiers et encore, certains continueront à pratiquer les deux activités en complémentarité<sup>89</sup>.

### 3.2.2 L'élevage

Peu après que les réfugiés acadiens aient quitté la région de Restigouche pour s'établir sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs, ils se procurent quelques têtes de bétail. Grâce au recensement de Bonaventure de 1765, on sait que les habitants du lieu possèdent, au total, 5 bœufs, 17 vaches, 17 taurailles<sup>90</sup>, 7 chevaux et un mouton<sup>91</sup>. Ce même document révèle, du reste, que la répartition de ces bêtes est plutôt inégale entre les différents foyers : chez seulement la moitié des demeures, on retrouve, en moyenne, deux ou trois animaux de ferme. Fait notoire, parmi les autres familles qui ne comptent pas de bestiaux, figurent celle de Benjamin Alain, de Joseph Boudreau, d'Ambroise Comeau, de Charles Dugas et de Joseph Leblanc, soit les Acadiens qui, plus tard, fonderont Tracadieche.

Lorsque les pionniers acadiens s'installent à Tracadieche en 1767, peut-être apportent-ils avec eux du bétail acheté, entre autres, aux différents éleveurs de Bonaventure. Quoiqu'il en soit, dans le recensement de 1777, on y dénombre 28 bœufs, 42 vaches, 2 chevaux, 37 moutons et 12 cochons et, soulignons-le, rares sont les ménages qui ne possèdent pas d'animaux. Afin de nourrir ces bêtes, les Acadiens vont chercher, à condition de payer d'abord un dollar par année aux Micmacs, le foin sauvage qui pousse

---

<sup>89</sup> Relire note 83.

<sup>90</sup> Il s'agit de génisses.

<sup>91</sup> Recensement de Bonaventure, 1765. (Document retranscrit dans le Rapport des Archives du Québec, 1936-37, vol. 17, p. 113-114.)

naturellement dans les prairies de Restigouche<sup>92</sup>. Puis, à partir de 1790, les droits de fanage sont payés au loyaliste Issac Mann, car celui-ci devient officiellement propriétaire des lieux. Et, malgré de nouveaux coûts jugés exorbitants, « *par l'effet d'un préjugé [voulant] que là où le foin ne croissait point naturellement, il était impossible d'en faire venir*<sup>93</sup> », les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs continuèrent nécessairement de s'affourager sur ces prairies. À propos, en 1816, le prêtre Joseph-Marie Bélanger écrit à Mgr Plessis que « *Mr Mann a fait le tort le plus considérable qu'on puisse au pays; s'il est maître des prés, on n'a rien à lui dire; il a vendu tout le foin de Restg. aux gens du Restigouche, notamment aux habitants du Brunswick qui sont d'une province étrangère. Nos Acadiens se voyent réduits à tuer entre 150 et 200 bêtes faute de foin*<sup>94</sup> ». Ce ne sera que dans les années 1830, que les habitants de Tracadieche, exaspérés d'être « *privés d'aller faire leur provision de foin sur les Prés naturelles (marshes) à Restigouche sur les bords de la Rivière du loup, [se mettent] à faire des prairies sur leurs terrains et s'en trouvent d'autant mieux qu'ils font cette récolte à leur porte au lieu d'aller courir en barge une dizaine de lieues pour chercher un foin vert qu'ils étaient obligés de faire sécher chez eux, ce qui leur occasionnait par là une grande perte de tems*<sup>95</sup> ».

Malgré les aléas de la recherche du fourrage pour le bétail, l'élevage va de bon train dans la Baie-des-Chaleurs tout au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. À tout le moins, en 1794, le juge Fromenteau affirme, en ce sens, que « *tous ces habitants ont bœufs, chevaux, vaches, moutons et autres animaux du pays, dont les différentes espèces s'augmentent considérablement* ». Malheureusement, hormis ce témoignage, pour la période située entre 1767 et 1801, il n'existe pas d'autres informations ayant trait à l'élevage ni pour

<sup>92</sup> « *Question put to Mr Emond: « Quand es ce que les habitants de la baye de Chaleurs ont pris possession des Prairies en question ? » Réponse: « Dans l'année 1764 ou 1765 comme est dit sur notre Placet »* (Journal of the Land Committee ont the reference of Petitions from certain Inhabitants of Chaleurs Bay, du 19 mars au 3 mai 1790. APC, Lower Canada Land.)

<sup>93</sup> Plessis, *op. cit.*, p. 126.

<sup>94</sup> Citation tirée de Desjardins *et al.*, *op. cit.*, p. 195.

<sup>95</sup> Joseph Hamel, *Exploration des parties inconnues des Comtés de Rimouski, Bonaventure et Gaspé*, manuscrit datant de 1833, entrée du 15 octobre. Soulignons, par ailleurs, que les habitants de Bonaventure font des prairies sur leur terrain bien avant ceux de Tracadieche. Dès 1811, Mgr Plessis note « *qu'ils ont même amélioré leurs terres en y faisant des prairies... Quelques particuliers anglais ayant depuis envahi les prairies des sauvages, on crut pendant quelques années qu'il faudrait abandonner les terres de la baie, faute de fourrage. Enfin, la nécessité qui mène à l'industrie, engagea quelques habitants à faire des essais*

Tracadie ni pour ses parages. Au mieux, on sait qu'il y a, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, une augmentation frappante de chevaux, de vaches, de moutons et de porcs pour le comté de Bonaventure; le cheptel passe alors de 11 294 têtes en 1819 à 21 477 en 1831<sup>96</sup>. Plus spécifiquement, pour la région de Carleton, le recensement de 1831 indique qu'il y a 747 bêtes à corne (3.9 par éleveur), 193 chevaux (1.3 par éleveur), 1884 moutons (11.3 par éleveur) et 1079 cochons (5.5 par éleveur). Par comparaison, selon les données compilées par Ouellet, il y a, dans l'ensemble de la province à la même date, près des trois quarts des exploitations comptent entre 4 et 10 bêtes à corne, un peu moins de la moitié, 2 chevaux ou moins, les trois quarts, entre 4 et 16 moutons et, près de la moitié entre 4 et 6 porcs<sup>97</sup>. Indubitablement, en 1831, la situation de l'élevage à Tracadie est, à plusieurs points, semblable à celle qui prévaut ailleurs au Bas-Canada. Tout compte fait, partis de presque rien, les Acadiens de Tracadie ont, depuis la fondation de l'établissement jusqu'au premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, consacré à l'élevage, comme à l'agriculture dans son ensemble, de plus en plus de temps. Par voie de conséquence, jumelant les avantages de la pêche, de la culture des champs et de l'élevage, Carleton devient alors « *l'établissement le plus souriant de toute la baie*<sup>98</sup> ».

### 3.2.3 En marge de l'économie...

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, si les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs sont, avant tout, pêcheurs et agriculteurs, leur savoir-faire ne se borne toutefois pas à ces seules activités. La longue saison hivernale laisse, en outre, amplement de temps aux populations locales pour la chasse et la quête de pelleteries ainsi que pour le travail du bois lié, surtout, à la construction de barques et de goélettes.

---

*dont il se trouvèrent si bien, que tous les autres suivirent leur exemple; et maintenant on trouve des prairies sur presque toutes les terres.* » (Plessis, *op. cit.*, p. 126.)

<sup>96</sup> Lee, *op. cit.*, p. 137. L'auteur de cet article ajoute : « En 1830, un visiteur impressionné par la quantité du bétail signale qu'une grande partie de ces animaux est vendue aux entrepreneurs forestiers. »

<sup>97</sup> Ouellet, *op. cit.*, p. 342 à 345.

<sup>98</sup> Plessis, *op. cit.*, p. 120.

Qu'il s'agisse de réduire leurs dettes contractées chez les marchands locaux, de payer les services du missionnaire ou, tout simplement, pour améliorer leur sort, la quête de pelleteries est un moyen privilégié par une bonne partie de la communauté acadienne. Il va sans dire, les forêts de la Baie-des-Chaleurs sont giboyeuses; les trappeurs y rapportent, entre autres, des martres, des renards, des orignaux, des cerfs, des lynx, des castors, des rats musqués et des loutres. D'une part, précisons qu'à Tracadie, c'est Charles Robin qui s'impose, dès le début, comme le principal acheteur de fourrures. Au mois de mai de chaque année, lorsqu'il revient commercer avec les pêcheurs acadiens, il achète, par la même occasion, les peaux qui ont été recueillies pendant l'hiver<sup>99</sup>. D'autre part, soulignons que plusieurs habitants s'acquittent de leur dû envers l'église en offrant des pelleteries à l'abbé Bourg ou à ses marguilliers<sup>100</sup>. Bref, faisant office d'économie complémentaire, la chasse de fourrures permet aux Acadiens de Tracadie et d'ailleurs en Gaspésie de mieux se tirer d'affaire et, bien sûr, d'occuper les longs hivers.

Ceinturés par des forêts de pins, de cèdres, d'épinettes, de merisiers, de bouleaux, d'érables et de sapins, les établissements de la Baie-des-Chaleurs disposent de diverses essences, tant pour la construction de leur demeure que pour le chauffage durant la saison froide. D'autres habitants, particulièrement habiles pour travailler le bois, fabriquent, de plus, des chaloupes pour leurs propres besoins ou, encore, les vendent aux grands négociants de poissons. Par exemple, en 1767, Robin écrit qu'il a acheté à Tracadie «*a shallop that carries ten quintals of fish, built last year, from Jos. LeBlanc, an inhabitant of this place, for Livers 145, payable in goods, with her masts, oars, boom and*

<sup>99</sup> « ...at 10 anchored at Trakadiguesse, took on board the effects Le Couteur had unsold & the Furrs he had gathered... » (Entrée du 23 mai 1768, Journal of Charles Robin, 1767-1774 -1787. APC, MG A-539.)

<sup>100</sup> « Maturin Bujol ayant Sortie de Charge de premier Marguillier, et mis entre les mains de Abraham Dugas, qui présentement entre inChose en argent la Somme de sept livres & quatre Cheling Halifax & en diférant Billet celle de Sept livres Cheling & six sols idems Halifax, ainsi que p' dites Peltries la Somme de deux livres & deux Cheling idem Halifax ce qui fait celle de Seize livres deux Cheling & un demi sols Halifax présentement en caisse Comme il est dit au folio 19, reste a faire la récapitulation des Bancs & a approuver le dit marguiller par Messir Bourg Curé & a donner la décharge au dit maturin Bujol. » Dans le même document on retrouve : « Compte de la fabrique de l'an 1789 : Resus de pierre le blanc 2 mathes; Resus de barrilo 2 marth; Resus de vencent 2 marte; Resus de joseph Savoï une marte; Resus de fransoi arceno 2 renard; Resus de michel vencent un pot dorignal (...) Mathurin, 3 peaux d'orignaux, 4 marthes 1 louvernier (loup-cervier). » (Compte de l'église de Carleton, 1788-1793. Archives paroissiales de Carleton.)

*rudder...*<sup>101</sup> ». Pareillement, le commerçant Henry Mounier emploie la population de Tracadieche pour la construction de navires<sup>102</sup>. Entre 1774 et 1778, il opère un petit chantier dans lequel il y « *fit construire une grande goelette avec laquelle [il] entreprit le Commerce des Isle Antilles; & de suite [il] en fit construire aussi trois autres...*<sup>103</sup> ». En somme, même si déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'on décèle une certaine mise en valeur des ressources forestières dans la région, il n'en demeure pas moins que le travail du bois reste une activité d'appoint qui ne profite qu'à une minorité d'individus.

\*

\*

\*

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la pêche morutière demeure, sans contredit, le moteur dominant de l'économie de la Baie-des-Chaleurs. Au « pays de la morue », les péninsulaires doivent pêcher pour se procurer les divers produits que proposent les caboteurs étrangers et les marchands établis dans la région.

À Tracadieche, ce sont d'abord Charles Robin et Henry Mounier qui, respectivement, tiennent les rênes de l'économie de la morue séchée. En créditant de la marchandise contre les prises des Acadiens, ces derniers s'organisent alors pour que leurs « clients » soient toujours endettés, donc redevables à leur compagnie pour les saisons halieutiques à venir. Or, dans les années 1780, la conjoncture économique de la Baie-des-Chaleurs se transforme quelque peu et, en dépit d'un système de paiement en nature qui les désavantage, les Acadiens se libèrent en partie du joug des « marchands-créditeurs ». À cause de la Révolution américaine qui perturbe momentanément les pêcheries

<sup>101</sup> Entrée du 26 août 1767, Journal of Charles Robin, 1767-1774 -1787. APC, MG A-539.

<sup>102</sup> Parmi les habitants, soulignons que Charles Dugas est constructeur de navire de métier.

<sup>103</sup> Lettre de Henry Mounier adressée à William Smith, Québec, le 7 novembre 1787. Ajoutons, de plus, que dans une autre lettre, adressée cette fois à Guy Carleton devenu Lord Dorchester, Mounier écrit qu'il a fait « *bâtir des bâtiments, pendant près de quatre ans...* » (Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 22 octobre 1787. APC, Lower Canada and Record.)

gaspésiennes et, ensuite, à cause de la diminution croissante des stocks de morues dans le fond de la Baie-des-Chaleurs, les habitants de Tracadieche diversifient davantage leur économie : sans jamais renoncer à la pêche morutière, les gens du village s'uniront, d'une part, autour de Urbain Laviolette pour avoir un meilleur contrôle du commerce du saumon salé et, d'autre part, consacreront désormais plus d'énergie à la culture des champs et à l'élevage.

Même si les Acadiens de Tracadieche cultivent leur terre depuis 1767, les premiers instants de cette agriculture sont peu prometteurs. Cette situation est d'abord liée au fait que les habitants ne croient pas, à l'origine, que le sol de la région soit suffisamment fertile : par comparaison, puisque les terres endiguées de l'Acadie d'origine étaient grasses et riches, celles de la Gaspésie leur apparaissaient plutôt médiocres. Néanmoins, étant d'ascendance terrienne, tous se remettent très tôt à faire des jardins et ce, dans le dessein surtout de s'affranchir davantage des marchands et des caboteurs qui, à l'époque, leur fournissent la quasi totalité de leur nourriture. Apprivoisant ainsi leur terroir, les préjugés envers les sols de la Baie-des-Chaleurs s'estompent graduellement; puis, au même rythme que les mentalités évoluent, de plus grandes étendues de terrain sont défrichées. Notons, par ailleurs, que si la pomme de terre est le végétal qui pousse le mieux sur les terres des Acadiens, le blé, l'orge, l'avoine et les pois fleurissent aussi avec un certain succès. Fort de ce constat, à mesure que les quantités de morue diminuent dans les eaux de la Baie-des-Chaleurs, les habitants de Tracadieche consacrent, par contrecoup, plus d'énergie à la production agricole. Pareillement, sans toutefois abandonner complètement le métier de pêcheur, les «agriculteurs-pêcheurs» s'adonnent à l'élevage. Partie de presque rien, les péninsulaires se dotent, au fil des temps, d'un cheptel de plus en plus considérable. Et, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on dénombrera, en moyenne, autant de vaches, de bœufs, de moutons, de cochons et de chevaux dans les fermes de Tracadieche que dans celles du Québec laurentien. Bref, comme nous pouvons le constater, l'économie de Tracadieche est, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des plus diversifiées.

En marge de l'économie, la population de Tracadie et de ses environs font, durant l'hiver, la chasse et la quête de pelleteries; d'autres fabriquent des barques et des goélettes pour le compte des marchands établis dans la région. Nul doute que ces activités permettent aux Acadiens d'améliorer un peu plus leur sort. Malgré cela, rares sont les habitants qui, à cette époque, vivent grassement. C'est du moins l'impression de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg qui précise qu'en « *cet endroit ou tout le nécessaire a la vie est d'une Cherté extraordinaire*<sup>104</sup> », les habitants sont pour « *la plus part fort pauvres*<sup>105</sup> ». Dans la même optique, Mgr Plessis indique, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, que « *dans toute cette région, on ne saurait trouver ni une maison, ni un solage de pierre, ni plus de 3 ou 4 cheminées qui soient faites autrement que de terre mêlée de foin avec des guenilles, bandages et plates-bandes de bois*<sup>106</sup> ». En somme, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les métiers de pêcheur, d'agriculteur et d'éleveur permettent aux Acadiens de Tracadie de subvenir à leurs besoins primaires et parfois plus... Et, de surcroît, à réduire à des degrés variables leur dépendance envers les marchands de poissons de la région, ce qui n'est, quand même, pas peu dire. En vérité, même si la plupart des habitants de Tracadie vivent assez pauvrement, il n'en demeure pas moins que Carleton est, selon Mgr Plessis, « *la métropole de toute la baie*<sup>107</sup> »; paroles qui laissent supposer que la situation économique générale du village n'est, après tout, pas si déplorable.

<sup>104</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg adressée à Monsieur Gravé, Tracadie, le 25 juillet 1786. Archives paroissiales de Carleton.

<sup>105</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg adressée à Mgr Hubert, Carleton, le 7 février 1789. Archives paroissiales de Carleton.

<sup>106</sup> Plessis, *op. cit.*, p. 122.

<sup>107</sup> *Ibid.* Plessis ajoute que Carleton est d'ailleurs le seul endroit où l'on retrouve des « *voitures* » et déjà, ajoutait-il, il semble que le « *luxé gagnait chez les femmes* ».

## CONCLUSION



Au cours de la guerre de Sept Ans, l'histoire de l'Acadie prend une nouvelle tournure. Dans un contexte où la Nouvelle-France et les colonies américaines se livrent des batailles dans l'objectif ultime de satisfaire la soif hégémonique de leur métropole, les Acadiens, subissant les contrecoups de cette guerre impériale qui les dépasse, sont proscrits de leur terre natale par les autorités britanniques de la Nouvelle-Écosse. Selon les estimations les plus probantes, entre 1755 et 1763, près de 13 000 Acadiens sont déportés dans les colonies américaines, en Angleterre et en France. D'autres, par chance, réussissent à échapper aux soldats britanniques pour trouver ensuite refuge au Canada. Ultérieurement, après l'armistice, nombreux sont les réfugiés qui optent pour s'établir en permanence sur cette terre d'asile. Après la période de chambardement liée au Grand Dérangement suit le « Grand Arrangement », c'est-à-dire qu'au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Acadiens tendent désormais à se rassembler et à reconstruire des parcelles d'Acadie sur de nouveaux territoires. De nouvelles « Cadies » émergent alors au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Louisiane et, bien sûr, sur le pourtour de la Baie-des-Chaleurs.

En 1758, plus d'un millier de réfugiés acadiens se retirent à l'embouchure de la rivière Ristigouche pour trouver protection dans le camp militaire du commandant Bourdon. Quelques mois après la Bataille de Restigouche, toutefois, les soldats français, la milice acadienne et les guerriers micmacs capitulent et, de nouveau, le sort des Acadiens passe entre les mains des dirigeants britanniques. Mais, puisque qu'une décision formelle à leur égard tarde à venir, des centaines de familles de réfugiés prennent l'initiative de s'établir sur les côtes de la Baie-des-Chaleurs dès 1761. La majeure partie de ces Acadiens s'installent alors dans le Nouveau-Brunswick actuel dans les anciens établissements acadiens tels que Nipisiguit, Caraquet, Shippagan et Miramichi. Une quinzaine de familles se dirigent du côté de la Gaspésie, dans le hameau de Bonaventure; s'y ajoute ensuite, au printemps de 1762, cinq autres familles en provenance de Nipisiguit. Ces derniers arrivants nommés Alain, Boudreau, Comeau, Dugas et Leblanc ne demeurent, par contre, que quatre années à Bonaventure. S'étant vraisemblablement fixés sur des terrains incultes et désirant labourer des sols plus féconds, ces gens prennent le parti de fonder Tracadie en 1767. En ce qui me

concerne, j'ai donc voulu connaître quels avaient été, pour la période située entre 1755 et 1801, les principaux paramètres ayant mené à l'émergence de cet établissement tout en m'attardant sur le contexte socio-politique et économique dans lequel des Acadiens s'étaient implantés dans cette région de la Baie-des-Chaleurs.

L'expérience acadienne à Tracadie s'inscrit dans celle plus large de l'établissement d'une population d'origine européenne autour de la Baie-des-Chaleurs. Comme dans beaucoup de mouvements migratoires, la famille joue un rôle essentiel. Autrement dit, divers patterns ont semblé régir le processus d'enracinement. D'abord, l'accroissement primitif de cette population s'est orchestré autour de stratégies migratoires diverses telles que les alliances exogames, les reconstitutions de familles élargies et les migrations familiales en chaînes. Puis, en parallèle, à cause du pouvoir d'attraction des pêcheries de la Baie-des-Chaleurs, des Canadiens et quelques Européens se sont greffés à la communauté. En somme, ce sont à la fois tous ces vecteurs de peuplement qui, jumelés à la croissance naturelle, ont fait de ce village, dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'établissement le plus peuplé de la Baie-des-Chaleurs.

Les Acadiens n'étaient pas les seuls habitants de la péninsule et leur occupation du territoire dépendait des rapports qu'ils avaient pu nouer avec les Autochtones mais, surtout, avec les dirigeants britanniques. Certes, l'implantation de la communauté acadienne dans la région ne s'est pas faite sans heurts. D'une part, bien qu'autrefois, les Acadiens et les Micmacs avaient tissé des liens d'amitié et conclu des alliances militaires, il n'en demeure pas moins qu'après la Conquête, leur position relationnelle devient plus ambiguë; c'est néanmoins dans ce contexte que les réfugiés acadiens s'approprient, de manière progressive, une part appréciable des terres micmacs. Si, en dépit de quelques mésententes rapidement étouffées, un climat d'accommodement finit par régner entre les deux communautés, la situation se détériore rapidement dès que la population acadienne surpasse celle des bandes amérindiennes. Dans les années 1780, ce nouveau rapport de force amène alors les habitants de Tracadie à empiéter davantage les terres ancestrales micmaques, ce qui provoque maints démêlés. Finalement, en 1786, les autorités locales, chargées de trancher les litiges, convainquent les Micmacs d'abandonner leurs

prétentions sur les régions de Restigouche et de Nouvelle; par le fait même, la Baie-des-Chaleurs, jadis terre des Micmacs, est entièrement départagée entre les Acadiens et les populations britanniques. D'autre part, il est à noter que les relations socio-politiques entre les Acadiens et les représentants de l'autorité britannique suivent une toute autre courbe. D'abord réticent à l'idée que la Gaspésie puisse être peuplée par des Acadiens, le gouvernement revient sur ses principes. La guerre d'Indépendance américaine semble être la cause du rapprochement entre les deux parties : en demeurant fidèles à la couronne d'Angleterre durant ce conflit, les Acadiens s'attirent les bonnes grâces des dirigeants britanniques qui, il faut dire, avaient besoin de l'appui de cette communauté pour mieux résister aux attaques des pirates venus, depuis les colonies rebelles, détruire les pêcheries gaspésiennes. Et, une fois la paix revenue, profitant d'un climat de bonne entente avec les autorités du District de Gaspé, les Acadiens demandent que des titres de propriété leur soient émis pour les terres qu'ils squattent depuis déjà plus d'une décennie. Malheureusement, cette question sera négligée par les plus hautes instances du pays jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais, puisqu'à la même époque, les Loyalistes de la Baie-des-Chaleurs éprouvent autant de difficulté à se faire octroyer officiellement leur terre, on ne peut évidemment pas conclure que le gouvernement s'oppose encore à la présence acadienne dans la région. En fin de compte, en dépit de leur problème foncier, il appert que les Acadiens ont su, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, légitimer leur présence dans la péninsule par la biais de la tradition et de leurs revendications.

La pêche morutière demeure, entre 1767 et 1801, l'activité la plus profitable pour les habitants de Tracadieche. Dans une région où la morue séchée est le moteur dominant de l'économie, il faut nécessairement pêcher ce poisson pour se procurer les divers produits que proposent les caboteurs étrangers et les marchands établies dans la région. N'empêche qu'à partir des années 1780, à cause de la Révolution américaine qui bouleverse provisoirement l'industrie de la pêche et, par la suite, à cause de la diminution des stocks de morue dans les confins de la Baie-des-Chaleurs, les habitants de Tracadieche sont amenés à diversifier davantage leur économie. Certains délaisseront momentanément la pêche morutière au profit de la pêche au saumon, mais le nouveau économique se situe essentiellement dans la culture des sols et dans l'élevage du bétail.

Rappelons, à ce propos, que si les Acadiens de la Baie-des-Chaleurs pensaient, à l'origine, que leur terroir était impropre à la culture, ils firent à tout le moins pousser des pommes de terre et d'autres végétaux pour satisfaire les besoins de la maisonnée. Chemin faisant, dans les années 1770, de nouvelles expériences agricoles sont tentées et, sans appréhension aucune, plusieurs récoltent, avec succès, le froment, l'avoine, l'orge et les pois. Et puis, au même rythme que les mentalités évoluent au sujet de la qualité de terres de la Baie-des-Chaleurs, de plus grandes superficies sont mises en culture. Dans le même mouvement, les péninsulaires se dotent de bovins, de moutons, de porcs et de chevaux. À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, leur cheptel atteindra d'ailleurs une ampleur comparable à celui du Québec laurentien. En définitive, sans jamais abandonner le métier de pêcheur, lorsque les stocks de morue déclinent, les Acadiens de Tracadie se tournent, tout naturellement, vers le travail de la terre passant ainsi de « pêcheurs-agriculteurs » à « agriculteurs-pêcheurs ».

\*\*\*

« *Si tu peux voir détruire l'ouvrage de ta vie et sans dire un mot te remettre à rebâtir (...) tu seras un homme mon fils* ». Par transposition, cet extrait du poème *If* de Rudyard Kipling évoque, à peu de choses près, le mythe de « l'enracinement dans le silence » encore véhiculé par certains de nos historiens pour désigner la période subséquente au Grand Dérangement. Pourtant, à la lumière de la nouvelle histoire acadienne, il appert plutôt que les Acadiens ne sont pas demeurés passifs ni traumatisés à jamais par les événements de 1755. Au contraire, après l'ère des bouleversements, suit une période de renouveau qui reflète davantage l'énergique détermination des Acadiens à se refaire une place en Amérique. Exemple parmi tant d'autres, l'histoire de Tracadie montre à quel point les Acadiens ont su, en dépit de la récente Déportation, se relever les manches et se remettre à l'ouvrage pour reconstruire une nouvelle Acadie. Loin d'être « silencieux », ces habitants ont fait preuve d'acharnement, voire d'entêtement, afin de légitimer leur présence dans la région. On se souvient, les pionniers de ce village ont, à maintes reprises, défié les ordres de Murray et de Carleton qui leur indiquaient, peu après leur établissement en Gaspésie, de s'installer « *à l'intérieur du pays* ». De surcroît, dans le

but d'obtenir des titres de propriété formels, ils ont, sans cesse, envoyé des requêtes à tous les dirigeants britanniques du Canada. Somme toute, il ne fait aucun doute que le mythe de l'enracinement dans le silence mérite d'être nuancé, sinon relayé aux oubliettes.

Pour terminer, dans le dessein de remettre sur la table un débat qui, déjà, divise les historiens, je me demande, en cette seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, qu'est-ce que l'identité acadienne? Ce sentiment d'appartenance est-il d'ordre familial, religieux, géographique ou, encore, lié au Grand Dérangement? Selon l'historienne Naomi Griffiths, cette identité collective, façonnée par l'histoire de l'Acadie elle-même, émerge au cours des années 1730<sup>1</sup>. Elle soutient d'autant plus que « la nature de la communauté acadienne et la force collective qui l'animait permirent aux Acadiens de survivre aux années de Déportation tout en préservant une identité et une certaine cohésion sociale au cours de l'exil, pour enfin prendre racine dans le même sol après une génération de bouleversements<sup>2</sup> ». Évidemment, ces propos ne font pas l'unanimité au sein de la communauté historique. Certains, comme Michel Roy, affirment, au contraire, que l'émergence de l'identité acadienne s'inscrit plutôt dans la foulée de la « Renaissance acadienne », née avec *Évangéline*, puis articulée autour d'une dynamique politique et religieuse plus revendicatrice de la part de la bourgeoisie acadienne entre 1864 et 1884. En bref, ce concept d'appartenance nationale soulève un vif débat, car mesurer une identité collective est un peu comme mesurer la foi des individus : il s'agit d'une tâche difficile et, souvent, bien subjective<sup>3</sup>. N'empêche, cependant, que dans la seconde moitié

<sup>1</sup> Griffiths, *L'Acadie de 1686 à 1784; contexte d'une histoire*, *op. cit.*, p. 31-42. « La base de cette culture fut celle de toute colonie européenne d'Amérique du Nord au début du XVIII<sup>e</sup> siècle : une société dont la population était en pleine croissance; une communauté capable en puisant dans son environnement immédiat, de pourvoir à la plupart de ses besoins, tant matériels qu'intellectuels; une entité politique à la recherche d'institution pour assurer l'affirmation et la réalisation de ses idéaux. Cependant, l'évolution de la culture présentait des traits particuliers, déterminés par le croisement d'un certain nombre de variables. [Ces variables étaient, selon elle, le passé de l'Acadie et, en partie, la religion catholique.]

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>3</sup> Selon l'assertion de l'historien Michel Roy, « rien n'est aussi difficile à circonscrire que les racines d'un nationalisme et la moindre banalité à caractère soi-disant distinctif peut être retenue et servir toutes les fins. » (Michel Roy, *op.cit.*, p. 96-97.) Quand même, nous sommes en mesure de circonscrire la naissance du nationalisme tel qu'on l'entend aujourd'hui. Ainsi, Anthony Smith, professeur en ethnologie, spécialiste du nationalisme, brosse le tableau suivant : « A single red line traverses the history of modern world from the fall of the Bastille to the fall of Berlin Wall. Emerging fitfully in sixteenth – and seventeenth – century England and Holland, it rises bright and clear in late eighteenth – century France and America (...)§ The name of the red line is nationalism, and its story is the central thread binding, the people of modern world. (...)§ Throughout the nineteenth and well into the twentieth centuries, nationalism was found wherever

du XIX<sup>e</sup> siècle, l'identité acadienne existe bel et bien et, nécessairement, la construction de cette conscience collective s'appuie alors sur des « lieux communs » souvent antérieurs au concept même d'appartenance. Autrement dit, les Acadiens forment un peuple distinct simplement parce qu'ils partagent une même histoire, un même héritage.

Pour mieux situer l'histoire de Tracadie au cœur de ce débat, je dois dire que, quoiqu'aucun document n'évoque clairement l'idée d'un sentiment d'appartenance acadien au XVIII<sup>e</sup> siècle, il existe toutefois des indices qui laissent croire, à tout le moins, que le souvenir de l'Acadie perdue persiste effectivement dans la mémoire collective des Acadiens du village. Par exemple, en 1795, lorsqu'il est question du paiement de la dîme et de la vente des bancs de l'église, les paroissiens insistent pour perpétuer certaines « traditions acadiennes ». Dans une lettre adressée à son supérieur, l'abbé Bourg fait ainsi savoir que « ...*Leur église a demie faite. Ils [les paroissiens] ont voulu absolument y placer des Bancs, Comme a l'accadie et non par famille, Cela gagné sur eux avec toute la peine possible ils pretendoient ensuite qu'ils ne fussent pas mis a la Crié mais d'un même prix tiré au sord. Comme a l'accadie a force je les ais obligé de suivre les ord<sup>es</sup> de sa grandeur pour Ce sujet, et essuier tant de mauvaises raisons de leur part, que Cela a pour ainsi dire finis de mépuiser. autre Chose ils veulent Ces stupides du premier ordre, que les prêtres de la Baye des Chaleurs soient sur le même pied que les prêtres de l'accadie...*<sup>4</sup> ». Ce même esprit d'indépendance et d'entêtement, que les historiens ont souvent attribué aux Acadiens<sup>5</sup>, se reflète également lorsqu'il s'agit de régler des conflits au cœur même de Tracadie. En fait, malgré la présence de plusieurs juges de paix

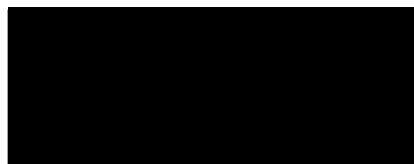
---

native elites fought to overthrow foreign and colonial administrations, so much so that for a time it seemed indistinguishable from popular democracy. » Anthony David Smith, *Nationalism and Modernism: a critical survey of recent theories of nations and nationalism*, London, Routledge, 1998, p.1.

<sup>4</sup> Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monseigneur, Carleton, 28 mars 1795. De surcroît, l'abbé Louis-Joseph Desjardins est également aux prises avec les mêmes requêtes des Acadiens de Tracadie. C'est pourquoi, le 2 janvier 1799, il fait un règlement pour la vente des bancs de l'église. Les Acadiens réussissent alors à faire accepter plusieurs de leurs demandes. Mais, certains articles de ce règlement furent annulés par Mgr Plessis, lors de sa première visite à Carleton. Ce dernier jugeait alors abusives certaines de ces décisions.

<sup>5</sup> « Cette situation découlait à la fois de la tradition d'indépendance qu'ils [les Acadiens] avaient établie, même sous le régime français. » (Griffiths, *op. cit.*, p. 38). « Les Acadiens, fils et petits-fils d'Acadiens, habitués depuis toujours à une relative indépendance... » (Rumilly, *op. cit.*, p. 225.) « Brouillon en 1701 : les habitants des Mines sont à demi républicains, très indépendants de caractère, et habitués à décider de tout par eux-mêmes » (citation de Michel Roy, *op. cit.*, p. 96.) « Organisé d'une façon autarcique et

dans la région, un tribunal d'arbitrage est institué par les Acadiens et le prêtre Louis-Joseph Desjardins, le 9 août 1801, pour mettre un terme aux différends qui éclataient parfois entre les habitants de Carleton<sup>6</sup>. Donc, bien que ces exemples ne constituent pas une preuve manifeste de l'existence d'un sentiment d'appartenance typiquement acadien au XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'en demeure pas moins que les habitants de Tracadieche laissent déjà transparaître des valeurs, des traditions et quelques traits de caractère qui seront repris au XIX<sup>e</sup> siècle, par le clergé, les politiciens et les historiens, comme fondements mêmes de l'identité acadienne. En ce sens, nul doute que Tracadieche est, entre 1767 et 1801, un établissement acadien et ce, bien qu'à l'époque le concept de conscience nationale n'est pas encore tout à fait mûr parmi les masses.




---

autonome, le groupe acadien préférait trouver chez lui la solution à diverses questions. » (Jean Daigle, op. cit., p. 42.)

<sup>6</sup> Rapport de l'assemblée paroissiale de Carleton, le 9 août 1801. Document retranscrit dans Chouinard, op. cit., p. 47-48. « Les habitants de Carleton, est-il dit dans le rapport, étant convoqués, et réunis en assemblée de paroisse, il a été proposé, sur la représentation du prêtre missionnaire, qu'il serait fort à propos de prévenir toutes espèces de procès entre les habitants du dit lieu, et de régler charitablement par arbitres tous les différends qui pourraient survenir; de choisir trois syndics parmi les anciens de la paroisse, d'un caractère approuvé, pour décider et arranger entre eux toutes les affaires qui seront de leur ressort. § Conséquemment Olivier Bariault, père, Claude Landry et Jean-Charles Landry, ont été élus à la pluralité des voix, et ils ont promis de se conformer aux sages règlements qui seront faits pour déterminer leurs fonctions et les indemniser de la perte de leur temps selon les circonstances à venir. » Il appert que ce tribunal ait fonctionné plusieurs années. Toutefois, bien avant 1836, cette assemblée de syndics cesse ses activités. J.B.A Ferland rapporte, à cet effet, les propos d'un ancien agriculteur de Carleton. Celui-ci disait « *Autrefois, nous vivions en paix; s'il s'élevait un différend entre voisins, deux experts avaient bientôt arrangé l'affaire. À présent qu'il y a des avocats, il n'y a plus moyen de s'accorder.* » (Ferland, op. cit., p. 216.)

## BIBLIOGRAPHIE

### Sources :

**1) Collection Haldimand : APC B.202, B.M., 21, 862 ou Université Laval, M-Film FC 411 H159 A4 105**

- Recensement de Bonaventure de 1774.
- Instruction à Nicolas Cox, le 24 juillet 1777.
- Recensement de Paspébiac de 1777.
- Recensement de Bonaventure, le 18 août 1777.
- Observations de Nicolas Cox lors de son voyage en Baie-des-Chaleurs, le 14 octobre 1777.
- Recensement de Tracadieche de 1777.
- Lettre de Henry Shoolbred à John Shoolbred, Bonaventure, le 1<sup>er</sup> juillet 1778.
- Lettre de William Smith à John Shoolbred, Bonaventure, le 8 juillet 1778.
- Lettre de William Smith à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 8 juillet 1778.
- Lettre de William Smith à Nicolas Cox, Bonaventure, le 23 août 1778.
- Lettre de Michel Lepage à Nicolas Cox, Bonaventure, le 9 septembre 1778.
- Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 18 décembre 1778.
- Lettre de Robert Adams à Shoolbred & Barclay, Bonaventure, le 10 juin 1778.
- Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 1<sup>er</sup> octobre 1779.
- Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, novembre 1779.
- Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 14 août 1781.
- Lettre de Frederick Haldimand à Felix O'Hara, Québec, le 27 mai 1783.
- Lettre de Felix O'Hara à Frederick Haldimand, Gaspé, le 17 juillet 1783.
- Lettre de Frederick Haldimand à Nicolas Cox, Québec, le 30 mai 1784.
- Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand, Bonaventure, le 3 juillet 1784.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Nicolas Cox, Restigouche, le 29 juillet 1784.
- Pétition de Mathurin Bujold à Nicolas Cox, Tracadieche, le 6 août 1784.
- Compte-rendu de la décision de Nicolas Cox, Tracadieche, le 7 mars 1784.
- Recensement de Tracadieche de 1784, Tracadieche, le 7 août 1784.
- Pétition de Joseph-Mathurin Bourg, pour le comte de François Comeau, adressée à Nicolas Cox, Tracadieche, le 7 août 1784.
- Pétition de Pierre Loubert à Nicolas Cox, Tracadieche, le 9 août 1784.
- Pétition de Jean Caissy à Nicolas Cox, Bonaventure, le 19 août 1784.
- Pétition de Jean Lebrun à Nicolas Cox, Bonaventure, le 19 août 1784.
- Lettre de Nicolas Cox à Frederick Haldimand, Paspébiac, le 20 août 1784.
- Pétition de Antoine Hémond à Nicolas Cox, (sans date).



## 2) Recensements et listes :

### Recensement de la Baie-des-Chaleurs :

- Recensement des réfugiés acadiens de Restigouche par le Commissaire Bazagier , le 13 septembre 1760. **CEA, R.-S. Brun, *Les Papiers d'Amherst, 1760-1763, dans Cahiers de la Société historique acadienne, vol. III, no 7, 1970.***
- Recensement des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs de l'été 1761 par Pierre du Calvet (entre Malbay et Paspébiac). **APC, MG 13, WO 34, vol. 1, no 160-165.**
- Recensement de la Baie-des-Chaleurs en 1798. (En chiffre seulement) **Archives diocésaines de Gaspé.**

### Autres recensements de Bonaventure et de Tracadieche :

- Bonaventure : 1765, **RAQ, 1936-37, vol. 17, pp. 113 à 116.**
- Tracadieche : 1810, **Archives paroissiales de Carleton.**  
1825, **Archives Nationales du Québec, bobine 3634, C-718, p. 2240-2252.**  
1831, **Archives Nationales du Québec, bobine 4162, C-724, p. 2684-2698.**

### Recensement des Acadiens de Saint-Malo : **APC, série G1, Archives des colonies, vol. 492-494. Film F-695.**

## 3) Lower Canada Land : **APC, Lower Canada Land, p. 59 788 – 59 811, bobine 6986.**

- Pétition de Charles Dugas, de Benjamin Leblanc et de Joseph Arsenault à Hugh Finlay, Bonaventure, le 28 août 1766.
- Pétition des habitants de Bonaventure, Bonaventure, le 28 août 1766.
- Journal of the Land Commitee on the reference of Petitions from certain Inhabitant of Chaleurs Bay, du 19 mars au 3 mai 1790.
- Pétition de Benjamin Leblanc à Lord Dorchester, Tracadieche, le 8 janvier 1790.
- Pétition de Benjamin Leblanc au Général Clarke, (sans date).
- Pétition de Benjamin Leblanc fils à Lord Dorchester, Maria, le 8 janvier 1790.

**4) Amherst Papers (Lettres de James Murray et Requêtes des Acadiens de la Baie-des-Chaleurs) : APC, MG 13, WO 34, vol.2, part 1 :**

- Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, Québec, le 24 septembre 1760.
- Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, Québec, le 17 janvier 1761.
- Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, Montréal, le 5 février 1761.
- Lettre des Acadiens de Restigouche au Commandant de « la pointe », Restigouche, le 18 mars 1761.
- Lettre de Pierre Gauthier et Grandmaison à Jeffery Amherst, Restigouche, le 26 mars 1761.
- Lettre de Pierre Gauthier, J Dugas, Joseph Vigneau, dit Maurice abm du gay à Jeffery Amherst, Restigouche, le 26 mars 1761.
- Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, Québec, le 18 avril 1761.
- Lettre de Jean-Bte Hébert, Joseph Brun au nom des Acadiens de Miramichi à James Murray, Miramichi, le 11 août 1761.
- Lettre de J. Bonnaventure à James Murray, le 15 août 1761.
- Lettre de Charles Dugas, de Joseph Guillebeau et de Pierre Melançon à James Murray, Nipisiguit, le 24 août 1761.
- Lettre de Gabriel Girard à James Murray, Caraquet, le 27 août 1761.
- Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, Québec, le 20 septembre 1761
- Lettre de James Murray à Jonathan Belcher, Québec, le 20 septembre 1761.
- Lettre de James Murray à Jeffery Amherst, Québec, le 22 septembre 1761.

**5) Journal of Charles Robin 1767-1774 et 1787: APC, MG A-539**

**6) Journal de Joseph Hamel : « Exploration des parties inconnues des Comptés de Rimouski, Bonnaventure et Gaspé », Québec 1833. APC, Lower Canada Land Papers and Petitions. R6 L3L, vol. 27, mf 6949-6950.**

**7) Suppliques de Henry Mounier : APC, RG1, L3L. Lower Canada Land and record, vol. 147, mf C-2550, fol. 72 069 & APC. C.O. 42 vol. 1, p. 72 et vol. 6. P. 115.**

- Lettre de Francis Mounier au Conseil de Québec, le 12 mai 1767. (C.O. 42)
- Lettre de Daniel Henriod pour Henry Mounier au Conseil de Québec, le 23 mai 1767. (C.O. 42)
- Lettre de John Marteith et de François Mounier à James Murray (sans date) (C.O. 42)
- Mandamus fait « At the Court of St James » pour Henry Mounier, le 26 août 1767. (Lower Canada Land)
- Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 9 mai 1770. (Lower Canada Land)
- Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, (sans lieu ni date). (Lower Canada Land)
- Lettre de Henry Mounier à Guy Carleton, Québec, le 1<sup>er</sup> avril 1773. (Lower Canada Land)
- Lettre de Henry Mounier à Henry Hope, août 1786. (Lower Canada Land)
- Lettre de Henry Mounier à Lord Dorchester, Québec, le 22 octobre 1787. (Lower Canada Land)
- Lettre de Henry Mounier à William Smith, Québec, le 7 novembre 1787. (Lower Canada Land)

**8) C. O. 42, Canada, correspondance, vol. 3, vol. 6 et vol. 12 et SÉRIE Q, Q1, Q4 et Q7 (anciennement classée sous la cote C.O 42) :**

- Lettre de Jonathan Belcher et de William Forster à James Murray, Halifax, le 25 mars 1762. (Série Q1)
- Lettres patentes de James Murray adressées à Hugh Montgomery, le 11 mai 1765. (C.O. 42, vol. 3)
- Lettre de James Murray adressées aux Lords du commerce, le 15 juillet 1765, le 15 juillet 1765. (C.O. 42, vol, 3)
- Council Chamber in the castle of Saint Louis in the city of Quebec, Québec le 16 mai 1767. (Série Q4)
- Lettre de William Smith « to the Honorable the Lords Commissioners for Trade and Plantation », Londres, février 1769. (C.O. 42, vol. 7.)
- Mémoire de Pierre Du Calvet *sur la forme Judiciaire actuelle de la Province de Québec*, Montréal, le 28 octobre 1770. (Série Q7)
- Lettre du Conseil de Québec à William Smith, Québec, le 30 may 1774. (Acadiens revenus de France grâce à Charles Robin .) (Série Q, vol 10)

- Requête des Acadiens de Bonaventure à Guy Carleton, le 5 avril 1787. (C.O. 42)
- Journal of Land Commitee, le 15 janvier 1790.

**9) Correspondance de Joseph-Mathurin Bourg : Archives diocésaines de Gaspé, tiroir 26.**

- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monsieur Gravé, Tracadieche, le 11 février 1785.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monsieur Gravé, Tracadieche, le 25 juillet 1786.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr d'Esgly, Tracadieche, le 28 septembre 1787.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Lord Dorchester, Carleton, le 4 février 1789.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 7 février 1789.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Tracadieche dit Carleton, le 23 février 1790.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Bonaventure, le 3 janvier 1791.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 8 février 1791.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Tracadieche, le 13 juillet 1791
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton, le 16 juillet 1793.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Mgr Hubert, Carleton dit Tracadieche, le 28 mars 1795.
- Lettre de Joseph-Mathurin Bourg à Monsieur Gravé, Carleton dit Tracadieche, le 31 mars 1795.

**10) Correspondance de Louis-Joseph Desjardins : Archives diocésaines de Gaspé, tiroir 26**

- Lettre de Louis-Joseph Desjardins à Mgr Hubert, Carleton, le 13 mai 1797.
- Lettre de Louis-Joseph Desjardins à Joseph-Octave Plessis, Carleton, le 2 février 1799.
- Lettre de Louis-Joseph Desjardins à Joseph-Octave Plessis, Pointe Saint-Pierre, le 6 octobre 1799.

### 11) Papiers de la paroisse de Carleton :

- Compte de l'église de Carleton (1788-1793) et Dîmes payées au Missionnaire de Carleton (1788-1789). **Archives paroissiales de Carleton, no 3.**
- Livre des bancs (1799-1801). **Archives paroissiales de Carleton, no 54.**

### 12) Sources imprimées :

BOUCHETTE, Joseph. Description topographique de la province du Bas Canada avec remarques sur le Haut Canada et sur les relations des deux provinces avec les États-Unis de l'Amérique. Montréal, Édition Élysée, 1978 (1815). 664 p.

DU CALVET, Pierre. The Case of Peter Du Calvet. London, 1784. 284 p. (UdM microfiche CIHM/ICMH no 34 622)

FERLAND, Jean-Baptiste-Antoine. La Gaspésie. Québec, Imprimerie A. Côté Et Cie, 1877. 300 p.

LECLERC, Chrestien (Sous la direction de Réal OUELLET) . Nouvelle Relation de la Gaspésie. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999 (1691). 786 p.

NEILSON, Samuel. Almanach de Québec, Québec, Chez Guillaume Brown, 1789. 60 p.

NEILSON, Samuel. Almanach de Québec, Québec, Chez Guillaume Brown, 1799. 60 p.

PLESSIS, Joseph-Octave. « Journal de la mission de 1811 et 1812 ». Le Foyer Canadien, vol. 3, 1865, pp. 73-280.

Lettre de Justus Sherwood à Frederick Haldimand, Québec le 23 août 1783. Dans Rapport des Archives Publiques du Canada. 1888, p. 21-23.

Lettre de M. L. Fromenteau « à J. A. Panet contenant quelque description de Gaspé et avis sur ses cours de justice. » Dans Bulletin des Recherches historiques. Vol. 39, 1933, pp. 154-158.

Plan de Bonaventure de 1765. Dans ARSENAULT, Bona. Souvenirs et Confidences. Ottawa, Leméac, 1983, p. 275-280.

Proclamation de Henry Hope publié dans la *Quebec Gazette*, le 11 mai 1786. Dans Rapport des Archives Publiques du Canada. 1918, appendice C, p. 448-449.

### **Ouvrages de références :**

- BRYMNER, Douglas (dir.). Rapport des Archives Publiques du Canada. Ottawa, Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1888.
- BRYMNER, Douglas (dir.). Rapport des Archives Publiques du Canada. Ottawa, Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1890. 340 p.
- DOUGHTY, Arthur G (dir.). Rapport des Archives Publiques du Canada. Ottawa, Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1918. 387 p.
- DOUGHTY, Arthur G (dir.). Rapport des Archives Publiques du Canada. Ottawa, Imprimeur de sa très excellente majesté le roi, 1921. 465 p.
- EMARD, Michel. Recensements et listes de la Gaspésie, 1686-1881. Inventaire et guide. Pointe-au-Guenièvre, no 4, 1980. 83 p.
- EMARD, Michel. Les registres des adjudications des terres de la Gaspésie, 1819-1825. Pointe-au-Guenièvre (Newport), 1980. 44 p.
- EMARD, Michel. Les registres de Restigouche, 1759-1795 : Baie-des-Chaleurs et Acadie : historique, transcription et index. Paris, Chez-l'auteur, 1984. 149 p.
- Université de Moncton, Centre d'études acadiennes. Inventaire général des sources documentaires sur les Acadiens. Moncton, Éditions d'Acadie, 1975. 526 p.

### **Historiographie :**

- CLARK, Patrice. « L'Acadie ou le culte de l'histoire ». Revue de la bibliothèque nationale, no 33, 1989, pp. 6-16.
- COUTURIER, Jacques-Paul. « Tendances actuelles de l'historiographie acadienne, 1970-1985 », Communications historiques/Historical Papers, Hamilton, 1987, pp. 230-249.
- DAIGLE, Jean. « L'historiographie et l'identité acadienne aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle ». Dans Simon LANGLOIS (dir.), Identité et cultures nationales. L'Amérique française en mutation. Sainte-Foy, Presse de l'Université Laval, 1995, pp. 85-107.

GRIFFITHS, Naomi E. S.. « L'école des Annales et l'histoire de l'Acadie », Études canadiennes/ Canadian Studies. No 13, 1982, pp. 113-118.

THÉRIAULT, Léon. « Pour une nouvelle orientation de l'histoire acadienne ». Revue de l'Université de Moncton, vol. 6, no 2, 1973, pp. 115-124.

TRÉPANIÉ, Pierre. « Clio en Acadie ». Acadiensis, vol. 11, no 2, 1982, pp. 95-102.

### **Écrits sur les migrations et la démographie:**

BRUN, Régis. « Histoire Socio-Démographique du sud-est du Nouveau-Brunswick. Migrations acadiennes et seigneuries anglaises, 1760-1810 ». Cahiers de la Société Historique acadienne, vol. 3, 1969, pp. 58-88.

CHARBONNEAU, Hubert. Vie et mort de nos ancêtres, études démographiques. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975. 267 p.

CHARBONNEAU, Hubert et al. . Naissance d'une population. Les Français établis au Canada au XVIII<sup>e</sup> siècle. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987. 231 p.

GAGNON, France. « Parenté et migration : le cas des Canadiens français à Montréal entre 1845 et 1875 ». Historical Papers/Communications historiques, 1988, pp. 63-85.

HENRIPINS, Jacques. La population canadienne au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Paris, Presses Universitaires de France, 1954. 129 p.

LANDRY, Yves (dir.). Les chemins de la migration en Belgique et au Québec du XVIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. Belgique, Académia, 1995. 287 p.

MATHIEU, Jacques et Serge COURVILLE (dir.). Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. Québec, Université Laval, Cahiers du CÉLAT, 1987. 292 p.

## **Histoire du Canada, du Québec & ouvrages divers**

- BROWN, Craig (dir.). Histoire générale du Canada. Montréal, Éditions Boréal, 1990. 694 p.
- DICKINSON, John A. et Brian YOUNG. Brève histoire socio-économique du Québec. Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1995. 383 p.
- LEMOGNANT, Michel. Le frère Antoine Bernard; Historien de la Gaspésie et du peuple acadien. Gaspé, Les éditions gaspésiennes, 1966. 123 p.
- OUELLET, Fernand. Histoire économique et social du Québec, 1760-1850; Structure et Conjoncture. Montréal et Paris, Fidès, 1966. 639 p.
- SMITH, Anthony-David. Nationalism and Modernism : a critical survey of recent theories of nations and nationalism. London, Routledge, 1998. 270 p.
- WICKEN, William C. « Re-examining Mi'kmaq-Acadian Relations » dans DÉPATIE, Sylvie et al. Habitants et marchands; vingt ans après : lecture de l'histoire des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles canadiens. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1998. 297 p.

## **Ouvrages généraux sur l'Acadie et la Gaspésie:**

### **A) L'Acadie**

- BERNARD, Antoine. Histoire de la survivance acadienne, 1755-1935. Montréal, Librairie des Clercs de Saint-Viateur, 1935. 465 p.
- BERNARD, Antoine. Le drame acadien depuis 1604. Montréal, Les Clercs du Saint-Viateur, 1936. 459 p.
- BERNARD, Antoine. L'Acadie vivante. Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours. Montréal, Édition du Devoir, 1945. 182 p.
- DAIGLE, Jean. Les Acadiens des Maritimes : études thématiques. Moncton, Centre d'étude acadienne, 1980. 691 p.
- GRIFFITHS, Naomi E. S.. The Acadian Deportation : Deliberate Perfidy or Cruel Necessity. Toronto, Copp Clark Publishing Company, 1969. 165 p.
- GRIFFITHS, Naomi E. S.. The Contexts of Acadian History, 1686-1784. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992. 137 p.



RAMEAU DE SAINT-PÈRE, Edme. Une colonie féodale en Amérique. Paris, Plon, 1889. 2 volumes.

REID, John G. Six Crucial Decades : Times of Change in the History of the Maritimes. Halifax, Nimbus, 1987. 200 p.

RUMILLY, Robert. Histoire des Acadiens. Montréal, Robert Rumilly, 1955. 1038 p. (2 vol.)

ROY, Michel. L'Acadie des origines à nos jours. Montréal, Édition Québec/Amérique, 1989. 340 p.

## **B) La Gaspésie**

BERNARD, Antoine. La Gaspésie au soleil. Montréal, Librairie des Clercs de Saint-Viateurs, 1925. 332 p.

DESJARDINS, Marc, Yves FRENETTE, Jules BÉLANGER et Bernard HÉTU. Histoire de la Gaspésie. Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC, 1999 (1981). 795 p.

## **Ouvrages spécialisés sur la Gaspésie et l'Acadie :**

ARSENAULT, Jean (Comité des centenaires de Bonaventure). Bonaventure 1760-1960. s.l, s.n, 1960. 399 p.

CHOUINARD, Édouard-Pierre. Histoire de Carleton. Rimouski, Imprimerie générale, 1906. 111 p.

CLARKE, Patrick D. À la recherche de la Petite-Rochelle. Pointe-à-la-Croix, Société historique Machault, 1994. 50 p.

CREVEL, Jacques & Yvonne. Honguedo ou l'histoire des premiers Gaspésiens. Québec, Éditions Garneau, 1970. 211 p.

DOUCET, Camille-Antonio. À l'ombre du Petit-Rocher, 1797-1947, Ottawa, S.N., 1947. 202 p.

LANDRY, Michel. Histoire de Carleton. Sillery, Septentrion, 1997. 332 p.

LEE, David. The Robins in Gaspé, 1766-1825. Markham, Fitzhenry & Whiteside, 1984. 148 p.

MELANÇON, Arthur. La vie de Maturin Bourg. Rimouski, Chez-nous, 1921. 175 p.

PACIFIQUE DE VALIGNY, Père. Chroniques des plus anciennes églises de l'Acadie, Bathurst, Pabos, Restigouche, Rivière Saint-Jean, Memramcook. Montréal, Écho de Saint-François, 1944. 149 p.

PROVOS, Pierre. Les 55 ans de la Coopérative des pêcheurs de Carleton, Contre vents et marées. Québec, Les Presses du Service de la reprographie du Bureau de l'Éditeur officiel du Québec, 1978. 128 p.

### **Articles de périodiques et journaux sur les Acadiens et la Gaspésie :**

#### **A) Les Acadiens**

BIRD, J. Brian. « Settlement Paterns in Maritime Canada, 1686-1786 ». Geographical Review, vol. 45, no 3, 1955, pp. 385-404.

DAIGLE, Jean et Robert LEBLANC. « Déportation et retour des Acadiens ». Atlas historique du Canada, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1987, vol. 1, planche 30.

DEGRÂCE, Éloi. « Les missionnaires et la dîme chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick, 1790-1830 ». La Société historique Acadienne, 1V, 1973 (avril-juin), pp.353-361.

DICKINSON, John A. « Les chemins migratoires et l'établissement des Acadiens à Saint-Denis au XVIII<sup>e</sup> siècle ». Les Cahiers de la Société historique acadienne, vol. 29, nos 1 et 2, pp. 57-69.

DICKINSON, John A. « Les réfugiés acadiens au Canada, 1755-1775 ». Études canadiennes/ Canadian Studies, no 37, 1994, pp. 51-61.

GALLANT, Patrice. « Les exilés acadiens en France ». Les Cahiers de la Société historique acadienne, vol. 2, 1968, pp. 366-373.

GRIFFITHS, Naomi E. S. « Acadian in Exil : the experience of the Acadian in the British Seaport ». Acadiensis, vol. 4, no 1, automne 1974, pp. 67-84.

HAINES, Cedric Lorne. « L'établissement acadien au Nord-Est du Nouveau-Brunswick : 1755-1826 ». La Revue d'histoire de la société historique Nicolas-Denys, vol 9, no 1, 1981, pp. 3-33 et Vol 9, no 2, 1981, pp. 3-33.

HÉBERT, Pierre-Maurice. L'établissement des Acadiens au Québec ». Revue d'ethnologie du Québec, vol. 5, no 2, 1979, pp. 13-38.

LEBLANC, Robert A. « Les migrations acadiennes ». Cahiers de géographie du Québec, vol. 23, no 58, 1979, pp. 99-124.

THÉRIAULT, Fidèle. « Relation Québec-Acadie, 1755-1880 ». L'Action Nationale, vol. 67, no 10, 1978, pp. 841-845.

## **B) La Gaspésie**

ARSENAULT, Bona. « Les Acadiens réfugiés à la Baie-des-Chaleurs en 1758 ». Les cahiers/ Société historique acadienne, vol. 17, no 3, 1986, pp. 89-93.

BAILEY, Alfred G. « Richard Denys de Fronsac ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 267-269.

BEATTIE, Judith et Bernard POTHIER. « La bataille de Restigouche ». Cahier d'archéologie et d'histoire-Lieux historiques canadiens, no 16, 1978, pp. 5-33.

BRUN, Régis. « Document : liste des habitants de Restigouche 1760 et dénombrement des familles acadiennes réfugiées le long des côtes de l'Acadie, 1761 ». Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 8, no 1 (janv-mars 1970), pp. 30-36.

CHOUINARD, Édouard-Pierre. « À travers les registres de Carleton ». Le Moniteur acadien, 10 janvier 1899, p. 1, 27 janvier, p. 1-2, 10 février, p. 1, 24 février, p. 1, 3 mars, p. 3, 7 mars, p. 2-3, 10 mars, p.2 et 31 mars, p. 2.

CHOUINARD, Édouard-Pierre. « L'Abbé Joseph-Maturin Bourg ». Le Bulletin de recherches historiques, vol.6, no 1, 1900, pp. 8-20.

CHOUINARD, Édouard-Pierre. « L'Abbé Louis-Joseph Desjardins ». Le Bulletin de recherches historiques, vol 6, no 6, 1900, pp. 164-182.

CHOUINARD, Édouard-Pierre. « Monographie de Carleton ». Le Moniteur acadien, 11 avril 1901, p.3, 18 avril, p.3, 25 avril, p.3, 2 mai p.2, 9 mai, p. 2, 16 mai, p. 3, 23 mai, p. 2, 30 mai, p. 3, 6 juin, p. 3, 13 juin, p. 3, 20 juin, p. 2 et 3, 27 juin, p. 2, 11 juillet, p. 3, 18 juillet, p. 3, 25 juillet, p. 3, 1 août, p. 3, 8 août, p. 2, 15 août, p. 3, 22 août, p. 3, 29 août, p. 3, 5 septembre, p. 3, 12 septembre, p. 2, 26 septembre, p. 2, 3 octobre, p. 3, 10 octobre, p. 3, et 17 octobre, p. 3.

CHOUINARD, Édouard-Pierre. « Le premier prêtre acadien. L'Abbé Joseph Maturin Bourg ». La Nouvelle-France, no 6, 1903, pp. 310-317 et no 8, 1903, pp. 403-411.

CROWLEY, T.A. « François-Gabriel D'Angeac ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 30-32.

- DAY, Réginald. « Felix O'Hara ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976. pp. 701-702.
- DEGRÂCE, Eloi. « Joseph-Maturin Bourg ». Dictionnaire bibliographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 87-89.
- GRANDBOIS, Maryse. « Le développement des disparités régionales en Gaspésie, 1760-1960 ». Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 36, no 4, 1983, pp. 483-506.
- HÉBERT, Léo-Paul. « Le Père Jean-Baptiste de la Brosse, 1771-1773 ». Revue d'histoire de la Gaspésie, vol. 13, no 4, 1975, pp. 175-182.
- HUMPHREY, John. « Robert Elliott ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, p. 226.
- LAFRANCE, Lorraine. « Il y a 20 ans aujourd'hui se déroulait à Listiguj la "Guerre du saumon" ». SRC-Matane, site Internet de Radio-Canada, nouvelle du 10 juin 2001.
- LEE, David. « Les Français en Gaspésie de 1534 à 1760 ». Cahier d'archéologie et d'histoire-Lieux historiques canadiens, no 3, 1972, pp. 25-68
- LEE, David. « Nicolas Cox ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 194-196.
- LEE, David. « Charles Robin ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 720-722
- LEE, David. « La Gaspésie, 1760-1867 ». Lieux historiques canadiens; Cahier d'archéologie et d'histoire, no 23, 1980, pp. 117-192.
- LEGARIGNON, John P. « La présence jersiaise en Gaspésie ». Revue d'histoire de la Gaspésie, no 62 et 63, 1978, pp. 49-199.
- MACBEATH, George. « Nicolas Denys ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 264-267.
- RODGER, Andrew, « Jean-François Bourdon ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 86-87.
- TOUSIGNANT, Pierre et Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT. « Pierre Du Calvet ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 246-250.

TREMBLAY, Yves. « Le père de la Brosse, sa vie, son œuvre ». La Société canadienne d'histoire de l'Église catholique, Ottawa, 1968, pp. 47-59.

UPTON, L.F.S. « Joseph Claude ». Dictionnaire Biographique du Canada, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, pp. 165-167.

### **Mémoires et thèses:**

BERNARD, Antoine. La Gaspésie : foyer de vie française et catholique. Paris, Institut Catholique de Paris (thèse de doctorat), 1924.

DESJARDINS, Marc. La Gaspésie 1760-1850. Québec, Université Laval (thèse M.A histoire), 1983. 228 p.

LEPAGE, André. Le capitalisme marchand et la pêche en Gaspésie : la Charles Robin Company dans la Baie-des-Chaleurs (1820-1870). Québec, Université Laval (thèse de doctorat en anthropologie), 1983. 438 p.

WICKEN, William C. Encounters with tall sails and tall tales : Mi'kmaq Society, 1500-1760. Montréal, Université McGill (thèse de doctorat en histoire), 1994. 487 p.

### **Ouvrages et articles de nature généalogique :**

ARSENAULT, Bona. Les registres de Carleton, 1773-1900. Carleton, Télévision de la Baie-des-Chaleurs Inc., 1983. 574 p.

ARSENAULT, Bona. Histoire et généalogie des Acadiens. Montréal, Lemeac, 1978. 6 v. (2645 p.)

BERGERON, Adrien. Le grand arrangement des Acadiens au Québec : notes de petites histoires, généalogie : France, Acadie, Québec de 1625 à 1925. Montréal, Élysée, 1981. 8 volumes.

GALLANT, Patrice. Les registres de la Gaspésie, 1752-1850. Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1961. 311 p.

ROBICHAUX, Albert J. The Acadian Exiles in Saint-Malo, 1758-1785, Eunice, Louisiana : Hebert Publications, 1981.

WHITE, Stephen. Dictionnaire généalogique des familles acadiennes, 1636-1714. Moncton, Centre d'études acadiennes. 1614 p.